

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 04298

Numéro SIREN : 317 425 981

Nom ou dénomination : COMPAGNIE GENERALE DE CREDIT AUX PARTICULIERS
CREDIPAR

Ce dépôt a été enregistré le 17/04/2024 sous le numéro de dépôt 6671

CREDIPAR

**COMPAGNIE GENERALE DE
CREDIT AUX PARTICULIERS**

COMPTES ANNUELS

DE L'EXERCICE CLOS

LE 31 DECEMBRE 2023

Certifié conforme

12/04/2024 

Sommaire

Page

Etats Financiers

Bilan au 31 décembre 2023	3
Hors-Bilan au 31 décembre 2023	3
Compte de Résultat au 31 décembre 2023	4

Notes annexes aux Etats Financiers

Note 1	Faits marquants de l'exercice	5
Note 2	Principes comptables	6
Note 3	Présentation des opérations de titrisation	15
Note 4	Caisse, Banques Centrales	17
Note 5	Créances sur les établissements de crédit	17
Note 6-1	Opérations avec la clientèle	18
Note 6-2	Analyse des créances douteuses et douteuses compromises	19
Note 7	Obligations et autres titres à revenu fixe	20
Note 8	Parts dans les entreprises liées	20
Note 9-1 & 2	Crédit-bail et location simple	21
Note 9-3	Eléments financiers	22
Note 10	Immobilisations corporelles et incorporelles	22
Note 11	Autres actifs	23
Note 12	Comptes de régularisation – Actif	23
Note 13-1 & 2	Dettes envers les établissements de crédit	24
Note 14	Opérations avec la clientèle	24
Note 15	Autres passifs	25
Note 16	Comptes de régularisation – Passif	25
Note 17	Provisions	26
Note 18	Variation des capitaux propres	26
Note 19	Instruments financiers à terme	27
Note 20	Intérêts et assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	28
Note 21	Intérêts et assimilés sur opérations avec la clientèle	29
Note 22	Intérêts et assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe	30
Note 23	Produits et charges sur opérations de location	31
Note 24	Revenus des titres à revenu variable	32
Note 25	Commissions	32
Note 26	Autres produits et charges d'exploitation bancaire	33
Note 27	Charges générales d'exploitation	33
Note 28	Coût du risque par catégorie de clientèle	34
Note 29	Gains ou pertes sur Actifs immobilisés	35
Note 30	Impôt sur les bénéfices	35
Note 31	Charges exceptionnelles	35
Note 32	Evénements postérieurs à la clôture	35
Note 33	Inventaire du Portefeuille Titres	36
Note 34	Résultats de la société au cours des 5 derniers exercices	37

Bilan au 31 décembre 2023

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
ACTIF		
Opérations interbancaires et assimilées	2 310 523	1 213 313
- Caisse, Banques Centrales (note 4)	52 038	38 184
- Créances sur les établissements de crédit (note 5)	2 258 485	1 175 128
Opérations avec la clientèle (note 6)	4 236 371	3 505 403
- Autres concours à la clientèle	4 236 371	3 505 403
- Comptes ordinaires débiteurs	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe (note 7)	4 649 236	4 070 886
Actions et autres titres à revenu variable	-	-
Parts dans les entreprises liées (note 8)	52 293	52 293
Crédit-bail et Location avec option d'achat (note 9)	5 374 451	4 287 913
Location simple (note 9)	2 939 428	3 168 715
Immobilisations incorporelles (note 10)	29 412	-
Immobilisations corporelles (note 10)	6 421	7 632
Autres actifs (note 11)	421 242	343 900
Comptes de régularisation - Actif (note 12)	143 318	166 103
Total de l'actif	20 162 694	16 816 158

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
PASSIF		
Opérations interbancaires et assimilées (note 13)	13 235 626	11 785 598
- Banques Centrales, C.C.P	-	-
- Dettes envers les établissements de crédit	13 235 626	11 785 598
Opérations avec la clientèle (note 14)	637 939	40 416
Dettes représentées par un titre	-	-
Autres passifs (note 15)	563 696	501 660
Comptes de régularisation - Passif (note 16)	5 299 519	3 984 692
Provisions (note 17)	21 898	22 744
Dettes subordonnées	-	-
Fonds pour risques bancaires généraux	-	-
Capitaux propres (note 18)	404 015	481 048
- Capital souscrit	138 517	138 517
- Primes d'émission, d'apport, de fusion	168 389	168 389
- Réserves	55 985	55 985
- Provisions réglementées et subventions d'investissement	-	-
- Report à nouveau	72	96 656
- Résultat de l'exercice	41 053	21 502
Total du passif	20 162 694	16 816 158

Hors Bilan au 31 décembre 2023

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Engagements donnés		
Engagements de financement	1 593 070	1 204 991
- En faveur d'établissements de crédit	-	-
- En faveur de la clientèle ⁽¹⁾	1 593 070	1 204 991
Engagements de garantie	1 716	2 604
- En faveur d'établissements de crédit	-	-
- En faveur de la clientèle	1 716	2 604
Engagements sur titres et créances	1 069 874	157 164
- Titres et créances donnés en garantie auprès de la BCE ⁽²⁾	1 069 874	157 164
Engagements reçus		
Engagements de financement	(220 000)	(30 000)
- Reçus d'établissements de crédit ⁽³⁾	(220 000)	(30 000)
Engagements de garantie	(1 178 493)	(579 334)
- Reçus d'établissements de crédit	(1 178 493)	(579 334)

(1) Les engagements sur offres préalables de crédit sur la clientèle sont pris en compte. Les autorisations de lignes de crédit accordées au réseau, révocables à tout moment, ne sont pas prises en compte, sauf contrats particuliers.

(2) Il s'agit du montant de collatéral restant mobilisable auprès de la BCE. CREDIPAR a remis 2 236 millions d'euros de titres ABS et de dette de l'Etat français et 824 millions d'euros de créances privées sur son compte de garantie, que la Banque de France a valorisé pour un total de 2 709 millions d'euros. 1 725 millions d'euros ayant été tirés, valorisés par la Banque de France à 1 767 millions d'euros avec les intérêts courus, il reste donc 1 070 millions d'euros mobilisables soit un financement autorisé non utilisé de 942 millions d'euros après décote.

(3) Il s'agit d'engagements de financement reçus de Banque Stellantis France.

CREDIPAR
Compte de résultat au 31 décembre 2023

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2023	31.12.2022
Intérêts et produits assimilés	625 811	462 393
- Sur opérations avec les établissements de crédit (note 20)	48 691	16 630
- Sur opérations avec la clientèle (note 21)	246 055	91 739
- Sur obligations et autres titres à revenu fixe (note 22)	331 066	354 024
Intérêts et charges assimilées	(339 621)	(163 790)
- Sur opérations avec les établissements de crédit (note 20)	(392 650)	(64 612)
- Sur opérations avec la clientèle (note 21)	53 029	(99 178)
- Sur obligations et autres titres à revenu fixe (note 22)	-	-
Résultat sur intérêts et produits et charges assimilées	286 190	298 603
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées (note 23)	2 043 621	1 779 533
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées (note 23)	(2 152 619)	(1 854 534)
Résultat sur opérations de crédit-bail et assimilées	(108 998)	(75 002)
Produits sur opérations de location simple (note 23)	1 363 918	1 200 037
Charges sur opérations de location simple (note 23)	(1 370 961)	(1 266 513)
Résultat sur opérations de location simple	(7 043)	(66 476)
Revenus des titres à revenu variable (note 24)	-	-
Commissions (Produits) (note 25)	154 560	150 707
Commissions (Charges) (note 25)	(4 511)	(6 111)
Commissions nettes	150 049	144 596
Gains / pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilées	-	-
Autres produits d'exploitation bancaire (note 26)	5 154	19 725
Autres charges d'exploitation bancaire (note 26)	(89 275)	(120 241)
Produit net bancaire	236 077	201 205
Charges générales d'exploitation (note 27)	(175 311)	(159 917)
- Coûts d'acquisition	-	-
- Autres charges générales d'exploitation	(175 311)	(159 917)
Dotations aux amortissements et dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles (note 10)	(4 909)	(2 209)
Résultat brut d'exploitation	55 857	39 078
Coût du risque (note 28)	(52 874)	(14 537)
Résultat d'exploitation	2 983	24 542
Gains ou pertes sur actifs immobilisés (note 29)	293	307
Résultat courant avant impôt	3 276	24 849
Résultat exceptionnel (note 31)	43 747	(3 426)
Impôt sur les bénéfices (note 30)	(5 970)	80
Dotations / reprises de provisions réglementées	-	-
Résultat de l'exercice	41 053	21 502
<i>Résultat par action (en euros)</i>	4,74	2,48

Note 1 Faits marquants de l'exercice

A. Partenariat entre Stellantis Financial Services Europe (ex. Banque PSA Finance) et Santander Consumer Finance

CREDIPAR – Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers - est une filiale à 100% de Banque Stellantis France (ex. PSA Banque France) qui est contrôlée à 50/50 par Stellantis Financial Services Europe et par SANTANDER Consumer Finance.

2023 a été la neuvième année du partenariat signé entre Stellantis Financial Services Europe et Santander Consumer Finance en février 2015.

En date du 3 avril 2023, dans le cadre de la réorganisation des activités de financement du groupe Stellantis en Europe, le groupe Banque Stellantis France a étendu son activité de financement à l'ensemble des marques du groupe Stellantis en France et non plus uniquement à ses marques historiques Peugeot, Citroën et DS. Ceci concerne tant les financements de véhicules à la clientèle finale que les financements alloués aux réseaux de distribution de l'ensemble des marques du groupe Stellantis en France.

Par contre, le groupe Banque Stellantis France, et en particulier CREDIPAR, a cessé de proposer les financements en location longue durée auprès de la clientèle d'entreprises. Le droit de proposer ce type de financements à cette catégorie de clientèle a été cédé à la société Leasys, filiale à 50% du groupe Stellantis, et spécialisée dans cette activité pour l'ensemble de l'Europe. CREDIPAR conservera néanmoins dans son bilan l'ensemble des contrats de location longue durée existants au 2 avril 2023 et continuera d'honorer les commandes acceptées avant le 3 avril 2023.

B. Démarrage d'une activité de collecte d'épargne sous la marque Distingo Bank en Allemagne, aux Pays-Bas et en Espagne

Dans le cadre de sa stratégie de diversification de ses sources de refinancement et d'optimisation des coûts correspondants, CREDIPAR a démarré une activité de collecte d'épargne au mois de juin 2023 en Allemagne et au mois de novembre 2023 aux Pays-Bas et en Espagne. Cette activité a été démarré en collaboration avec la société Raisin qui assure la commercialisation des produits d'épargne de CREDIPAR, sous la marque Distingo Bank, sur ses plateformes internet présentes dans ces 3 pays.

Note 2 Principes comptables

Les états financiers de la société CREDIPAR – Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers – sont établis et présentés conformément aux principes applicables en France aux établissements de crédit, notamment le règlement n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015 et amendé par le règlement 2020-10 du 22 décembre 2020.

Les principes comptables utilisés sont décrits aux paragraphes A à G ci-dessous.

Le terme « entreprises liées » désigne toutes les entreprises présentes dans le périmètre de consolidation des groupes STELLANTIS et SANTANDER, auxquels CREDIPAR appartient.

A. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations figurant au bilan sont principalement des véhicules loués et des immobilisations corporelles et incorporelles.

Véhicules loués

Les véhicules financés dans le cadre de contrats de crédit-bail, de location avec option d'achat et de location simple apparaissent au bilan pour le montant net des véhicules loués et sont dans amortis sur une durée d'usage de quatre ans, durée réduite à trois ans pour les véhicules d'occasion loués.

Ces modalités ne présentent pas d'écart net significatif par rapport à des amortissements i) sur la durée du contrat de location alors qu'il est probable que l'option sera levée au terme de la location et ii) sur une valeur égale au coût d'acquisition diminué du prix de levée de l'option à l'issue de la période de location, iii) et en comptabilisant sous forme d'amortissements dérogatoires le sous-amortissement par rapport aux règles fiscales tel que permis par l'avis n° 2006-C du 4 octobre 2006 du Comité d'urgence du CNC.

Immobilisations incorporelles

Les coûts de développement internes ou externes des logiciels informatiques à usage interne et affectés directement à la création ou à l'amélioration des performances sont portés à l'actif du bilan. Ces coûts sont amortis linéairement sur la durée d'utilisation des logiciels avec un maximum de 12 ans. Les autres coûts d'acquisition et de développement sont immédiatement portés en charges. Les petits logiciels externes sont amortis sur douze mois.

Les fonds de commerce ainsi que les conventions de successeurs constituent des immobilisations incorporelles comptabilisés à leur coût d'acquisition et amortis sur une période maximum de 10 ans, linéaire.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, ou le cas échéant, à leur valeur d'apport. Les immobilisations corporelles autres que les terrains sont amorties sur les durées de vie suivantes :

- | | |
|--------------------------------------|--|
| - Constructions | 20 à 30 ans, linéaire |
| - Agencements et mobiliers de bureau | 10 ans, linéaire |
| - Matériels | 3 à 5 ans, linéaire ou dégressif lorsque la réglementation le permet |

B. TITRES

Conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2014-07 Livre II – Titre 3, du 26 novembre 2014, les titres sont classés en fonction de l'intention qui préside à leur détention.

Titres de placement

Les titres de placement regroupent les titres acquis dans l'intention de les détenir pour une période supérieure à six mois, sans intention de les conserver jusqu'à leur échéance. Les titres sont enregistrés pour leur prix d'achat hors frais d'acquisition, et se répartissent en « Obligations et autres titres à revenu fixe » et en « Actions et autres titres à revenu variable ».

Pour les titres à revenu fixe, l'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres (surcote / décote) est amorti sur leur durée de vie résiduelle, de façon actuarielle pour les titres de créances négociables et les obligations à coupon zéro ou unique, et de façon linéaire pour les autres titres. La valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Lorsque le prix de marché à la date de clôture est inférieur à la valeur comptable au bilan, une dépréciation est comptabilisée.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. Les intérêts sont inscrits au compte de résultat dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés », les intérêts courus non échus étant comptabilisés prorata temporis.

Titres de participation et parts dans les entreprises liées

Les titres dont on estime la possession durable utile à l'activité de la banque sont classés en titres de participation. Ces titres sont enregistrés à leur prix d'acquisition, hors frais accessoires d'achat.

Au bilan, ces titres sont maintenus à leur prix de revient, sauf si leur valeur d'utilité devient inférieure à leur valeur comptable, auquel cas des dépréciations sont constatées. Leur valeur d'utilité est appréciée par l'analyse combinée de plusieurs paramètres à savoir le montant de l'actif net ainsi que les perspectives de bénéfices futurs et de flux de trésoreries futurs (prévisions de dividendes des années à venir). Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

C. CREANCES SUR LA CLIENTELE ET OPERATIONS DE CREDIT BAIL ET ASSIMILEES

C1. Opérations avec la clientèle

La valeur brute des financements de Vente à Crédit inclut les intérêts courus. Les intérêts globaux sur la période de financement sont enregistrés en produits financiers sur la durée des contrats selon la méthode actuarielle. Les commissions et autres rémunérations versées aux apporteurs de clientèle, ainsi que les frais administratifs directs externes sont enregistrés en « Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle » et sont étalés de manière symétrique aux produits comptabilisés sur les contrats. Les autres frais engagés pour l'obtention et le suivi des contrats sont passés en charges au moment où ils sont exposés et enregistrés en « Commissions » sur opérations avec la clientèle.

La valeur brute des financements de stocks aux réseaux comprend le montant principal avancé et les intérêts courus qui sont comptabilisés en produits financiers sur une base mensuelle.

Dans les paragraphes qui suivent, on distinguera la clientèle « Retail », correspondant à la « Clientèle finale » Détail, et la clientèle hors « Retail », qui comprend le « Corporate » Réseau, le « Corporate » hors réseau (flottes de Grandes entreprises), les flottes des Administrations locales et des Banques.

Classement en créances douteuses

Conformément au règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014, les engagements présentant des échéances impayées de plus de 90 jours ou de plus de 270 jours pour les Administrations locales, sont classés en créances douteuses.

Notion de statut immunisant : l'application d'un statut immunisant permet le report du déclassement en créances douteuses dans la limite de 150 jours pour la clientèle « Retail », de 451 jours pour la clientèle « Corporate » et de 631 jours pour les Administrations publiques et dans la mesure où les impayés constatés ne sont que la conséquence d'événements techniques non liés à la solvabilité du client.

Notion de statut forçant : l'utilisation d'un statut forçant en cas de risque aggravé permet le déclassement avant 91 jours ou 271 jours les créances vers un statut de créances douteuses.

Pour la clientèle autre que « Retail », dès l'apparition du premier impayé et au plus tard lors de son déclassement par le délai, une analyse du risque au dossier est formalisée dans un document nommé « Rapport Flash ». L'existence du « Rapport Flash » est reconnue dans les systèmes et joue le rôle de statut forçant.

Classement en créances douteuses compromises

Conformément au règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014, les engagements considérés comme irrécouvrables, ou qui présentent des échéances impayées de plus de 149 jours pour la clientèle « Retail », de plus de 451 jours pour la clientèle « Corporate » et de plus de 631 jours pour les Administrations locales, sont classés en créances douteuses compromises. A partir de ce moment, il y a systématiquement déchéance du terme et la comptabilisation des produits financiers correspondants est suspendue.

C2. Crédit-bail et location longue durée

Se reporter au paragraphe sur les véhicules loués au paragraphe A ci-avant.

Les loyers impayés échus de moins de 91 jours sont classés en créances rattachées aux immobilisations louées.

Classement en créances douteuses

Si le dossier présente des impayés de plus de 90 jours ou de plus de 270 jours pour les Administrations locales, les loyers impayés correspondants sont classés en créances douteuses, conformément au règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014 (cf. les notions de statut immunisant et de statut forçant au paragraphe C1, qui interviennent de la même façon en crédit-bail et en location longue durée).

Classement en créances douteuses compromises

Si le dossier est considéré comme irrécouvrable ou s'il présente des impayés de plus de 149 jours pour la clientèle « Retail », de plus de 451 jours pour la clientèle « Corporate » et de plus de 631 jours pour les Administrations locales, les loyers impayés correspondants sont classés en créances douteuses compromises, conformément au règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014. A partir de ce moment, il y a systématiquement déchéance du terme et la comptabilisation des produits financiers correspondants est suspendue. L'intégralité du capital restant dû est alors classée en créances douteuses compromises en plus des loyers échus.

C3. Commissions reçues et coûts marginaux de transactions étalés

Les commissions reçues comprennent essentiellement les bonifications d'intérêts versées par les marques du groupe STELLANTIS ainsi que les frais de dossiers facturés aux clients. Elles font l'objet d'un étalement actuariel sur la durée des contrats, au prorata du capital restant dû.

Les coûts marginaux de transaction comprennent essentiellement les commissions versées aux apporteurs d'affaires. Ils font l'objet d'un étalement actuariel sur la durée des contrats, au prorata du capital restant dû.

C4. Dépréciations et provisions des créances sur la clientèle

Dépréciations des créances à la clientèle « Retail » :

- Concernant les créances saines, l'existence d'un impayé caractérise le risque de perte de valeur de la créance. Dès le premier jour d'impayé, la totalité de l'encours restant dû est dépréciée en fonction de sa probabilité de passage en créances douteuses et du taux de pertes moyennes actualisées. La provision calculée est classée au passif du bilan. Dans le cas des opérations de crédit-bail et de location longue durée, la provision porte sur les loyers échus sains.
- En ce qui concerne les créances douteuses et les créances douteuses compromises, telles que définies précédemment, la société a constitué une base de données historiques, qui intègre les données de recouvrement effectif de ces créances. Cette base permet d'apprécier le taux de pertes moyennes actualisées, sur la base duquel est calculée la dépréciation sur créances douteuses et douteuses compromises. Elle s'applique à la totalité de l'encours, en affectant en priorité 100% sur les impayés échus. Dans le cas des opérations de crédit-bail et de location longue durée, la dépréciation porte sur les loyers échus douteux et douteux compromis au taux de 65%. A partir de la échéance du terme, la dépréciation au taux de pertes moyennes actualisées porte sur les loyers échus et le capital restant dû devenu exigible.

Dépréciations des créances à la clientèle autre que « Retail » :

- Dès l'apparition du premier impayé et au plus tard lors de son déclassement par le délai, une analyse du risque au dossier est formalisée dans un document nommé « Rapport Flash », qui précise le montant éventuel de la dépréciation. Dans le cas des opérations de location longue durée, la dépréciation porte sur les loyers échus douteux et douteux compromis. A partir de la échéance du terme, elle porte aussi sur le capital restant dû exigible.
- A la suite de la revue de la qualité des actifs (AQR) effectuée en 2014 par la Banque centrale européenne, différents indicateurs (risques pays, secteurs, zones à risques, etc...) ont été pris en compte à titre complémentaire afin de déterminer des dépréciations sur base collective. A la suite de la demande du régulateur, un modèle de dépréciation a été développé. La société enregistre une dépréciation collective sur l'encours sain Corporate depuis fin 2014.

Passages en pertes :

Dès lors qu'une créance est considérée comme irrécouvrable, elle est passée en pertes. A partir de ce moment, la dépréciation précédente est reprise par résultat et tout montant recouvré ultérieurement est crédité au compte de résultat.

Les procédures de la société CREDIPAR prévoient le passage en pertes des créances présentant 48 mois d'impayés pour la Vente à Crédit, et 24 mois d'impayés pour la Location avec option d'achat, la Location longue durée ou le Crédit-bail.

C5. Créances restructurées

Un encours douteux peut être restructuré, du fait de la situation financière du débiteur. En fonction des modalités de restructuration choisies, la Société est amenée à constater ou non une décote.

La décote correspond à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs de capital et d'intérêts issus de la restructuration.

Indépendamment des aspects liés aux garanties complémentaires éventuellement demandées, les modalités de restructuration suivantes peuvent être utilisées, seules ou combinées :

- Abandon de créance

L'abandon de principal ou d'intérêt (échu ou couru) est constaté en perte ; le montant abandonné ne figure plus à l'actif.

- Report d'échéance à titre gratuit

Les reports d'échéances (ou période de franchise « gratuite ») peuvent être imposés par une commission de surendettement (de type Neiertz en France), laquelle peut décider d'un moratoire de paiement. Dans ce cas, la décote correspond à l'actualisation (au taux du crédit) pendant la durée du report.

- Baisse du taux d'intérêt

Les baisses de taux induisent mécaniquement la création d'une décote. La décote correspond à l'écart entre les flux actualisés au nouveau taux du crédit et les flux actualisés au taux initial du crédit.

- Allongement de la durée du crédit

Pris isolément (sans report d'échéance ni baisse de taux), l'allongement de la durée du crédit ne produit aucune décote, le Taux d'intérêt effectif du concours se trouve inchangé. Dans ce cas précis, la créance n'est pas considérée comme étant restructurée, mais seulement réaménagée.

Pour ses Créances restructurées, la société a choisi le retour en Encours sains, dans une sous-catégorie spécifique (Encours sains restructurés), jusqu'à l'échéance finale.

Cette possibilité est spécifiquement prévue par le Règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014, sous réserve du respect des conditions suivantes :

- Retour immédiat en encours douteux dès le premier impayé,
- Communication en Annexe du traitement appliqué aux Créances restructurées (principes et méthodes, montant),
- Maintien d'une dépréciation au moins égale à la décote éventuelle.

L'inscription en encours sains restructurés est faite dès que les nouvelles modalités de relations établies entre la Société et le client sont connues (report d'échéance à titre gratuit, baisse de taux, etc...)

Dans la mesure où l'existence d'une restructuration antérieure constitue un indicateur effectif de risque de perte (*loss event*), il a été décidé de maintenir une dépréciation sur les encours restructurés, égale à celle prévue sur les encours sains avec impayés.

Dans la mesure où la Société maintient une dépréciation sur encours restructurés supérieure au montant de la décote, aucune décote n'est comptabilisée, conformément à la possibilité ouverte par le Règlement ANC n° 2014-07.

Lorsqu'à la suite d'un retour en encours sains pour restructuration, le débiteur ne respecte pas les échéances fixées, il est immédiatement transféré en encours douteux, dès le premier impayé. Après 149 jours d'impayé (Retail) ou 451 jours d'impayés (Corporate), il est déclassé en encours douteux compromis, selon la procédure classique.

C6. Opérations de titrisation

Les titrisations de créances de Vente à Crédit font disparaître les encours correspondants du bilan ; elles ne dégagent pas de résultat de cession.

Les titrisations de loyers futurs de location avec option d'achat ou de location longue durée ont pour conséquence la constatation d'un passif au bilan, représentatif des loyers perçus d'avance. Ce passif est amorti en résultat selon un rythme similaire à celui de l'exigibilité des loyers initialement cédés. Elles ne dégagent pas de résultat de cession.

D. ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET MEDAILLES DU TRAVAIL

Engagements résiduels du régime de la Caisse de Retraite du Personnel Bancaire

La provision pour engagements résiduels du régime de la Caisse de Retraite du Personnel Bancaire est constituée, si nécessaire, sur la base de la valeur actuelle probable des versements annuels, destinés à compléter les ressources nécessaires au paiement de la retraite complémentaire AGIRC - ARRCO. Il n'y a plus de provision au titre de cet engagement, les versements effectués à ce jour couvrant l'intégralité des droits acquis.

Engagements pour indemnités de fin de carrière, retraites complémentaires

Les salariés de CREDIPAR S.A. perçoivent, en complément des allocations de retraite conformes à la législation, des suppléments de retraite suivant le régime à cotisations définies ainsi que d'indemnités de départ à la retraite.

Dans le cadre du régime à cotisations définies, la société n'a pas d'autre obligation que le paiement des cotisations ; la charge qui correspond aux cotisations versées est prise en compte en résultat de l'exercice.

Pour ce qui concerne les retraites complémentaires versées au personnel ayant quitté le groupe, la compagnie d'assurance a reçu les fonds nécessaires et est responsable du versement des rentes. Les droits acquis au titre des retraites complémentaires concernant le personnel en activité sont totalement couverts par les fonds versés à la compagnie d'assurances.

Depuis 2002, les salariés de CREDIPAR S.A. ne bénéficient plus de régime à prestations définies.

Les indemnités de départ à la retraite sont quant à elles évaluées par des actuaires indépendants, suivant la méthode des unités de crédits projetés. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et chacune de ces unités est évaluée pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation finale est ensuite actualisée. Ces calculs intègrent principalement :

- Une hypothèse de date de départ à la retraite,
- Un taux d'actualisation financière,
- Un taux d'inflation,
- Des hypothèses d'augmentation de salaires et de rotation du personnel.

Il s'agit des indemnités de fin de carrière, pour lesquelles les droits acquis sont intégralement couverts.

Ces évaluations sont effectuées tous les ans. Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime. Ces écarts sont reconnus en résultat l'année de leur constatation.

Les fonds externes sont appelés à couvrir les engagements de retraite. Ainsi, dans le cas où les actifs financiers excèdent les engagements comptabilisés, une charge constatée d'avance est comptabilisée à l'actif du bilan.

Engagements pour médailles du travail

La dette latente couvrant les charges futures de règlement des médailles du travail est intégralement couverte par une provision.

E. INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

Nature des opérations

Les encours consentis par CREDIPAR à la clientèle, sous forme de Vente à Crédit, de Location avec Option d'Achat ou de Location Simple, sont essentiellement accordés à taux fixe, le refinancement est en majeure partie indexé sur des taux révisables ou variables.

L'impact des variations de taux d'intérêt sur la valeur économique du bilan et sur la marge nette d'intérêt est géré dans le respect de seuils définis en contractant des dérivés avec des contreparties bancaires. Ces dérivés sont qualifiés de macro-couverture.

Toutes les opérations réalisées par CREDIPAR sur les dérivés sont des opérations de couverture réalisées sur des marchés de gré à gré (swaps principalement).

Principes d'enregistrement

Les dérivés en vie à la date de clôture figurent dans les engagements hors bilan. Les dérivés de taux sont enregistrés conformément aux dispositions du Règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014.

Les montants inscrits dans les comptes de hors bilan correspondent aux engagements nominaux et représentent le volume des opérations et non les risques qui leur sont associés.

Opérations de macro-couverture

Les opérations de couverture des encours clientèle à taux fixe réalisées par CREDIPAR sont qualifiées de macro-couverture : les charges et les produits sont inscrits prorata temporis en compte de résultat.

Opérations de micro-couverture

Les dettes à taux fixe peuvent être couvertes par des opérations de micro-couverture, dont les charges et les produits sont inscrits prorata temporis en compte de résultat.

Traitement des soultes

Les soultes constatées lors de la résiliation ou de l'assignation d'un contrat, ou de son remplacement par un autre contrat, sont rapportées immédiatement au compte de résultat.

Traitement des acomptes sur résultat futur des swaps – appels de marges

Dans le cas de swaps avec acompte payé ou reçu sur résultat futur :

- L'acompte payé est comptabilisé en « charges payées d'avance »,
- L'acompte reçu est comptabilisé en « produits constatés d'avance ».

Informations relatives au risque de contrepartie sur instruments dérivés

Les dérivés sont conclus avec des contreparties bancaires et des établissements financiers de premier plan et en catégorie "Investment Grade". Les instruments dérivés sont traités dans le cadre de conventions ISDA/FBF et font l'objet d'appel de marge (CSA/ARG) avec toutes les contreparties. Les limites sont fixées pour chacune des contreparties en fonction de leur notation par les agences de rating. Les utilisations des limites sont mesurées et vérifiées et les éventuels dépassements sont communiqués. Les informations relatives au suivi du risque de contrepartie font également l'objet d'un reporting mensuel par la Direction des Risques au Comité ALCO (*Asset & Liability Committee*) et au Comité des Risques.

F. PARTICIPATION ET INTERESSEMENT DES SALARIES

Participation et intéressement des salariés

La société CREDIPAR applique pour l'exercice 2023 le régime légal de participation des salariés et également un intéressement pour partager la valeur ajoutée de la société, montant diminué de la participation légale, conformément à l'accord social signé avec les partenaires sociaux. Pour l'exercice 2023, le montant global de participation et d'intéressement devrait s'établir à 8,1 millions d'euros (forfait social inclus).

G. IMPOT SUR LES BENEFICES

En 2016, a été créé le groupe d'intégration fiscale Banque Stellantis France regroupant sa filiale à 100 %, CREDIPAR, ainsi que CLV, filiale à 100% de CREDIPAR.

Au titre de l'exercice 2023, la société continue d'être assujettie à l'impôt sur les sociétés à titre individuel.

NOTE 3 Présentation des opérations de titrisation

A. Nouvelles opérations de titrisation intervenues au cours de l'exercice :

Le 26 octobre 2023, CREDIPAR a cédé pour 573 millions d'euros de créances correspondant à des contrats de location avec option d'achat (créances de loyers futurs et créances portant sur la vente du véhicule en fin de période de location), au Fonds Commun de Titrisation Auto ABS French Leases 2023.

La création de ce nouveau fonds est concomitante à l'émission de titres seniors (Class A) pour 450 millions d'euros notés AAA (sf)/AAA (sf) et placés auprès d'investisseurs. CREDIPAR a souscrit les titres mezzanines (Class B) notés AA (high)(sf) /AA (sf) pour 37,9 millions d'euros, les titres juniors (Class C) non listés et non notés pour 85,4 millions d'euros, ainsi que les 2 parts résiduelles de 150 euros chacune.

B. Autres opérations en cours :

Le 29 novembre 2012, CREDIPAR a cédé pour 296 millions d'euros de créances de financement automobile, au Fonds Commun de Titrisation Auto ABS French Loans Master. Le compartiment a émis des obligations seniors (classe A) notées AAA/Aaa pour 267 millions d'euros, des obligations juniors (classe B) non notées pour 29 millions d'euros et des parts résiduelles à hauteur de 300 euros souscrites par CREDIPAR.

En mai 2023, la période de rechargement a été étendue pour une troisième fois jusqu'à mai 2028 et les critères d'éligibilité des créances ont été élargis à de nouveaux produits tels que les véhicules électriques, permettant une hausse du potentiel de créances titrisables. La taille du programme maximale est maintenue à un maximum de 2,5 milliards de titres seniors, et la notation des titres a été revue à AA/Aaa.

Le 27 septembre 2023, CREDIPAR a cédé 160 millions d'euros de titres seniors à un tiers.

Au 31 décembre 2023, CREDIPAR détient 1 375,6 millions d'euros de titres seniors émis par ce fonds « classe A » et l'intégralité des titres juniors « Classe B ». Au 31 décembre 2023, CREDIPAR continue de détenir au moins 5% de chaque série d'obligations au titre de son obligation de rétention de risque, selon la méthode dite verticale.

Les titres seniors sont utilisés en collatéral auprès de la Banque de France en contrepartie du financement TLTRO ou en vue de constituer un coussin de liquidité.

Le 03 mai 2013, SOFIRA (société absorbée par CREDIPAR en 2015) a cédé au compartiment France 2013 du Fonds Commun de Titrisation AUTO ABS DFP MASTER 869,8 millions d'euros de créances commerciales sur des concessionnaires Peugeot, Citroën et DS. Le fonds a émis des titres seniors (classe A) notés Aaa(sf)/AAA (sf) à hauteur de 550 millions d'euros, des titres seniors (classe S) notés Aaa(sf)/AAA(sf) à hauteur de 30 millions d'euros, des titres juniors (classe B) à hauteur de 228 millions d'euros non notés et des parts résiduelles à hauteur de 300 euros souscrites par SOFIRA (puis absorbée par CREDIPAR).

En 2020, le programme pour un montant maximum de 1,5 milliards de titres seniors a été restructuré et est redevenu public. A cet effet, un prospectus initial a été approuvé par l'AMF le 17 septembre 2020, et l'opération a été notée par 2 agences de notation. La période de rechargement a été étendue jusqu'à septembre 2025 et les critères de concentration sur les débiteurs des créances ont été modifiés, permettant une hausse du potentiel de créances titrisables. Le rehaussement de crédit de la transaction a par ailleurs été revu à la baisse, en ligne avec une notation des titres seniors à un niveau AA/Aa à partir des émissions du 21 septembre 2020.

Au 31 décembre 2023, l'intégralité des titres émis par ce fonds (seniors « classe S » et juniors « classe B ») est détenue par CREDIPAR. Les titres seniors sont utilisés en collatéral auprès de la Banque de France en contrepartie du financement TLTRO ou en vue de constituer un coussin de liquidité.

Le 28 juillet 2016, CREDIPAR a cédé pour un montant de 341 millions d'euros de créances correspondant à des contrats de location avec option d'achat (créances de loyers futurs et créances portant sur la vente du véhicule en fin de période de location) au Fonds Commun de Titrisation Auto ABS French Leases Master Compartiment 2016. Le compartiment a émis des titres seniors (classe A) non notés pour 256,6 millions d'euros, des obligations juniors (classe B) non notés pour 84,3 millions d'euros et des parts résiduelles à hauteur de 300 euros souscrites par CREDIPAR. L'ensemble des titres seniors a été placé auprès d'un pool d'investisseurs et la période initiale de revolving de la transaction a été fixée à 2 ans.

En novembre 2023, la transaction a été amendée pour étendre la durée de rechargement du fonds pour la quatrième fois (jusqu'à décembre 2025), pour un financement des titres seniors par un pool d'investisseurs à hauteur de 1 650 millions d'euros et par CREDIPAR à hauteur de 86,85 millions d'euros. CREDIPAR a souscrit également les titres junior « classe B ». Au 31 décembre 2023, CREDIPAR continue de détenir des titres pour 83,8 millions d'euros (correspondant à 5% des titres seniors émis) au titre de son obligation de rétention de risque, selon la méthode dite verticale, et détient le titre junior classe B.

Le 27 juillet 2017, CREDIPAR a cédé pour 350 millions d'euros de créances correspondant à des contrats de location longue durée (créances de loyers futurs et créances portant sur la vente du véhicule en fin de période de location) au Fonds Commun de Titrisation Auto ABS French LT Leases Master. Le fonds a émis des titres seniors (classe A) non notés pour 244,3 millions d'euros, des titres juniors (classe B) non notés pour 105,7 millions d'euros et des parts résiduelles à hauteur de 300 euros souscrites par CREDIPAR. L'ensemble des titres seniors a été placé auprès d'un pool d'investisseurs et la période initiale de revolving de la transaction a été fixée à 2 ans. La transaction a par la suite été amendée en novembre 2021 afin d'étendre la durée de rechargement du fonds jusqu'à novembre 2023 pour un financement des titres seniors par un pool d'investisseurs à hauteur de 600 millions d'euros. Ce fonds est entré en phase d'amortissement à la date du 23 novembre 2023. L'intégralité des titres juniors a été souscrite par CREDIPAR. Au 31/12/2023, CREDIPAR continue de détenir l'intégralité des titres juniors émis, au titre de son obligation de rétention de risque, selon la méthode dite horizontale.

Le 29 novembre 2019, CREDIPAR est entré dans un contrat de garantie financière avec le fonds FCT Auto ABS Synthetic French Loans 2019 créé le même jour. La protection souscrite par CREDIPAR porte sur le risque mezzanine (pour un montant de 126 millions d'euros) d'un portefeuille de référence de 1,5 milliard de prêts auprès d'une clientèle de particuliers, originés par CREDIPAR. Cette protection a été financée par l'émission d'obligations par le FCT Auto ABS Synthetic French Loans 2019 et de deux parts résiduelles. Les titres ont été placés auprès d'investisseurs et CREDIPAR a souscrit les deux parts résiduelles. La période de référencement de nouvelles créances au titre de cette garantie (pour compenser l'amortissement des créances du portefeuille initial) a pris fin en janvier 2021. Cette transaction est en amortissement depuis le 22 janvier 2021.

Le 28 juin 2021, CREDIPAR a cédé pour 1 006,3 millions d'euros de créances correspondant à des contrats de location avec option d'achat (créances de loyers futurs et créances portant sur la vente du véhicule en fin de période de location), au Fonds Commun de Titrisation Auto ABS French Leases 2021. Le fonds a émis des titres seniors "classe A" notés à l'émission AAA (sf)/AAA (sf) pour 800 millions d'euros, des titres mezzanines notés à l'émission AA(sf)/AA+(sf) pour 65,4 millions d'euros, des titres juniors "classe C" non notés pour 140,9 millions d'euros et des parts résiduelles à hauteur de 300 euros. Lors de cette seconde opération publique de CREDIPAR une partie seulement des titres de classe A (500 millions d'euros) a été offerte au marché, les obligations restantes de classe A (300 millions d'euros), les titres de classe B et de classe C ainsi que les parts résiduelles ont été souscrites par CREDIPAR lors du closing le 28 juin 2021. CREDIPAR a ensuite revendu les 3 000 obligations de classe A qu'elle avait souscrites en octobre 2021. La transaction est entrée en amortissement depuis juin 2022.

Au 31 décembre 2023, CREDIPAR détient l'intégralité des obligations de classe B et de classe C.

Le 9 décembre 2022, CREDIPAR est entré dans un contrat de garantie financière avec le fonds FCT Auto ABS Synthetic French Loans 2022 créé le même jour. La protection souscrite par CREDIPAR porte sur le risque mezzanine (pour un montant de 37,5 millions d'euros) d'un portefeuille de référence de 586 millions de prêts auprès d'une clientèle de particuliers, originés par CREDIPAR. Cette protection a été financée par l'émission d'obligations par le FCT Auto ABS Synthetic French Loans 2022 et de deux parts résiduelles. Les obligations ont été placées auprès d'investisseurs et CREDIPAR a souscrit les deux parts résiduelles. La période de référencement des nouvelles créances au titre de cette garantie est définie pour une durée d'un an (pour compenser l'amortissement des créances du portefeuille initial). Le premier amortissement de cette transaction débutera en janvier 2024.

Note 4 - Caisse, Banques Centrales

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2023	31.12.2022
- Caisse	5	3
- Banques Centrales	52 033	38 158
- Créances rattachées	-	23
Total	52 038	38 184

Note 5 - Créances sur les établissements de crédit**Ventilation des créances à vue / à terme**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2023	31.12.2022
Comptes ordinaires débiteurs et prêts jour le jour		
- Entreprises liées	109 845	112 163
- Hors Groupe	346 457	234 047
	456 302	346 210
Prêts à terme		
- Entreprises liées ⁽¹⁾	16 590	18 788
- Hors Groupe	1 784 992	810 038
	1 801 581	828 826
Créances rattachées		
Au jour le jour et comptes ordinaires		
- Entreprises liées	6	2
- Hors Groupe	595	90
	601	92
Sur prêts à terme		
- Entreprises liées	-	-
- Hors Groupe	-	-
	-	-
Total	2 258 485	1 175 128

(1) Le montant de 16 590 milliers d'euros correspond :

- Pour 1 590 milliers d'euros à l'excédent de cash collatéral déposé auprès du clearer member Santander pour la compensation des dérivés de taux depuis la mise en place de la réglementation EMIR début 2017,
- Pour 15 000 milliers d'euros aux prêts accordés à CLV en 2023.

Note 6 - 1 Opérations avec la clientèle

Ventilation des créances par activité

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Créances sur la clientèle saine	4 145 471	3 371 990
- Clientèle finale - Ventes à crédit		
- Encours sains clientèle finale - ventes à crédit	318 729	345 492
<i>dont encours sains avec impayés</i>	11 269	8 738
- Dépréciation pour risque sur encours sains	-	-
- Dépréciation pour risque sur encours sains avec impayé	-	-
- Financement de stocks aux réseaux		
- Encours sains financement de stocks aux réseaux	30 174	40 912
- Dépréciation pour risque sur encours sains avec impayé financement de stock	-	-
- Autres créances commerciales avec le réseau		
- Encours sains - Autres créances commerciales avec le réseau	3 351 759	2 675 411
- Dépréciation pour risque sur encours sains	-	-
- Autres créances réseaux (dont crédits à l'équipement, crédit revolving)		
- Encours sains Autres créances réseaux	444 809	310 175
<i>dont encours sains avec impayés</i>	49	79
- Dépréciation pour risque sur encours sains	-	-
- Dépréciation pour risque sur encours sains avec impayé	-	-
Éléments intégrés au coût amorti des opérations avec la clientèle	73 110	71 909
- Etalement des coûts d'acquisition	73 929	73 913
- Etalement des frais de dossiers.	(654)	(2 116)
- Etalement de la participation des marques et des réseaux	(165)	112
Comptes ordinaires débiteurs	-	-
- Entreprises liées	-	-
- Hors groupe	-	-
Créances douteuses et douteuses compromises nettes ⁽¹⁾	12 302	59 220
- Clientèle finale - Ventes à crédit	12 012	4 273
- Financement de stocks aux réseaux	170	90
- Créances commerciales encours douteux	195	53 798
- Autres créances et comptes ordinaires	(74)	1 060
Créances rattachées	5 489	2 284
- Ventes à crédit	1 127	1 076
<i>dont sur créances saines avec impayés</i>	1 105	1 061
<i>dont sur créances saines avec impayés</i>	22	15
- Financement de stocks aux réseaux	-	-
- Autres créances et comptes ordinaires	4 361	1 208
<i>dont sur créances saines</i>	4 361	1 208
<i>dont sur créances saines avec impayés</i>	-	-
<i>dont sur créances douteuses</i>	-	-
<i>dont sur créances compromises</i>	-	-
Total	4 236 371	3 505 403

Echéancier des créances sur la clientèle au 31.12.2023 (hors créances commerciales, comptes ordinaires et coût amorti)

(en milliers d'euros)	Echues	moins de 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	> 5 ans	31.12.2023
Créances sur la clientèle finale - ventes à crédit	740	22 028	61 928	226 276	7 757	318 729
Financement de stock au réseau	-	18 195	9 658	2 320	-	30 174
Autres créances réseaux	17	61 651	379 792	1 158	2 191	444 809
	758	101 874	451 378	229 754	9 949	793 712

Echéancier des créances sur la clientèle au 31.12.2022 (hors créances commerciales, comptes ordinaires et coût amorti)

(en milliers d'euros)	Echues	moins de 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	> 5 ans	31.12.2022
Créances sur la clientèle finale - ventes à crédit	703	25 958	72 738	240 884	5 208	345 492
Financement de stock au réseau	-	25 630	13 333	1 948	-	40 912
Autres créances réseaux	27	53 786	252 757	1 292	2 314	310 175
	730	105 374	338 828	244 124	7 522	696 579

(1) Le montant des créances douteuses, des créances douteuses compromises et des dépréciations est donné dans la note 28 sur le coût du risque.

Note 6 - 2 Analyse des créances douteuses et douteuses compromises

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Activité de financement "Clientèle finale - ventes à crédit" (A - cf. section A de la note 28)		
Non compromises	4 415	1 678
Montant brut	13 800	6 890
- échus	3 065	1 162
- à échoir ⁽²⁾	10 736	5 728
Dépréciations (A - cf. section A de la note 28)	(9 386)	(5 213)
- échus ⁽¹⁾	(3 064)	(1 161)
- à échoir ⁽²⁾	(6 321)	(4 051)
Financement de stock Réseaux (C - cf. section C de la note 28)		
Non compromises	88	-
Montant brut	88	0
Dépréciations (C - cf. section C de la note 28)	-	0
Créances commerciales "Réseaux" (C - cf. section C de la note 28)		
Non compromises	195	53 798
Montant brut	624	56 136
Dépréciations (C - cf. section C de la note 28)	(430)	(2 338)
Activité de financement "Autres Réseaux et Comptes Ordinaires"		
Non compromises	35	1 165
Montant brut	1 913	2 859
Dépréciations (C - cf. section C de la note 28)	(1 877)	(1 694)
Activité de financement "Autres"		
Non compromises	5	2
Montant brut	14	11
- échus	2	3
- à échoir	12	8
Dépréciations (C - cf. section B de la note 28)	(9)	(9)
- échus ⁽¹⁾	11	13
- à échoir ⁽²⁾	(21)	(22)
Activité de financement "Clientèle finale - ventes à crédit"		
Compromises	7 597	2 595
Montant brut	38 191	17 011
Dépréciations (A - cf. section A de la note 28) ^{(1) (3)}	(30 594)	(14 415)
Activité de financement stock "Réseaux"		
Compromises	81	90
Montant brut	180	395
Dépréciations (B - cf. section B de la note 28)	(99)	(305)
Activité de financement "Autres Réseaux et comptes ordinaires"		
Compromises	-	-
Montant brut	131	196
Dépréciations (C - cf. section C de la note 28) ⁽¹⁾	(131)	(196)
Activité de financement "Autres"		
Compromises	(115)	(114)
Montant brut	370	328
Dépréciations (C - cf. section C de la note 28) ^{(1) (3)}	(485)	(442)

(1) En ce qui concerne les créances douteuses, et en dehors des clients Corporate pour lesquels le niveau de dépréciation est formalisé dans le Rapport Flash en fonction d'une analyse du risque personnalisée, les impayés échus (capital + intérêts) sont dépréciés à 100%.

(2) En ce qui concerne les créances douteuses, pour la partie à échoir des client Retail, la dépréciation est telle que, ajoutée aux 100% sur l'échu, la dépréciation totale atteint le niveau de pertes moyennes actualisées, conformément à la méthodologie décrite au paragraphe C de la note 2 sur les principes comptables.

(3) En ce qui concerne les créances douteuses compromises, dont la quasi-totalité est déchue du terme, et en dehors des clients Corporate pour lesquels le niveau de la dépréciation est formalisé dans le Rapport Flash, la dépréciation porte sur l'ensemble des impayés échus et du capital restant dû au taux de pertes moyennes actualisées, conformément à la méthodologie décrite au paragraphe C de la note 2 sur les principes comptables.

Note 7 - Obligations et autres titres à revenu fixe

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2023	31.12.2022
Titres de placement à revenu fixe	4 621 221	4 047 433
- Titres d'investissement ⁽¹⁾	4 621 221	4 047 433
Créances rattachées ⁽²⁾	28 015	23 452
Total	4 649 236	4 070 886

(1) Il s'agit des titres auto souscrits par CREDIPAR dans le cadre des opérations de titrisation.

(2) Les créances rattachées sur titres de placement à revenu fixe correspondent aux produits à recevoir des FCT.

Note 8 - Parts dans les entreprises liées

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2022	Augmentation	Diminution	31.12.2023
Parts dans les entreprises liées :				
Etablissements de crédit				
- Brut ⁽¹⁾	52 292	-	-	52 292
- Provisions	-	-	-	-
Autres				
- Brut	1	-	-	1
- Provisions	-	-	-	-
Total	52 293	-	-	52 293

(1) Il s'agit des titres CLV.

Note 9-1 Crédit-Bail et Location avec option d'achat

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Crédit-bail et location avec option d'achat		
Valeurs brutes	8 970 704	7 341 022
Amortissements	(3 710 101)	(3 167 862)
Valeurs nettes	5 260 604	4 173 160
Créances rattachées (dont loyers impayés sains)	6 280	6 991
Créances douteuses (loyers impayés douteux) ⁽¹⁾	2 054	1 712
Dépréciations (B - cf. renvoi B de la note 28) ⁽²⁾	(1 905)	(1 436)
Créances douteuses nettes	149	276
Créances douteuses compromises (loyers impayés douteux compromis) ⁽¹⁾	22 402	18 177
Dépréciations (B - cf. renvoi B de la note 28) ⁽²⁾	(17 636)	(13 718)
Créances douteuses compromises nettes	4 766	4 459
Éléments intégrés au coût amorti des opérations avec la clientèle	102 653	103 027
- Etalement des coûts d'acquisition	230 945	178 407
- Etalement de la participation des marques et des réseaux	(128 292)	(75 379)
Total	5 374 451	4 287 913

Note 9-2 Location simple

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Location simple		
Valeurs brutes	5 333 921	5 337 213
Amortissements	(2 484 619)	(2 266 891)
Valeurs nettes	2 849 302	3 070 323
Créances rattachées (dont loyers impayés sains)	14 685	16 332
Créances douteuses (loyers impayés douteux) ⁽¹⁾	1 287	1 300
Dépréciations (B - cf. renvoi B de la note 28) ⁽²⁾	(1 122)	(814)
Créances douteuses nettes	165	486
Créances douteuses compromises (loyers impayés douteux compromis) ⁽¹⁾	15 213	12 442
Dépréciations (B - cf. renvoi B de la note 28) ⁽²⁾	(12 149)	(9 962)
Créances douteuses compromises nettes	3 064	2 481
Éléments intégrés au coût amorti des opérations avec la clientèle	72 212	79 093
- Etalement des coûts d'acquisition	123 045	136 351
- Etalement de la participation des marques et des réseaux	(50 833)	(57 257)
Total	2 939 428	3 168 715

(1) En ce qui concerne les créances douteuses, et en dehors des clients Corporate pour lesquels le niveau de dépréciation est formalisé dans le Rapport Flash en fonction d'une analyse personnalisée, les loyers échus sont dépréciés à 100%.

(2) En ce qui concerne les créances douteuses compromises, dont la quasi-totalité est déchue du terme, et en dehors des clients Corporate pour lesquels le niveau de la dépréciation est formalisé dans le Rapport Flash, la dépréciation porte sur l'ensemble des loyers échus et du capital restant dû au taux de pertes moyennes actualisées, conformément à la méthodologie décrite au paragraphe C de la note 2 sur les principes comptables.

Note 9 - 3 : Eléments financiers

Dans les comptes sociaux, l'aspect juridique prime. Les biens donnés en crédit-bail et en location financière sont inscrits dans les immobilisations et amortis sur leur durée de vie estimée suivant un mode linéaire ou dégressif, lorsque la réglementation fiscale le permet. Les loyers sont enregistrés en produits prorata temporis.

Afin d'appréhender son résultat réel économique, CREDIPAR tient une comptabilité financière qui analyse les opérations de crédit-bail et de location simple comme des crédits octroyés au locataire (encours financier). Les loyers perçus sont décomposés en intérêts et en amortissement financier de l'encours.

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Réserve financière ⁽¹⁾	2 224 283	1 870 267
Encours financiers nets	5 559 751	5 698 731
Résultat net financier ⁽²⁾	343 303	361 420

(1) La réserve financière est alimentée par la différence entre le résultat comptable et le résultat financier. Elle représente l'écart entre la valeur nette comptable des immobilisations louées et l'encours financier correspondant.

(2) Le résultat de CREDIPAR prenant compte de la présentation financière des biens donnés en crédit-bail et en location financière serait égal à 343 303 milliers d'euros, alors qu'il est de 41 053 milliers d'euros en appliquant l'approche juridique patrimoniale.

Note 10 - Immobilisations corporelles et incorporelles

Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	31.12.2022	Augmentation (autres)	Diminution	Transfert bilan	Désactivation	31.12.2023
Valeur brute						
- Logiciels	-	-	-	-	-	-
- Logiciels en cours ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-
- Autres ⁽¹⁾	-	32 258	-	-	-	32 258
Amortissements						
- Logiciels	-	-	-	-	-	-
- Autres	-	(2 846)	-	-	-	(2 846)
Valeur nette comptable						
- Logiciels	-	-	-	-	-	-
- Logiciels en cours	-	-	-	-	-	-
- Autres	-	29 412	-	-	-	29 412
Total	-	29 412	-	-	-	29 412

(1) Les autres immobilisations incorporelles sont constituées du fond de commerce acquis le 3 avril 2023 auprès d'Opel Bank ainsi que d'une convention de successeur acquise à la même date auprès de FCA Bank. Ces 2 éléments font l'objet d'un amortissement sur 8,5 années.

Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	31.12.2022	Augmentation (autres)	Diminution	Transfert bilan	Désactivation	31.12.2023
Valeur brute						
- Terrains et constructions	-	-	-	-	-	-
- Matériel de transport	5 885	2 361	(2 328)	-	-	5 918
- Autres	6 810	74	(487)	-	-	6 397
Amortissements						
- Terrains et constructions	-	-	-	-	-	-
- Matériel de transport ⁽¹⁾	(2 369)	(1 376)	1 054	-	-	(2 692)
- Autres	(2 694)	(686)	177	-	-	(3 202)
Valeur nette comptable						
- Terrains et constructions	-	-	-	-	-	-
- Matériel de transport	3 516	985	(1 274)	-	-	3 227
- Autres	4 116	(612)	(310)	-	-	3 194
Total	7 632	372	(1 584)	-	-	6 420

Note 11 - Autres actifs

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Dépôts de garantie versés aux fonds - réserves de liquidité ⁽¹⁾	101 643	71 257
Dépôts de garantie versés aux fonds - Avance de recouvrement ⁽¹⁾	6 025	6 350
Dépôts de garantie versés aux fonds - Réserve de performance ⁽¹⁾	-	-
Etat et organismes sociaux ⁽²⁾	116 851	78 647
Débiteurs divers	196 723	187 645
-dont entreprises liées	14 145	11 671
Total	421 242	343 900

(1) Dans le cadre des garanties données aux fonds de titrisation pour couvrir différents risques de ces fonds, CREDIPAR a effectué plusieurs dépôts de garantie (constitution de réserves de liquidité, d'avance de recouvrement et de réserves de performance) aux FCT, qui s'élèvent à fin 2023 à :

- 17,9 millions d'euros dans le cadre de l'opération Auto ABS DFP Master Compartiment France 2013,
- 30,6 millions d'euros dans le cadre de l'opération Auto ABS French Loans Master,
- 37,7 millions d'euros dans le cadre de l'opération Auto ABS French Leases Master Compartiment 2016,
- 12,0 millions d'euros dans le cadre de l'opération Auto ABS French LT Leases Master,
- 3,6 millions d'euros dans le cadre de l'opération Auto ABS French Leases 2021,
- 6,1 millions d'euros dans le cadre de l'opération Auto ABS French Leases 2023.

(2) Ce poste comprend notamment :

- Les acomptes d'IS versés à la société mère (Banque Stellantis France) pour 39,6 millions d'euros.
- La TVA déductible sur immobilisations corporelles pour 45,1 millions d'euros.
- Un crédit de TVA en attente de remboursement pour 31,6 millions d'euros.

Note 12 - Comptes de régularisation - Actif

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Charges payées d'avance		
Frais de mise en place des FCT	1 813	924
Décote CRD et paiement différé de créances cédées au fonds Master DFP ⁽¹⁾	14 287	9 309
Autres charges payées d'avance ⁽²⁾	27 132	41 263
	43 232	51 496
Produits à recevoir		
Sur instruments financiers à terme ⁽³⁾	13 067	7 058
Autres produits à recevoir	14 666	13 412
	27 732	20 470
Autres comptes de régularisation ⁽⁴⁾	72 354	94 137
Total	143 318	166 103

(1) La décote de CRD correspond à la différence entre le prix d'acquisition de la créance, payé par le FCT, et le capital restant dû sur cette créance.

(2) Les charges payées d'avance sont notamment composées :

- Des charges sur dettes groupe étalées pour 4,2 millions d'euros,
- Des charges constatées d'avance pour commissions sur produits d'assurance (VAC) pour 5,2 millions d'euros,
- Des charges liées aux émissions de titres NEU CP précomptés pour 9,2 millions d'euros.

(3) Les produits à recevoir sur instruments financiers à terme concernent principalement les intérêts sur swaps de macro-couverture. Les écritures de réescompte fin de mois sont nettes pour chaque swap (produit à recevoir net pour les swaps gagnants, charge à payer nette pour les swaps perdants, cf. note 19).

(4) Ce poste représente principalement la valeur de véhicules vendus par les marques à CREDIPAR devant faire l'objet d'un financement et en attente de traitement.

Note 13.1 - Banques Centrales, C.C.P

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
- Banques Centrales	-	-
- Dettes rattachées ⁽¹⁾	-	-
Total	-	-

(1) Il s'agit des intérêts négatifs sur les opérations liées à la Banque de France.

Note 13.2 - Dettes envers les établissements de crédit
Ventilation des dettes à vue / à terme

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Comptes ordinaires créditeurs		
- Entreprises liées	10 829	2 641
- Hors groupe	2 857	1 204
	13 686	3 845
Comptes et emprunts à vue		
- Entreprises liées	-	-
	-	-
Comptes et emprunts à terme		
- Entreprises liées ⁽¹⁾	11 287 500	8 976 000
- Hors groupe ⁽²⁾	1 724 720	2 824 720
	13 012 220	11 800 720
Titres donnés en pension		
- Entreprises liées	-	-
- Hors groupe	83 870	-
	83 870	-
Dettes rattachées		
Sur jour le jour et comptes ordinaires		
- Entreprises liées	-	195
- Hors groupe	-	-
	-	195
A terme		
- Entreprises liées	82 705	16 093
- Hors groupe	43 105	(35 254)
	125 810	(19 161)
Sur titres données en pension		
- Entreprises liées	-	-
- Hors groupe	41	-
	41	-
Total	13 235 626	11 785 598

Echéancier des comptes et emprunts à terme au 31 décembre 2023

(en milliers d'euros)	moins de 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
- Entreprises liées ⁽¹⁾	875 000	4 178 500	5 924 000	300 000	11 277 500
- Autres établissements de crédit ⁽²⁾	624 720	1 100 000	-	-	1 724 720
Total	1 499 720	5 278 500	5 924 000	300 000	13 002 220

Le refinancement de CREDIPAR est assuré principalement par Banque Stellantis France et Santander Consumer Finance.

(1) Les comptes et emprunts à terme auprès des entreprises liées se décomposent de la manière suivante à fin 2023 :

- 8,6 milliards d'euros auprès de Banque Stellantis France liés au refinancement,
- 2,7 milliards d'euros auprès de Santander Consumer Finance liés au refinancement.

(2) Il s'agit du refinancement auprès de la Banque de France.

Note 14 - Opérations avec la clientèle
Ventilation des dettes à vue / à terme

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Dettes à vue		
Entreprises liées		
- Comptes ordinaires créditeurs	-	-
Hors groupe		
- Comptes ordinaires créditeurs	1 167	1 161
- Autres sommes dues ⁽¹⁾	636 772	39 255
Dettes à terme		
Entreprises liées		
- Comptes créditeurs à terme	-	-
- Dettes rattachées	-	-
Hors groupe		
- Autres dettes à terme	-	-
Total	637 939	40 416

(1) L'augmentation significative est due à la nouvelle activité de collecte d'épargne initiée par CREDIPAR en Allemagne, aux Pays-Bas et en Espagne.

Note 15 - Autres passifs

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Dette vis-à-vis des fonds de titrisation ⁽¹⁾	253 737	206 685
Etat et organismes sociaux	44 534	40 339
Dettes fournisseurs ⁽²⁾	232 238	213 075
Autres passifs ⁽³⁾	33 187	41 561
- dont entreprises liées	-	18 307
Total	563 696	501 660

(1) CREDIPAR a mis en place des opérations de titrisations synthétiques, pour couvrir les pertes (correspondant aux pertes inattendues "*unexpected losses*") sur son portefeuille de prêts. Ces opérations correspondent à des garanties dites financées. Les fonds correspondant au montant garanti est déposé sur un compte gagé au bénéfice du fonds de titrisation :

- Garantie de 31,3 millions d'euros déposée sur un compte gagé au bénéfice du fonds Auto ABS Synthetic French Loans 2019 (titrisation en phase d'amortissement depuis décembre 2020).
- Garantie de 37,5 millions d'euros déposée sur un compte gagé au bénéfice du fonds Auto ABS Synthetic French Loans 2022 (titrisation en phase d'amortissement depuis décembre 2023).

(2) Il s'agit principalement des véhicules en cours de règlement aux marques du groupe Stellantis et des commissions à verser aux apporteurs d'affaires.

(3) Ce poste comprend notamment :

- La participation et l'intéressement des salariés pour 7,92 millions d'euros, contre 7,08 millions d'euros en 2022.
- Les primes d'assurances à reverser pour 18,0 millions d'euros contre un montant de 18,3 millions d'euros en 2022.

Note 16 - Comptes de régularisation - Passif

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Loyers futurs titrisés ⁽¹⁾	4 642 781	3 291 668
Autres produits constatés d'avance ⁽²⁾	194 912	321 965
Charges à payer sur Instruments Financiers à Terme ⁽³⁾	150	248
Autres charges à payer ⁽⁴⁾	358 269	312 801
Comptes de régularisation divers	103 407	58 010
Total	5 299 519	3 984 692

(1) En 2023, ce montant correspond aux loyers futurs titrisés dans :

- Le Fonds Commun Auto ABS French Leases Master Compartment 2016 pour 2 664 millions d'euros,
- Le Fonds Commun Auto ABS French LT Leases Master pour 851 millions d'euros,
- Le Fonds Commun Auto ABS French leases master 2021 pour 528 millions d'euros,
- Le Fonds Commun Auto ABS French Leases 2023 pour 599 millions d'euros.

(2) Il s'agit notamment des loyers relatifs à l'activité de location perçus d'avance pour 62,3 millions d'euros à fin 2023 contre un montant de 54,6 millions en 2022 et d'appels de marge sur swaps pour 110 millions d'euros à fin 2023 contre un montant de 242 millions d'euros en 2022.

(3) Il s'agit des intérêts à payer sur swaps de macro-couverture.

(4) Les autres charges à payer comprennent notamment 257 millions d'euros de coûts d'acquisition des contrats de financement à la clientèle.

Note 17 - Provisions						
(en milliers d'euros)	31.12.2022	Dotations	Reprises pour utilisation	Reprises sans objet	Autres mouvements	31.12.2023
Provisions liées au coût du risque						
<i>Clientèle finale crédit</i>						
<u>- Clientèle finale - Ventas à crédit</u>						
- Dépréciation pour risque sur encours sains	32	6	(2)	-		37
"Clientèle finale crédit" (- cf. section A de la note 28)						
- Dépréciation pour risque sur encours sains avec impayé	1 558	280	(27)	-		1 811
"Clientèle finale crédit" (- cf. section A de la note 28)						
<i>Réseaux</i>						
<u>- Financement de stocks aux réseaux</u>						
- Dépréciation pour risque sur encours sains financement de stock						
"Financement de stock" (- cf. section C de la note 28)	72	21	(40)	-		53
- Dépréciation pour risque sur encours sains avec impayé financement de stock						
"Financement de stock" (- cf. section C de la note 28)	-	-	-	-		-
<u>- Autres créances commerciales avec le réseau</u>						
- Dépréciation pour risque sur encours sains	0	-	-	-		-
"Autres créances commerciales avec le réseau" (- cf. section C de la note 28)						
<i>Autres créances</i>						
<u>- Autres créances réseaux (dont crédits à l'équipement, crédit revolving)</u>						
- Dépréciation pour risque sur encours sains	4 110	1 230	(204)	-		5 136
"Autres créances réseaux" (- cf. section D de la note 28)						
- Dépréciation pour risque sur encours sains avec impayé	13	5	(11)	-		7
"Autres créances réseaux" (- cf. section D de la note 28)						
<i>Clientèle finale location</i>						
<u>- Crédit-bail et location avec option d'achat</u>						
-Dépréciation pour risque sur encours sains "Clientèle finale" (H1 - cf. renvoi H de la note 28)	0	-	-	-		-
-Dépréciation pour risque sur encours sains avec impayé	300	23	(8)	-		315
"Clientèle finale" (B - cf. renvoi B de la note 28)						
<u>- Location simple</u>						
-Dépréciation pour risque avéré sur encours sains	43	11	(18)	-		36
"Clientèle finale" (H2 - cf. renvoi H de la note 28)						
-Dépréciation pour risque avéré sur encours sains avec impayé	84	69	(3)	-		150
"Clientèle finale" (H2 - cf. renvoi H de la note 28)						
Autres provisions						
- Pensions et retraites ⁽¹⁾	9 944	1 225	206	-	(2 025)	9 350
- Médaille du travail	790	93	(76)	-	(82)	725
- Prêt à long terme	1 043	58	(74)	-		1 028
- Divers exploitation non bancaire ⁽²⁾	2 149	158	(325)	-		1 982
- Engagement douteux réseau	2 604	952	(2 287)	-		1 268
Total	22 744	4 131	(2 870)	-	(2 107)	21 898

(1) Les engagements de retraite sont intégralement provisionnés dans les comptes sociaux. Ils concernent les indemnités qui sont versées en une fois au moment du départ à la retraite.

Les salariés de CREDIPAR S.A. bénéficient par ailleurs de compléments de retraite, régime à cotisations définies, qui sont versés annuellement aux retraités. Dans le cadre des régimes à cotisations définies, l'entreprise n'a pas d'autres obligations que le paiement des cotisations.

(2) La baisse de cette provision est due aux frais liés au plan de regroupement des agences.

Note 18 - Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	31.12.2022	Affectation du résultat (dividendes 2022)	Résultat de l'exercice	Autres	31.12.2023
Capital	138 517				138 517
Primes d'émission, d'apport, de fusion	168 389				168 389
Réserve légale	13 852	-			13 852
Réserve statutaire	33 386				33 386
Autres réserves	8 747	-			8 747
Report à nouveau	96 655	(96 584)			71
Dividendes	-				-
Amortissements dérogatoires	-			-	-
Provision pour investissement	-				-
Résultat ⁽¹⁾	21 502	(21 502)	41 053		41 053
Total	481 048	(118 086)	41 053	-	404 015

(1) L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration, constate que le bénéfice distribuable s'élève à la somme de 41 124 740,58 € constitué du bénéfice de l'exercice 2023 pour 41 052 887,82 € cumulé avec le solde du compte "Report à nouveau" antérieur s'élevant à la somme de 71 852,76 €.

L'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit le bénéfice distribuable de l'exercice :

- Au « report à nouveau » : 2 503,83 €

- Aux actions : 41 122 236,75 €

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend note qu'un dividende de 4,75 € sera versé aux actionnaires au titre de l'exercice 2023 et rappelle qu'un dividende de 13,64 € a été versé aux actionnaires au titre de l'exercice 2022, qu'un dividende de 7,44 € a été versé aux actionnaires au titre de l'exercice 2021 et qu'un dividende de 9,12 € a été versé au titre de l'exercice 2020.

Note 19 - Instruments financiers à terme

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2023	31.12.2022
Risque de taux d'intérêt		
Contrats sur opérations de taux (<i>swaps</i> de taux) *	4 989 812	5 571 399
- Micro-couverture	-	-
- Macro-couverture	4 192 000	4 917 000
- Back <i>swaps</i> de titrisation	797 812	654 399

* Les instruments comptabilisés à la juste valeur par résultat, ainsi que les instruments dérivés de couverture, sont évalués par application d'une technique de valorisation faisant référence à des taux cotés sur le marché interbancaire (Euribor). Leur juste valeur est déterminée sur la base de techniques de valorisation utilisant des données de marché observables (niveau 2).

Ventilation des opérations par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2023	31.12.2022
0 à 1 an	860 000	1 134 519
1 à 5 ans	3 332 000	4 436 881
+ de 5 ans	797 812	-
Total	4 989 812	5 571 399

Equivalent risque de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2023	31.12.2022
<i>Swaps</i> de taux		
- Contrepartie établissements de crédit	28 627	22 184
- Autres contreparties	-	-

L'équivalent risque de crédit est calculé à partir du nominal des opérations auquel est appliquée une pondération qui dépend de la nature et de la durée du contrat. Pour les contrats de taux d'intérêt, la pondération est de 0% pour les contrats dont la durée résiduelle est inférieure à un an, de 0,5% pour les contrats dont la durée résiduelle est supérieure à un an mais inférieure à cinq ans et de 1,5% pour les contrats de plus de cinq ans.

Coût de remplacement des instruments financiers à terme sur marchés de gré à gré

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2023	31.12.2022
<i>Swaps</i> de taux		
- Valeur +	109 091	234 838
- Valeur -	(13 503)	(29 787)

Résultat comptabilisé sur instruments financiers à terme

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2023	31.12.2022
Macro-couverture		
- Produits (cf. note 21)	139 270	17 223
- Charges (cf. note 21)	(18 878)	(13 165)
Micro-couverture		
- Produits (cf. note 20)	-	-
Total	120 393	(2 644)

Note 20 - Intérêts et assimilés sur opérations avec les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2023	31.12.2022
Produits		
Intérêts sur comptes et prêts		
- Entreprises liées	2 121	1 806
- Hors groupe	46 570	14 824
Total	48 691	16 630
Charges		
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs		
- Entreprises liées	(6 464)	(803)
- Hors groupe	(5)	(1 153)
Intérêts sur comptes et emprunts à terme		
- Entreprises liées ⁽¹⁾	(293 732)	(54 947)
- Hors groupe	-	(34)
Intérêts sur dettes représentées par un titre	-	-
Autres ⁽²⁾	(92 448)	(7 674)
Total	(392 650)	(64 612)

(1) Ce poste comprend les intérêts sur emprunts à terme consentis par Banque Stellantis France (204,4 millions d'euros) et Santander Consumer Finance (83,7 millions d'euros) (cf. note 13).

(2) Ce poste comprend les intérêts d'un emprunt souverain lié au TLTRO pour 77,9 millions d'euros contre 0 euro l'an dernier.

Note 21 - Intérêts et assimilés sur opérations avec la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2023	31.12.2022
Produits		
Intérêts sur concours à la clientèle		
- Vente à crédit	19 526	19 231
<i>dont contribution marque Citroën</i>	217	124
<i>dont contribution marque Peugeot</i>	640	590
- Financement stock	211 849	68 679
- Autres	14 679	3 829
<i>dont contribution du groupe au titre des cartes, dispo & prêts personnels</i>	25	16
	246 055	91 739
Total	246 055	91 739
Charges		
Coûts d'acquisition		
- Rémunérations apporteurs	(44 990)	(92 234)
- Autres coûts d'acquisition	(4 275)	(4 803)
	(49 265)	(97 037)
Impact net de la couverture du risque de taux des crédits à la clientèle (macro-couverture des financements à taux fixes) ⁽¹⁾		
- Entreprises liées	-	-
- Hors groupe	120 393	4 058
	120 393	4 058
Intérêts sur livret	(3 308)	0
	(3 308)	(6 199)
Autres charges	(14 790)	(6 199)
	(14 790)	(6 199)
Total	53 029	(99 178)

(1) La macro-couverture correspond à la mise à taux révisable de certains crédits à la clientèle (dont les produits à taux fixe sont détaillés ci-dessus), les refinancements de ces crédits (dont les charges sont détaillées dans la note 20) étant eux-mêmes à taux révisable.

Note 22 - Intérêts et assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2023	31.12.2022
Produits		
Sur obligations et autres titres à revenu fixe		
- Intérêts sur les parts résiduelles souscrites auprès des fonds de titrisation	260 595	325 984
- Intérêts sur obligations souscrites auprès des fonds de titrisation	66 423	27 801
- Intérêts sur bons du trésor Français	4 047	239
Total	331 066	354 024
Charges		
Sur obligations et autres titres à revenu fixe		
- Titres de créances négociables	-	-
Total	-	-

Détail des intérêts liés aux parts résiduelles souscrites auprès de chaque fonds de titrisation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2023	31.12.2022
Auto ABS DFP Master Compartiment France 2013	19 806	60 715
Auto ABS French Loans Master	96 149	69 621
Auto ABS French Leases Master Compartiment 2016	68 902	91 339
Auto ABS French LT Leases Master	29 836	47 789
Auto ABS French Leases 2018	-	-
Auto ABS French Leases 2021	44 406	56 519
Auto ABS French Leases 2023	1 496	-
Sous total titrisation	260 595	325 984

Note 23 - Produits et charges sur opérations de location simple

Produits et charges sur opérations de crédit-bail et assimilées

(en milliers d'euros)		31.12.2023	31.12.2022
Produits			
- Loyers		1 503 297	1 276 035
	<i>dont contribution marque Citroën</i>	33 978	18 353
	<i>dont contribution marque Peugeot</i>	41 782	20 233
	<i>dont contribution marque Opel</i>	9 737	-
	<i>dont contribution marque FCA</i>	8 671	-
	<i>sous-total marques</i>	94 168	38 585
- Commissions diverses		1 723	1 474
- Plus-values de cessions		538 600	502 024
TOTAL		2 043 621	1 779 533
Charges			
- Amortissements		(2 011 890)	(1 747 178)
- Autres charges		(1 751)	(490)
Coûts d'acquisition			
- Rémunérations apporteurs		(100 047)	(96 408)
- Autres coûts d'acquisition		(38 931)	(10 458)
TOTAL		(2 152 619)	(1 854 534)

Produits et charges sur opérations de location longue durée

(en milliers d'euros)		31.12.2023	31.12.2022
Produits			
- Loyers		1 032 671	984 680
	<i>dont contribution marque Citroën</i>	13 477	17 524
	<i>dont contribution marque Peugeot</i>	22 765	24 786
	<i>dont contribution marque Opel</i>	19	-
	<i>dont contribution marque FCA</i>	0	-
	<i>sous-total marques</i>	36 261	42 309
- Commissions diverses		29 098	15 685
- Plus-values de cessions		302 149	199 672
TOTAL		1 363 918	1 200 037
Charges			
- Amortissements		(1 279 649)	(1 225 224)
- Autres charges		(8 442)	(2 538)
Coûts d'acquisition			
- Rémunérations apporteurs		(82 320)	(35 205)
- Autres coûts d'acquisition		(549)	(3 546)
TOTAL		(1 370 961)	(1 266 513)

Note 24 - Revenus des titres à revenu variable

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Revenus des parts dans les entreprises liées		
- Dividendes reçus de sociétés françaises ⁽¹⁾	-	2 370
Total	-	2 370

(1) Il s'agit des dividendes versés à CREDIPAR par la filiale CLV.

Note 25 - Commissions

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Produits		
- Sur opérations avec la clientèle	1 655	3 466
- Sur opérations sur titres	-	-
- Sur instruments financiers à terme	-	-
- Sur prestations de service ⁽¹⁾	152 904	147 241
Total	154 560	150 707
Charges		
- Sur prestations de service	(859)	(2 175)
- Commissions diverses ⁽²⁾	(3 064)	(2 185)
- Sur opérations avec la clientèle	(587)	(1 751)
Total	(4 511)	(6 111)

(1) Ce poste comprend notamment :

- Les commissions de courtage pour 117 millions d'euros en 2023 contre 112 millions d'euros en 2022,
- Les commissions sur prestations de recouvrement versées par le FCT pour 19,2 millions d'euros en 2023 contre 18,9 millions d'euros en 2022.

(2) Il s'agit des frais de montage, de gestion des titrisations et des opérations sur titres.

Note 26 - Autres produits et charges d'exploitation bancaire

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2023	31.12.2022
Autres produits d'exploitation bancaire	5 154	19 725
Autres charges d'exploitation bancaire	(89 275)	(120 241)
- Amortissement décote sur CRD ⁽¹⁾	(55 570)	(67 752)
- Autres charges diverses	(33 705)	(52 489)

(1) Dans le cadre de la titrisation Auto ABS DFP Master Compartiment France 2013, l'écart entre la valeur nominale des créances cédées et le prix d'achat de ces créances par le fonds est enregistré en décote à l'actif du bilan. Lors du règlement de ces créances, la décote est amortie et enregistrée en contrepartie dans le compte de charge amortissement décote sur CRD.

Note 27 - Charges générales d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2023	31.12.2022
Autres charges générales d'exploitation		
Frais de personnel ⁽¹⁾		
- Salaires	(40 447)	(39 597)
- Charges sociales	(21 821)	(17 362)
- Intéressement et participation	(7 610)	(7 570)
	(69 878)	(64 529)
Autres charges de structure	(107 630)	(97 630)
Refacturation à d'autres sociétés du groupe	2 137	2 061
Refacturation à d'autres sociétés hors groupe	60	180
	(105 433)	(95 389)
Total	(175 311)	(159 917)

(1) L'effectif inscrit moyen des salariés (CDI + CDD y compris alternants) employé par CREDIPAR pendant l'exercice 2023 est de 723. Il se compose de 258 techniciens (dont 50 alternants) et de 465 cadres.

- L'effectif au 31 décembre 2023 est de 723 soit 700,6 ETP dont 50 alternants.

A - Evolution de l'encours douteux							
(en milliers d'euros)	Bilan au 31.12.2022	Production nette	Passage en pertes	Récupérations sur créances amorties	Dotations/Reprises	Impact résultat Coût du Risque	Bilan au 31.12.2023
A. Clientèle finale crédit							
Créances saines sans impayés	337 814	(29 248)					308 566
Créances saines avec impayés	8 753	2 538					11 291
Créances douteuses	6 890	6 910					13 800
Créances douteuses compromises	17 011	4 436	16 745				38 191
Total Encours brut	370 468	(15 365)	16 745				371 848
Dépréciations créances saines sans impayés	(33)				(4)		(37)
Dépréciations créances saines avec impayés	(1 558)				(253)		(1 811)
Dépréciations créances douteuses	(5 213)				(4 173)		(9 386)
Dépréciations créances douteuses compromises	(14 416)				(16 179)		(30 594)
Total Dépréciations	(21 218)				(20 610)		(41 827)
Total valeur nette Clientèle Finale Crédit	349 250	(15 365)	16 745		(20 610)		330 021
Récupérations sur créances amorties				1 621			
Total valeur nette Clientèle Finale Crédit			(16 745)	1 621	(20 610)	(35 734)	
B. Clientèle finale location							
Créances saines sans impayés	7 263 093	863 215					8 126 308
Créances saines avec impayés	3 713	850					4 563
Créances douteuses	3 012	329					3 341
Créances douteuses compromises	30 619	(6 169)	13 164				37 615
Total Encours brut	7 300 438	858 225	13 164				8 171 827
Dépréciations créances saines sans impayés	(43)				7		(37)
Dépréciations créances saines avec impayés	(384)				(80)		(464)
Dépréciations créances douteuses	(2 251)				(777)		(3 027)
Dépréciations créances douteuses compromises	(23 680)				(6 106)		(29 786)
Total Dépréciations	(26 357)				(6 956)		(33 312)
Total Valeur nette Clientèle Finale location	7 274 081	858 225	13 164		(6 956)		8 138 514
Récupérations sur créances amorties				1 730			
Total valeur nette Clientèle Finale location ⁽¹⁾			(13 164)	1 730	(6 956)	(18 390)	
C. Financement de stock réseaux et créances commerciales							
Créances saines sans impayés	2 716 323	665 610					3 381 932
Créances saines avec impayés	-	-					-
Créances douteuses	56 136	(55 423)					713
Créances douteuses compromises	395	(1 302)	1 087				180
Total Encours brut	2 772 853	608 885	1 087				3 382 825
Dépréciations créances saines sans impayés	(72)				19		(53)
Dépréciations créances saines avec impayés	-				-		-
Dépréciations créances douteuses	(3 374)				3 243		(131)
Dépréciations créances douteuses compromises	(306)				207		(99)
Total Dépréciations	(3 753)				3 469		(283)
Nette Financement Réseaux + commerciales	2 769 101	608 885	1 087		3 469		3 382 542
Récupérations sur créances amorties				1			
Total valeur nette Financement Réseaux + créances commerciales			(1 087)	1	3 469	2 384	
D. Autres créances réseaux (dont crédits à l'équipement, crédit revolving)							
Créances saines sans impayés	311 303	137 805					449 108
Créances saines avec impayés	79	(30)					49
Créances douteuses	4 684	(2 744)					1 941
Créances douteuses compromises	524	(155)	132				501
Total Encours brut	316 591	134 876	132				451 599
Dépréciations créances saines sans impayés	(4 110)				(1 026)		(5 135)
Dépréciations créances saines avec impayés	(3 955)				(1 886)		(5 841)
Dépréciations créances douteuses	(3 512)				1 610		(1 901)
Dépréciations créances douteuses compromises	(638)				22		(616)
Total Dépréciations	(12 215)				(1 280)		(13 495)
Total valeur nette Autres créances réseaux	304 375	134 876	132		(1 280)		438 104
Récupérations sur créances amorties				278			
Total valeur nette Autres créances Réseaux			(132)	278	(1 280)	(1 134)	
Encours total							
Créances saines sans impayés	10 628 533	1 637 381					12 265 914
Créances saines avec impayés	12 546	3 358					15 904
Créances douteuses	70 722	(50 928)					19 795
Créances douteuses compromises	48 549	(3 190)	31 128				76 487
Total Encours brut	10 760 350	1 586 622	31 128				12 378 099
Dépréciations créances saines sans impayés	(4 258)				(1 004)		(5 262)
Dépréciations créances saines avec impayés	(5 896)				(2 220)		(8 116)
Dépréciations créances douteuses	(14 349)				(96)		(14 445)
Dépréciations créances douteuses compromises	(39 040)				(22 057)		(61 096)
Total Dépréciations	(63 543)				(25 376)		(88 919)
Total valeur nette Encours total	10 696 807	1 586 622	31 128	-	(25 376)		12 289 180
Récupérations sur créances amorties				3 630			
Total valeur nette Encours total			(31 128)	3 630	(25 376)	(52 874)	

(1) Il est à noter que les dotations, reprises, pertes et récupérations sur pertes sont présentées au niveau de la note 28 Coût du risque et non pas au niveau des postes Produits et charges sur opérations de Crédit-bail et Produits et charges sur opérations de location simple. Ces éléments totalisent 11,1 millions d'euros relatifs aux opérations sur Crédit-bail et 7,3 millions d'euros relatifs à la location simple en 2023 contre respectivement 7 millions d'euros et 4,3 millions d'euros en 2022.

En ce qui concerne les créances douteuses, et en dehors des clients Corporate pour lesquels le niveau de dépréciation est formalisé dans le Rapport Flash en fonction d'une analyse personnalisée, les loyers échus sont dépréciés à 100%.

En ce qui concerne les créances douteuses compromises, dont la quasi-totalité est déchue du terme, et en dehors des clients Corporate pour lesquels le niveau de la dépréciation est formalisé dans le Rapport Flash, la dépréciation porte sur l'ensemble des loyers échus et du capital restant dû au taux de pertes moyennes actualisées, conformément à la méthodologie décrite au paragraphe C de la note 2 sur les principes comptables.

Note 29 - Gains ou pertes sur actifs immobilisés

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2023	31.12.2022
Sur immobilisations propres		
- Gains	308	406
- Pertes	(15)	(100)
Sur immobilisations financières		
Reprise de provisions		
Dotation/Reprise pour dépréciation de titres	-	-
Total	293	307

Note 30 - Impôt sur les bénéfices

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2023	31.12.2022
- Impôt calculé sur le bénéfice fiscal 2023	5 970	(80)
- dont remboursement crédit d'impôt famille	0	(80)
Total	5 970	(80)

Note 31 - Charges et produits exceptionnelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2023	31.12.2022
Charges exceptionnelles		
- Processus de liquidation concessionnaires "unbankables"	2 541	3 426
Produits exceptionnels		
- Processus de liquidation concessionnaires "unbankables"	(2 541)	-
- Prix de cession fonds de commerce LLD	(43 747)	-
Total	(43 747)	3 426

Note 32 - Evénements postérieurs à la clôture

Il n'est survenu, depuis le 31 décembre 2023 et jusqu'au 13 février 2024, date d'examen des comptes par le Conseil d'Administration, aucun événement susceptible d'influer de manière significative les décisions économiques prises sur la base des présents états financiers.

Note 33 – Tableau des filiales et participations

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 décembre 2023

(en milliers d'euros)

SOCIETES OU GROUPES DE SOCIETES	Capital social	Capitaux propres autres que le capital	Quote-Part de capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Bénéfice ou Perte (-) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette				
1) RENSEIGNEMENTS DETAILLES SUR LES TITRES DONT LA VALEUR BRUTE EXCEDE 1% DU CAPITAL SOCIAL (Filiales détenues à plus de 50 % du capital) Compagnie pour la Location de Véhicules - CLV (1) 2-10 Bd de l'Europe, CS 60168, 78307 Poissy Cedex	17 971	3 654	100	52 292	52 292	-	-	2 166	
2) RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR LES AUTRES TITRES Participations dans sociétés françaises	-	-	-	p.m.	p.m.				

(1) Les filiales de CREDIPAR ne sont pas cotées.

Note 34 - RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(Articles D133, D135, D148 du décret du 23 mars 1967)

	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2021	Exercice 2020	Exercice 2019
<i>(en milliers d'euros, sauf précision contraire)</i>					
Capital en fin d'exercice					
- Capital social	138 517	138 517	138 517	138 517	138 517
- Nombre d'actions émises	8 657 313	8 657 313	8 657 313	8 657 313	8 657 313
Résultat global des opérations de l'exercice					
- Chiffre d'affaires hors taxes	3 221	2 928	2 880	2 511	2 302
- Résultat avant impôt, amortissements et provisions	3 312	2 974	2 814	2 390	2 221
- Impôt sur les bénéfices	5 970	(80)	49 647	25 438	28 099
- Résultat après impôt, amortissements et provisions	41 053	21 502	161 035	78 931	86 761
- Participation des salariés due au titre de l'exercice	8 100	7 080	7 270	7 302	7 260
- Participation des salariés- Régul. exercices antérieurs	490	(490)	(533)	-	(28)
- Dividendes	41 122	118 086	64 410	78 955	86 746
Résultat des opérations réduit à une seule action					
Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions (en euro)	381,84	343,54	319,36	273,10	253,29
Résultat après impôts, amortissements et provisions (en euro)	4,74	2,48	18,60	9,12	10,02
* Dividende net attribué à chaque action (en euro) :					
- dividende distribué	4,75	13,64	7,44	9,12	10,02
- avoir fiscal	-	-	-	-	-
Personnel					
- Montant de la masse salariale de l'exercice	40 915	40 128	39 496	39 511	35 144
- Montant des sommes versées au titre					
- des avantages sociaux (Sécurité Sociale, œuvres sociales, etc..)	21 821	17 362	20 074	19 021	18 317
- Effectif à fin décembre 2023	723	760	759	777	797

COMPAGNIE GENERALE DE CREDIT AUX PARTICULIERS – CREDIPAR
Société anonyme au capital de 138.517.008 euros
Siège social : 2-10 boulevard de l'Europe – 78300 Poissy
Adresse postale : 2-10 boulevard de l'Europe – CS 30165 – 78307 Poissy Cedex
317 425 981 RCS Versailles

**Extrait du PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 MARS 2024**

Le vingt-neuf mars deux mille vingt-quatre à neuf heures et trente minutes, l'actionnaire unique de la COMPAGNIE GENERALE DE CREDIT AUX PARTICULIERS – CREDIPAR (« **CREDIPAR** »), s'est présenté à l'Assemblée Générale au siège social sis 2-10 boulevard de l'Europe – 78300 Poissy, sur la convocation régulière du Président du Conseil d'Administration en date du 11 mars 2024 (l'« **Assemblée Générale** »).

L'Assemblée Générale est présidée par Monsieur Laurent AUBINEAU, en sa qualité de Directeur Général de la société BANQUE STELLANTIS FRANCE, seul actionnaire.

Aucun scrutateur ne pouvant être désigné, la Société disposant actuellement d'un actionnaire unique, le Président assume seul la mission dévolue au Bureau de l'Assemblée Générale.

Madame Catherine NOGUIER est désignée Secrétaire de l'Assemblée Générale.

Les sociétés PRICEWATERHOUSECOOPERS Audit et MAZARS, Commissaires aux comptes titulaires, régulièrement convoqués par courrier recommandé avec accusé de réception en date du 11 mars 2024, sont absents et excusés.

Les membres du Comité Social et Economique, régulièrement convoqués par courrier remis en main propre en main propre en date du 11 mars 2024, sont absents et excusés.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Bureau, permet de constater que la société BANQUE STELLANTIS FRANCE, actionnaire unique, est présente, détient l'ensemble des 8.657.313 actions composant le capital social, ayant le droit de vote, et que le quorum légal requis pour l'adoption de chacune des résolutions soumises à l'Assemblée Générale est donc atteint.

En conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer. Le Président déclare la séance ouverte et rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant:

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du rapport de gestion ;
- 2) Approbation du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

- 3) Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ; quitus aux administrateurs ;
- 4) Affectation du résultat de l'exercice ;
- 5) Approbation des charges non déductibles fiscalement ;
- 6) Approbation du rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées ;
- 7) Avis sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées aux dirigeants responsables et à certaines catégories de personnel ;
- 8) Ratification de la cooptation de Monsieur Abdou SOW en qualité d'administrateur ;
- 9) Ratification de la cooptation de Monsieur Stéphane LEVI en qualité d'administrateur ; et
- 10) Pouvoirs en vue des formalités

QUATRIEME RESOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, constate que le bénéfice distribuable s'établit à la somme de 41.124.740,58 €, constitué du bénéfice de l'exercice 2023 pour 41.052.887,82 € cumulé avec le solde du compte « Report à nouveau » antérieur s'élevant à la somme de 71.852,76 €.

L'Assemblée Générale, **décide d'affecter** comme suit le bénéfice distribuable de l'exercice :

- au « report à nouveau » : 2.503,83 €
- aux actions : 41.122.236,75 €.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale **prend acte** par conséquent qu'un dividende de 4,75 € par action sera versé au titre de l'exercice 2023, le 30 juin 2024 au plus tard.

L'Assemblée Générale rappelle qu'un dividende de 13,64 € par action a été versé aux actionnaires au titre de l'exercice 2022, qu'un dividende de 7,44 € par action a été versé au titre de l'exercice 2021 et qu'un dividende de 9,12€ par action a été versé au titre de l'exercice 2020.

Certifié Conforme

Le 29/03/2024



Le Directeur Général
Laurent AUBINEAU

COMPAGNIE GENERALE DE CREDIT AUX PARTICULIERS – CREDIPAR

Société Anonyme au Capital de 138 517 008 euros

Siège Social : 2-10 Bd de l'Europe, CS 60168, 78307 Poissy Cedex

317 425 981 RCS VERSAILLES

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2023

INTEGRANT LES INFORMATIONS RELATIVES AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

CREDIPAR

Certifié conforme

Le 11/04/2024


RAPPORT DE GESTION ET RESULTAT DES OPERATIONS DE L'EXERCICE 2023

I. EVENEMENTS MAJEURS 2023

2023 a été la neuvième année du partenariat signé entre Stellantis Financial Services Europe (ex Banque PSA Finance) et Santander Consumer Finance en février 2015.

En date du 3 avril 2023, dans le cadre de la réorganisation des activités de financement du groupe Stellantis en Europe, le groupe PSA Banque France a changé sa dénomination sociale pour se nommer Banque Stellantis France puisqu'il a étendu son activité de financement à l'ensemble des marques du groupe Stellantis en France et non plus uniquement à ses marques historiques Peugeot, Citroën et DS. Ceci concerne tant les financements de véhicules à la clientèle finale que les financements alloués aux réseaux de distribution de l'ensemble des marques du groupe Stellantis en France. Par contre, le groupe Banque Stellantis France, et en particulier CREDIPAR, a cessé de proposer les financements en location longue durée auprès de la clientèle d'entreprises. Le droit de proposer ce type de financements à cette catégorie de clientèle a été cédé à la société Leasys, filiale à 50% du groupe Stellantis, et spécialisée dans cette activité pour l'ensemble de l'Europe. CREDIPAR conservera néanmoins dans son bilan l'ensemble des contrats de location longue durée existants au 2 avril 2023 et continuera d'honorer les commandes acceptées avant le 3 avril 2023.

Enfin, dans le cadre de sa stratégie de diversification de ses sources de refinancement et d'optimisation des coûts correspondants, CREDIPAR a démarré une activité de collecte d'épargne au mois de juin en Allemagne et au mois de novembre aux Pays-Bas et en Espagne. Cette activité a été démarré en collaboration avec la société Raisin qui assure la commercialisation des produits d'épargne de CREDIPAR, sous la marque Distingo Bank, sur ses plateformes internet présentes dans ces 3 pays.

II. CONJONCTURE AUTOMOBILE EN 2023

• Le marché automobile français

Dans un marché en hausse de 14,7% avec 2 153 937 immatriculations de véhicules neufs en 2023 par rapport à 1 877 107 immatriculations en 2022, les ventes en France des véhicules des marques du groupe Stellantis (Peugeot, Citroën, DS, Opel, Fiat, Abarth, Alfa Romeo, Lancia, Fiat Professional, Jeep, Maserati, Dodge et Ram) ont progressé de 2,2% à 634 305 unités, représentant une part de marché de 29,4%.

Le marché des Véhicules Utilitaires Légers (VUL) avec 379 208 immatriculations de véhicules neufs a terminé l'année en hausse de 8,9%. Il en est de même pour le marché des Véhicules Particuliers (VP), qui avec 1 774 729 immatriculations a progressé de 16,0% par rapport à l'exercice précédent.

• Automobiles Peugeot

La marque Peugeot est en retrait par rapport à l'an passé avec des ventes VP en baisse de 1,7% pour un total de 241 512 unités, malgré trois modèles placés parmi les 10 véhicules les plus vendus en France : la 208 (4,9% de part de marché) est le 2^{ème} véhicule le plus vendu en France en 2023, la 2008 (2,8%) conserve la 5^{ème} position et la 308 garde la 7^{ème} position avec une part de marché de 2,6%. Les ventes de VUL de la marque Peugeot progressent de 7,3% avec 63 783 véhicules neufs vendus en 2023.

• Automobiles Citroën et DS

La marque Citroën a immatriculé quant à elle 181 006 véhicules neufs en France, ce qui représente une baisse de 2,2% par rapport à l'année précédente. Ce chiffre se répartit entre 125 932 VP et 55 074 VUL. Dans la catégorie des VP, la Citroën C3 conserve la 4^{ème} place des voitures les plus vendues en France avec 3,4% de part de marché.

La marque DS a immatriculé 23 372 VP au cours de l'année 2023 ce qui constitue une progression de 11,5% par rapport à 2022 mais une part de marché stable de 1,3% sur le marché des particuliers.

• Autres marques de STELLANTIS

La marque Opel, avec 43 237 VP immatriculés en 2023 assure la plus forte hausse parmi les marques du groupe Stellantis en France avec une progression de 19,9 % et une part de marché qui atteint désormais 2,4%. Sur le marché des VUL, la marque Opel progresse de 18,6% avec 8 639 véhicules vendus.

Les immatriculations de la marque Fiat représente 2,3 % du marché français des VP avec 40 336 unités vendues. Pour ce qui concerne les véhicules utilitaires, 19 686 véhicules neufs ont été immatriculés en 2023, soit une baisse de 3,0% par rapport à l'année 2022.

Les autres marques du groupe Stellantis en France, à savoir Alfa Romeo, Lancia, Abarth, Jeep, Maserati, Dodge et Ram, représentent ensemble une part de marché de 0,6%.

III. RESULTATS COMMERCIAUX DE CREDIPAR

• Financements

La performance de CREDIPAR mesurée par le taux de pénétration de ses financements de véhicules neufs par rapport au total des immatriculations de véhicules neufs effectué par le groupe Stellantis en France, a baissé de 4,2%, passant d'un taux de pénétration de 35,7% en 2022 à 31,5% à fin 2023. Cette diminution s'explique à la fois par l'arrêt progressif des financements sous forme de location longue durée à la clientèle d'entreprises ainsi que par la hausse des immatriculations non éligibles à des financements de CREDIPAR tels que les véhicules destinés aux sociétés de locations courte durée ou aux sociétés de leasing telles qu'ALD ou Arval.

Les volumes de financement de véhicules d'occasion ont augmenté de 10,2% en 2023 par rapport à l'année précédente.

Au global, avec 280 278 contrats de financement de Véhicules Neufs (VN) et de Véhicules d'Occasion (VO) réalisés en 2023, l'activité de CREDIPAR a progressé de plus de 6,2% par rapport à l'année précédente et ceci malgré une progression limitée des marques du groupe Stellantis en France, un contexte d'inflation restée élevée en 2023 et des tarifs de véhicules qui se sont maintenus à des niveaux élevés en particulier pour les véhicules électriques et hybrides.

• Mix des financements

Le mix des financements (VN et VO) a évolué en 2023 par rapport à l'exercice précédent.

En effet, la part de nouveaux financements réalisés avec des contrats de location longue durée est tombée à 27,9% de la production totale de nouveaux financements à Clientèle Finale en 2023 contre 37,6% en 2022. Ceci s'explique par la cession en date du 3 avril 2023 à la société Leasys, du droit de proposer des contrats de location longue durée à la clientèle d'entreprises.

La part des financements par Crédit reste stable par rapport à 2022 avec 17,4% de la production totale de nouveaux financements à Clientèle Finale en 2023 (17,5% en 2022). Cette forme de financement concerne en grande majorité les véhicules d'occasion.

La part des financements réalisés par le biais de contrats de location avec option d'achat et de crédit-bail est en hausse et représente en 2023 54,7% de la production totale de nouveaux financements à Clientèle Finale contre 44,8% en 2022. Cette forme de financements apparaît parfaitement adaptée aux

besoins de la clientèle et va continuer de progresser dans les années à venir.

• Activités services et assurance

La performance globale de distribution des services et assurances a augmenté en 2023 avec 547 114 prestations vendues, en hausse de 7,8% par rapport à l'année 2022.

En moyenne 1,95 contrats de services et d'assurance sont commercialisés par CREDIPAR pour chaque contrat de financement mis en place au cours de l'année 2023 avec la Clientèle Finale. Ce ratio est stable par rapport à l'année précédente. Les produits d'assurance Auto commercialisés en 2023 ont progressé à 18 428 contrats contre 17 895 contrats commercialisés en 2022.

• Evolution de la production et des encours

- Réseaux de distribution

Les encours de financement accordés aux réseaux de distribution des marques de Stellantis en France, sont en hausse de 55,7% à fin 2023. Ils représentent en moyenne sur l'année 4 512 M€ contre 2 898 M€ en moyenne au cours de l'exercice précédent. Cette hausse s'explique par la décision de réorganiser le financement des marques du groupe Stellantis en France ainsi que de leur réseau de distribution. Depuis le 3 avril 2023, CREDIPAR alloue des financements à tous les réseaux de distribution des marques du groupe Stellantis en France et non plus uniquement à ceux des marques historiques, Peugeot, Citroën et DS. Ceci concerne tout particulièrement le financement des stocks de véhicules des concessionnaires.

- Clientèle finale

La production des financements destinés à cette catégorie de clientèle est en hausse de 13,7% à 5 247 M€ en 2023, contre 4 616 M€ en 2022.

Cette progression s'explique à la fois par la hausse du nombre de nouveaux dossiers de financements accordés en 2023 soit +6,2% à 280 278 unités mais également par la hausse des montants moyens financés qui sont passés de 17 493 € en 2022 à 18 721 € en 2023 soit une progression de près de 1 230 € par véhicule financé. Ceci s'explique à la fois par la hausse du prix des véhicules financés mais également par le mix des produits de financements avec une part croissante des financements par location avec option d'achat et crédit-bail.

Le niveau des encours totaux moyens financés à la Clientèle Finale a progressé de 713 M€, soit +6,7%

et atteint 11 279 M€. En fin d'année 2023, le niveau d'encours nets s'établit à 11 917 M€, soit +10,1% par rapport à la situation de fin décembre 2022.

IV. POLITIQUE DE REFINANCEMENT

CREDIPAR, filiale à 100% de Banque Stellantis France, elle-même détenue à 50/50 par Stellantis Financial Services Europe et par Santander Consumer Finance depuis la création du partenariat le 2 février 2015, bénéficie du support financier et de l'expertise de Santander Consumer Finance (SCF) pour la réalisation de sa stratégie de refinancement.

La stratégie de refinancement de CREDIPAR est de diversifier ses sources de liquidité tout en assurant la cohérence des maturités de ses emplois et ressources tout en optimisant les coûts correspondants.

En 2023, CREDIPAR a bénéficié du financement intra-groupe fourni par Santander Consumer Finance, de financement apporté par les titrisations de créances, de prêts de Banque Stellantis France (en relation avec l'activité d'épargne auprès de la clientèle française), de lignes de crédit bilatérales conclues avec des banques partenaires, des émissions de titres de créances de Banque Stellantis France et des émissions obligataires réalisées sous-programme EMTN ainsi que d'autres financements dont en particulier ceux proposés par la Banque Centrale Européenne suite à la participation de CREDIPAR à différentes opérations TLTRO.

Ce modèle de refinancement diversifié a démontré sa pertinence y compris en période de crise comme par exemple en période inflationniste et de hausse des taux telle que connue en 2023, en continuant d'assurer des conditions de refinancement optimisées pour le groupe Banque Stellantis France, avec les conditions les plus favorables.

CREDIPAR dispose d'une structure financière solide grâce au support de Santander Consumer Finance, d'une réserve de liquidité de 2 727 M€ à fin décembre 2023 dont 1 785 M€ sur son compte Banque de France ainsi que de la possibilité d'un tirage additionnel auprès de la Banque Centrale Européenne de 942 M€ sur la base des actifs déposés en collatéral.

La société a également consenti un prêt d'un montant de 15 M€ à sa filiale CLV, détenue à 100%.

V. GESTION DES RISQUES

CREDIPAR est exposé à différents facteurs de risques liés à son statut d'établissement de crédit opérant dans les secteurs bancaire et automobile, à des changements de l'environnement macroéconomique, financier, sanitaire et désormais climatique dans lequel il évolue.

CREDIPAR, au sein du groupe Banque Stellantis France, anime une structure rigoureuse de gestion des risques. L'identification, la mesure, la maîtrise et la surveillance des risques de Banque Stellantis France et de ses filiales sont assurées par la Direction des Risques. Le Directeur des risques est membre du Comité de Direction du groupe Banque Stellantis France.

Les politiques de risques, définies par la Direction des Risques et validées par le Comité des Risques et par le Conseil d'Administration, ont été pleinement appliquées au cours de l'exercice 2023.

La gouvernance des risques couvre notamment le pilotage des risques, la validation des méthodes ou modèles de mesure des risques ainsi que la fixation du niveau de risque souhaitable tout comme en premier lieu le recensement des risques et l'évaluation de leur criticité potentielle compte tenu des politiques de gestion retenues ainsi que du contexte général.

Dans le domaine du risque opérationnel, la cartographie des risques couvrant l'ensemble des activités de CREDIPAR identifie et hiérarchise sur trois niveaux les risques opérationnels qui sont classés par activités, processus et sous-processus.

La maîtrise des risques s'exerce par des dispositifs intégrés aux procédures ou instructions de travail et font l'objet de contrôles de second niveau exercés par les fonctions de contrôle permanent.

CREDIPAR est exposé au risque de crédit des clients finaux ainsi qu'à celui des concessionnaires des réseaux de distribution des marques du groupe Stellantis qui peut être augmenté par le risque de concentration, notamment sur les concessionnaires ou les entreprises les plus importants. Des provisions tardives ou insuffisantes sur l'exposition au risque de crédit ou une augmentation importante des nouvelles provisions pourraient affecter significativement le résultat d'exploitation de CREDIPAR ainsi que sa position financière.

Le risque de liquidité constitue également l'un des principaux risques financiers de la banque. Des limites sont définies en référence aux indicateurs de liquidité, aux exigences réglementaires et en conformité avec l'appétit au risque. Aucun dépassement de limites n'a été constaté en 2023.

De manière complémentaire, le stress test de liquidité permet d'estimer la durée durant laquelle l'entité peut continuer à opérer avec des sorties de trésorerie sous différents scénarii de crise.

La gestion du risque de taux d'intérêt, est quant à elle encadrée également par des limites de sensibilité en accord avec l'appétit au risque. Des indicateurs ont été établis sur la sensibilité de la marge d'intérêt nette et de la valeur de marché des fonds propres. Tout au long de l'année 2023, les limites ont été respectées.

Parallèlement, dans le cadre de la maîtrise des risques, lors de la mise en place de nouveaux instruments exposant au risque de taux d'intérêt, des tests d'efficacité de couverture sont réalisés.

La surveillance du risque est donc fondée sur le calcul quotidien, mensuel ou trimestriel, selon les cas, des indicateurs de risque, afin d'évaluer le profil de risque actuel et anticiper les éventuelles mesures à prendre.

Ces différents éléments sont présentés, analysés et décidés au sein de Comités présidés par la Direction des Risques et en particulier le Comité de Gestion et Contrôle des Risques et le Comité de Crédit. Les Dirigeants Effectifs et le Conseil d'Administration via le Comité d'Audit et Risques sont informés de manière régulière du niveau de risque encouru par la Société.

VI. CONTROLE INTERNE

Conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié, relatif au contrôle interne des établissements de crédit, le dispositif de contrôle interne mis en œuvre par CREDIPAR s'articule autour de trois niveaux de contrôle. Les deux premiers niveaux de responsabilité, et tout particulièrement le premier niveau ayant pour cadre les entités opérationnelles, assurent le contrôle permanent de la conformité, de la sécurité et de la validation des opérations réalisées au sein de CREDIPAR. Le second niveau de contrôle assure également le contrôle du risque de non-conformité. Le contrôle périodique ou audit, troisième niveau de contrôle, s'assure au moyen d'enquêtes de la conformité des opérations, du niveau de risques effectivement encourus, du respect des procédures et de l'efficacité des deux premiers niveaux de contrôle.

Le Directeur Général est le responsable de la cohérence et de l'efficacité tant du contrôle interne de second niveau que de troisième niveau.

CREDIPAR a défini dans une charte les principes fondamentaux d'organisation et de fonctionnement de son dispositif de contrôle interne. La charte de contrôle interne fixe les organisations, les moyens,

les champs d'action et les missions, ainsi que les modalités de fonctionnement du dispositif de contrôle qui sont ceux du groupe Banque Stellantis France.

• Les contrôles de 1^{er} niveau, socle du dispositif de contrôle interne

Ces contrôles se situent au sein des structures opérationnelles. Les contrôles y sont exercés par l'ensemble des salariés dans le cadre de leurs activités quotidiennes, en application de procédures intégrant les divers contrôles à effectuer, ou par des agents dédiés à ces fonctions au sein même de ces structures. Les contrôles de premier niveau font l'objet d'une surveillance par les organes du contrôle permanent.

• Contrôle permanent

Contrôle de deuxième niveau, cette fonction est rattachée au Secrétaire Général qui est aussi responsable de la fonction de vérification de la conformité.

Le contrôle permanent est en charge de différentes missions :

- Le contrôle des dispositifs assurant la prévention et la surveillance permanente des risques de non-conformité ;
- Le contrôle permanent des risques opérationnels des entités du groupe, y compris celui des prestations externalisées.

Les missions de contrôle des risques opérationnels portent sur :

- L'évaluation récurrente du niveau de maîtrise des risques opérationnels atteint par les dispositifs mis en œuvre dans les entités du groupe, ainsi que chez les prestataires ;
- L'exercice de contrôles spécifiques de deuxième niveau dans l'ensemble des structures ;
- L'animation d'un dispositif de certification d'auto-évaluation des contrôles de premier niveau, par lequel les responsables opérationnels attestent de l'exécution et du résultat de contrôles clés sur les risques majeurs. Ce dispositif couvre la comptabilité, les activités de refinancement et de trésorerie ainsi que la sécurité des accès aux principales applications informatiques du groupe Banque Stellantis France dont fait partie CREDIPAR ;
- La formalisation et le suivi des recommandations ;
- La collecte, l'analyse et le suivi des incidents opérationnels.

La cartographie des risques est révisée périodiquement et au moins une fois par an, par la fonction de gestion et de contrôle des risques, qui recense l'ensemble des risques auxquels

CREDIPAR en tant qu'entité du groupe Banque Stellantis France est exposée et intègre de nouveaux contrôles liés à l'évolution de certains risques identifiés comme ceux relatifs aux dispositifs d'externalisation ainsi qu'à la gestion du risque informatique. Cette cartographie actualisée périodiquement contribue à vérifier la robustesse du dispositif de contrôle de CREDIPAR, en mettant en regard les risques bruts, les pertes liées à ces risques ainsi que le résultat des contrôles de deuxième niveau et enfin le risque résiduel.

Conformément à l'Arrêté du 3 novembre 2014 modifié, le Rapport Annuel de Contrôle Interne et de Mesure et Surveillance des Risques (RACI) de l'année 2023 de CREDIPAR sera communiqué aux administrateurs et transmis à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) dans les délais réglementaires.

- **La surveillance du dispositif par les organes de surveillance et les dirigeants effectifs**

Le dispositif de contrôle interne est suivi par les organes délibérant et exécutif, notamment lors de la tenue des différents comités réglementaires ou de la gouvernance.

Le Directeur Général ainsi que le Conseil d'Administration auquel il rapporte, veille à la maîtrise des principaux risques encourus par CREDIPAR et s'assure de la fiabilité du dispositif de contrôle interne. Par l'intermédiaire du comité d'audit et risques du groupe Banque Stellantis France, le Conseil d'Administration examine les principaux enseignements issus de la surveillance des risques et des travaux de contrôles périodiques et permanents.

Le comité d'audit et risques du groupe Banque Stellantis France priorise ses missions s'agissant de CREDIPAR en fonction des risques identifiés. Parmi ses prérogatives se trouvent la planification, la supervision et la revue des audits internes et du contrôle permanent ainsi que la revue des travaux des commissaires aux comptes. Il est aussi responsable de la résolution des faiblesses potentielles dans les contrôles de premier niveau identifiées par les auditeurs externes en particulier les commissaires aux comptes.

Le comité d'audit et risques de l'entité de tête Banque Stellantis France s'assure également du respect de la conformité aux exigences réglementaires, comme par exemple celles définies par les accords de Bâle III, et de la mise en place des mesures de conformité à ces normes. Enfin, le comité d'audit et risques fait la revue des comptes sociaux de CREDIPAR à la lumière des méthodes comptables utilisées.

Le cas échéant, le comité d'audit et risques peut demander à consulter le Président du Conseil d'Administration de CREDIPAR, ses directeurs généraux ainsi que les commissaires aux comptes ou toute autre personne utile à l'exercice de sa fonction. Plusieurs fois par an, le Président du comité d'audit et risques rencontre les représentants des contrôles périodiques et permanents et ceux de la filière risques.

Au sein de l'organe exécutif, responsable de la définition et de la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne, le Directeur Général est plus particulièrement chargé de veiller à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne. Par l'intermédiaire des comités de contrôle et des comités de conformité, il en surveille le bon fonctionnement et veille à l'adéquation des missions et des moyens.

- **La base organisationnelle du contrôle interne de la banque**

Les processus de contrôle s'appuient sur un ensemble de contrôles réguliers qui s'exerce au moyen de délégations applicables aux entités opérationnelles. Ces délégations concernent notamment les opérations bancaires et financières, les accords de crédit, les conditions appliquées à la clientèle, les nouveaux produits et les engagements de dépenses.

Dans le cadre du comité d'audit et risques ou dans le cadre de comités opérationnels, les principales orientations de CREDIPAR sont précisées et mises en œuvre. Ces comités spécifiques concernent notamment les risques de crédit, où sont examinées les évolutions des impayés et des pertes, analysées les performances des outils de sélection du risque pour les portefeuilles Retail et Corporate (flottes de véhicules et réseaux de distribution).

Au cours de ces comités, sont également présentés pour décision :

- Les évolutions du dispositif Bâlois ;
- Les marges relatives à l'activité de financement ;
- Les produits et processus, y compris les risques associés ;
- Les dossiers de financement des réseaux et des flottes d'entreprises, examinés soit au niveau d'un comité de crédit du groupe Santander, soit au niveau du comité de crédit du groupe Banque Stellantis France selon les délégations en vigueur ;
- Le suivi et l'examen des résultats de la politique mise en œuvre dans le cadre du refinancement et de la gestion des risques de liquidité et de taux ;
- Le dispositif de gestion de continuité d'activité ;

- Le dispositif d'externalisation de certaines activités essentielles ou critiques et le suivi du registre des contrats de prestations concernés ;
- Le suivi de la politique de sécurité en matière informatique ;
- Les travaux de la conformité et ceux liés au Règlement Général sur la Protection des données (RGPD).

VII. LES COMPTES SOCIAUX DE CREDIPAR AU 31 DECEMBRE 2023

• BILAN

Le total du bilan arrêté au 31 décembre 2023 de la société CREDIPAR s'élève à 20 162,7 M€ contre 16 816,2 M€ à fin décembre 2022 soit une hausse de 3 347 M€.

Cette évolution provient essentiellement de l'augmentation des créances commerciales avec les réseaux de distribution, bénéficiant d'un rattrapage de production significatif en 2023 à l'issue de la période de crise sanitaire ainsi que de l'extension de l'activité de financement de CREDIPAR à l'ensemble des marques distribuées par le Groupe Stellantis. Ces financements ont augmenté de 731 M€ au cours de l'année 2023.

De même, le total des financements réalisés en location avec option d'achat et crédit-bail ont augmenté de 1 086 M€, en valeur nette, principalement grâce à la croissance de la production de cette activité en 2023. Les actifs en location simple sont quant à eux en baisse de 230 M€, du fait du transfert de cette activité à la société Leasys.

Le compte des obligations et autres titres à revenu fixe a augmenté de 578 M€. Il s'agit pour l'essentiel de titres auto-souscrits. Le compte des créances sur établissement de crédit a progressé de 973 M€ essentiellement du fait de prêts à terme.

Au passif, les dettes envers les établissements de crédit ont augmenté de 1 450 M€. Au sein de ce poste, les comptes et emprunts à terme hors groupe ont diminués de 1 100 M€ par rapport à 2022 et s'élèvent à 1 725 M€ tandis que les comptes et emprunts à terme envers les entreprises liées ont augmenté de 2 312 M€ à 11 288 M€ en décembre 2023.

Les capitaux propres ont baissé de 77,0 M€ en 2023 en lien avec la diminution du report à nouveau suite à la distribution de dividendes pour un montant de 96,6 M€ à son actionnaire unique Banque Stellantis France.

Le résultat après impôts de l'exercice 2023 est un bénéfice de 41,0 M€.

Au 31 décembre 2023, avant affectation du résultat de l'exercice, les capitaux propres s'élèvent à 404 M€.

• COMPTE DE RESULTAT

Le produit net bancaire de CREDIPAR s'établit en 2023 à 236,1 M€ en augmentation de 34,9 M€ par rapport à 2022.

Cette hausse s'explique principalement par :

- La baisse des intérêts sur obligations souscrites auprès des fonds de titrisation pour 23,0 M€ ;
- L'augmentation de 32,1 M€ des intérêts sur établissement de crédit ;
- La rentabilité des contrats de LOA en diminution de 34 M€ et la rentabilité des contrats LLD en augmentation de 59,4 M€. Ces variations en normes françaises sont liées à l'augmentation de la valeur résiduelle des contrats qui décale le résultat vers l'échéance des opérations de location associée à une hausse importante de la production de nouveaux contrats de LOA ;
- La diminution des autres produits pour 14,6 M€ et la diminution des autres charges d'exploitation bancaire à hauteur de 30,9 M€ soit un impact net favorable de 16,3 M€.

Les charges générales d'exploitation s'élèvent à 175,3 M€, en augmentation de 15,4 M€.

Le coût du risque de 2023 ressort à 52,9 M€, en augmentation de 38,3 M€ par rapport à l'exercice précédent dont 34,8 M€ d'augmentation liée au rachat de créances du fond de titrisation VAC en mai.

Le résultat net courant avant impôt s'établit à 3,3 M€, en diminution de 21,6 M€ par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel de 43,7 M€ correspond au prix de cession à la société Leasys de l'activité LLD à la clientèle d'entreprises. Cette cession a été réalisée en date du 3 avril, dans le cadre de réorganisation des services financiers du groupe Stellantis.

Le résultat net après impôt s'établit à 41,1 M€ contre 21,5 M€ en 2022.

• AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration, constate que le bénéfice distribuable s'élève à la somme de 41 124 740,58 € constitué du bénéfice de l'exercice 2023 pour 41 052 887,82 € cumulé avec le solde du compte

“Report à nouveau” antérieur s'élevant à la somme de 71 852,76 €.

L'Assemblée Générale, au vu de la trajectoire des fonds propres à moyen terme, décide d'affecter comme suit le bénéfice distribuable de l'exercice :

- Au « report à nouveau » 2 503,83 €
- Aux actions 41 122 236,75 €

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend note par conséquent qu'un dividende de 4,75 € sera versé aux actionnaires au titre de l'exercice 2023.

L'Assemblée Générale rappelle qu'un dividende de 13,64 € a été versé aux actionnaires au titre de l'exercice 2022, qu'un dividende de 7,44 € a été versé au titre de l'exercice 2021 et qu'un dividende de 9,12 € avait été versé au titre de l'exercice 2020.

VIII. DELAIS DE PAIEMENT

Les tableaux ci-dessous présentent les retards de paiement des fournisseurs et des clients en application de l'article D 441-6-1 du Code du commerce. Les montants sont présentés en milliers d'euros.

	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 Jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre cumulé de factures concernées	10342					2155
Montant cumulé des factures concernées TTC	190 198	40 063	4 021	1 055	-	45 139
Pourcentage du montant total TTC des factures reçues dans l'année	0,60%	0,13%	0,01%	0,00%	0,00%	0,14%
Pourcentage du montant total TTC des factures émises dans l'année						
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues						
Montant total des factures exclues						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article D.441-6 du code du commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Selon délais contractuels : selon fournisseurs et dans un délai maximum de 45 jours fin de mois à compter de la date de la facture, en conformité avec les dispositions de la Loi de Modernisation de l'Economie (article D. 441-6 du code du commerce)					

	Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 Jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre cumulé de factures concernées						
Montant cumulé des factures concernées TTC	-	1 376	25	25	58 170	59 595
Pourcentage du montant total TTC des factures reçues dans l'année						
Pourcentage du montant total TTC des factures émises dans l'année		0,04%	0,00%	0,00%	1,62%	1,66%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues						
Montant total des factures exclues						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article D.441-6 du code du commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Selon Délais contractuels : selon Clients					

Concernant les factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice, les opérations bancaires sont incluses dans le périmètre des informations relatives aux délais de paiement.

IX. INFORMATIONS RELATIVES AU PERSONNEL

L'effectif moyen des salariés employés par CREDIPAR pendant l'exercice 2023 est de 723. Il se compose de 258 techniciens et de 465 cadres.

X. INFORMATIONS SUR LES IMPLANTATIONS ET LES ACTIVITES, INCLUSES DANS LE PERIMETRE DE CONSOLIDATION

CREDIPAR est implantée et exerce son activité sur le territoire français (DOM – TOM compris) depuis son siège social, sis au 2-10 Boulevard de l'Europe à POISSY (Yvelines - 78300), et ses trois agences situées à Paris, Rennes et Lyon.

Sa filiale détenue à 100%, la société "COMPAGNIE POUR LA LOCATION DE VEHICULES - CLV", est implantée et exerce son activité sur le seul territoire français.

XI. INFORMATIONS SUR LES CHARGES NON FISCALEMENT DÉDUCTIBLES (ART.39-4 CGI)

Conformément à l'article 233 quater du CGI, la Société indique qu'elle a supporté au cours de l'exercice 2023 au titre de l'utilisation de véhicules de fonctions de certains de ses dirigeants et cadres supérieurs une somme égale à 383 301 € réintégrée à ce titre au résultat fiscal 2023 de la société.

XII. EVENEMENT POST CLOTURE

Il n'est survenu, depuis le 31 décembre 2023 et jusqu'au 13 février 2024, date d'examen des comptes par le Conseil d'Administration, aucun événement susceptible d'influer de manière significative sur les décisions économiques prises sur la base des présents états financiers.

XIII. PERSPECTIVES 2024

2023 a été pour CREDIPAR et l'ensemble du groupe Banque Stellantis France la dernière année du plan stratégique triennal : AMES.

Un nouveau plan stratégique triennal a été défini par la direction générale et l'ensemble du comité de direction du groupe Banque Stellantis France qui s'applique donc en premier lieu à CREDIPAR. Ce nouveau plan dénommé ETRE se base sur les quatre piliers suivants dont l'objectif commun est de poursuivre la transformation de la banque et asseoir sa position de leader sur le marché concurrentiel du financement automobile :

- Ensemble : ensemble, bâtissons un avenir de développement durable en favorisant la transition écologique et en soutenant le financement des véhicules électriques ;
- Transformer : transformons-nous en une captive « tech » par l'utilisation de nouveaux outils et de nouveaux canaux, l'élaboration de nouveaux produits et services, la recherche de nouvelles compétences et la définition de nouveaux processus ;
- Réaliser : réalisons notre potentiel en termes de performance et de rentabilité tout en préservant nos fondamentaux de marges, de volumes et de maîtrise des risques ;
- Expérience : restons constamment à l'écoute de tous nos clients en proposant la meilleure expérience possible

Ce plan stratégique sera développé dans le cadre des cinq valeurs du groupe dont l'ambition est : **Ensemble rendons la mobilité du futur accessible** :

- Nous mettons le client au cœur de notre action
- Nous gagnons ensemble
- Nous sommes agiles et innovants
- Nous préservons l'avenir
- Nous instaurons un climat de confiance

Après avoir procédé à la réorganisation des activités financières du groupe Stellantis début avril 2023, CREDIPAR va continuer en 2024 à soutenir le développement des marques historiques Peugeot, Citroën et DS et délivrer le même

engagement, la même expertise et les mêmes produits au bénéfice des marques nouvellement financées par CREDIPAR à savoir Opel et FCA ainsi que leurs réseaux de distribution.

Ce soutien se traduira tout particulièrement par la mise en place de produits innovants favorisant (i) la transition énergétique des marques du groupe Stellantis mais également (ii) la fidélisation des clients en particulier pour les véhicules d'occasion avec notamment la recommercialisation des véhicules « Basse Emission de Carbone ». Pour ce faire, CREDIPAR ambitionne de financer plus de 40% de ces véhicules d'occasion au travers de contrats de location avec option d'achat.

Ce soutien sera particulièrement attendu et crucial pour l'ensemble des marques du groupe Stellantis qui prévoient de participer dès le début du mois de janvier 2024 au programme gouvernemental baptisé « leasing électrique » dont le but est de proposer des véhicules électriques à une clientèle à faible et moyen niveau de revenus, un loyer maximal de 100€ ou 150€ par mois selon le modèle de voiture électrique souhaité. Ce faible niveau de loyer étant obtenu grâce à une subvention publique de 13 000 euros par véhicule. L'enjeu pour le groupe Stellantis étant très significatif, CREDIPAR s'engagera au côté des marques du groupe pour faire de cette opération un grand succès collectif.

Compte tenu de ce programme ambitieux visant à accélérer la transition écologique du parc automobile français, le marché automobile des véhicules neufs en 2024 est attendu en croissance par rapport à 2023.

Pour ce qui concerne le marché du véhicule d'occasion, celui-ci après une reprise constatée en 2023 en terme de volumes, sera vraisemblablement en retrait en 2024 dans la mesure où une partie de la clientèle habituellement concernée par ce type de véhicule se tournera en 2024 vers le programme gouvernemental du « leasing électrique » à 100€ ou 150€ par mois.

La fidélisation et la satisfaction de la clientèle resteront également au cœur des projets et des actions de CREDIPAR en 2024 qui mettra tout en œuvre pour améliorer le parcours client en continuant sa politique de digitalisation de l'ensemble de ses process afin de favoriser encore davantage la fréquence de renouvellement des clients tant avec les marques du groupe qu'avec les produits de financements proposés par CREDIPAR.

Enfin, CREDIPAR poursuivra également en 2024 sa stratégie de diversification de ses sources de refinancement et en particulier la collecte d'épargne qui s'avère être une source de refinancement stable en particulier en période de crise. A ce titre CREDIPAR va démarrer une activité de collecte

directe d'épargne en Allemagne et dans d'autres pays d'Europe à l'instar de ce que Banque Stellantis France fait en France. Cette collecte directe via un site internet propre à CREDIPAR et à la marque DISTINGO Bank se fera en parallèle de la collecte indirecte mise en place en 2023 en partenariat avec la société Raisin.

XIV. SERVICES FOURNIS PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES AUTRES QUE LA CERTIFICATION DES COMPTES

En 2023, les services délivrés par les commissaires aux comptes au groupe Banque Stellantis France, autres que la certification des comptes correspondent aux lettres de confort émises dans le cadre du programme obligataire de Banque Stellantis France (EMTN) et aux attestations émises dans le cadre des contributions au Fonds de Résolution Unique (FRU). Seul ce dernier service concerne la société CREDIPAR.

XV. TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

XVI. PROJET DE RESOLUTIONS QUI SERONT PRESENTES A LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES

Nous vous demandons d'approuver les résolutions que nous vous proposons de présenter à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire du 29 mars 2024 :

Première résolution

Approbation du rapport de gestion

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes sociaux, approuve les termes de ce rapport.

Deuxième résolution

Présentation du rapport des Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

L'Assemblée Générale, connaissance prise des rapports des Commissaires aux comptes sur les

comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuve les termes de ces rapports.

Troisième résolution

Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ; quitus aux administrateurs

L'Assemblée Générale, à la suite de la présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes sociaux, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023 (comportant le bilan, le compte de résultat et l'annexe) tels qu'ils ont été présentés et qui font ressortir un bénéfice de 41 052 887,82 €.

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Conseil d'Administration, de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Quatrième résolution

Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, constate que le bénéfice distribuable s'élève à la somme de 41 124 740,58 € constitué du bénéfice de l'exercice 2023 pour 41 052 887,82 € cumulé avec le solde du compte "Report à nouveau" antérieur s'élevant à la somme de 71 852,76 €.

L'Assemblée Générale, au vu de la trajectoire des fonds propres à moyen terme, décide d'affecter comme suit le bénéfice distribuable de l'exercice :

- Au « report à nouveau » 2 503,83 €
- Aux actions 41 122 236,75 €

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend note par conséquent qu'un dividende de 4,75 € sera versé à l'actionnaire au titre de l'exercice 2023. L'Assemblée Générale rappelle qu'un dividende de 13,64 € a été versé à l'actionnaire au titre de l'exercice 2022, qu'un dividende de 7,44 € a été versé aux actionnaires au titre de l'exercice 2021 et qu'un dividende de 9,12 € a été versé au titre de l'exercice 2020.

Cinquième résolution

Approbation des charges non déductibles fiscalement

L'Assemblée Générale prend acte de ce que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 383 301 € au titre de l'utilisation de véhicules de fonctions de certains dirigeants et cadres supérieurs, correspondant à des dépenses

non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts. Cette somme a été réintégrée au résultat fiscal 2023.

Sixième résolution

Approbation du rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions relevant de l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport faisant ressortir l'absence de toute convention de cette nature.

Septième résolution

Avis sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées aux dirigeants responsables et à certaines catégories de personnel

Conformément aux dispositions de l'article L. 511-73 du Code Monétaire et Financier l'enveloppe globale des rémunérations supportées par la Société durant l'exercice 2023 aux 32 personnes identifiées répondant stricto sensu aux critères définis à l'article L. 511-71 du même Code (dont seules 25 font l'objet d'une rémunération supportée directement par le groupe Banque Stellantis France), s'élève à un montant brut global de 4 150 000 €, se décomposant en rémunérations fixes à hauteur de 3 229 048 €, en rémunérations variables à hauteur de 622 908 €, en avantages en nature à hauteur de 67 898 €, en éléments exceptionnels à hauteur de 294 739 euros, étant précisé qu'aucun salarié ne perçoit une rémunération annuelle supérieure à 1 million d'euros.

Concernant le montant des rémunérations versées aux personnes identifiées comme « preneuses de risques » sur l'exercice 2023, qui ne sont pas salariées de la Société et qui exercent également un mandat au sein des entités ayant le contrôle de la Société, cette information peut faire l'objet d'une publication par celles-ci conformément à leur réglementation applicable. Si la rémunération variable atteint un montant supérieur à un seuil, maintenu à 50 000 euros sur l'exercice 2023, elle donne lieu à un étalement sur une durée de trois ans et peut pour partie prendre la forme d'un paiement en instruments financiers non monnayables pendant leur première année de détention.

Aucune rémunération ou aucun jeton de présence n'a été versé par CREDIPAR à ses administrateurs ou à son Président qui exercent leur mandat à titre gracieux et peuvent détenir par ailleurs un mandat rémunéré au sein d'une entité ayant le contrôle conjoint de CREDIPAR.

Huitième résolution

Ratification de la cooptation de Monsieur Abdou SOW en qualité d'administrateur

L'Assemblée Générale ratifie la nomination en qualité d'administrateur de Monsieur Abdou SOW, né le 24 janvier 1977 à Dakar (Sénégal), domicilié 19 rue Danielle Casanova – 91130 Ris Orangis, faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 14 novembre 2023, en remplacement de Monsieur Martin THOMAS, démissionnaire.

En conséquence, Monsieur Abdou SOW exercera lesdites fonctions pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

Neuvième résolution

Ratification de la cooptation de Monsieur Stéphane LEVI en qualité d'administrateur

L'Assemblée Générale ratifie la nomination en qualité d'administrateur de Monsieur Stéphane LEVI, né le 9 juillet 1970 à Neuilly-sur-Seine, domicilié 234 rue du Faubourg Saint Honoré – 75008 Paris, faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 6 juillet 2023, en remplacement de Monsieur Patrice VOLOVIK, démissionnaire.

En conséquence, Monsieur Stéphane LEVI exercera lesdites fonctions pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

Dixième résolution

Pouvoirs en vue des formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives, ainsi que toutes mesures de publicité et notamment tout dépôt au greffe du Tribunal de Commerce, prévues par la législation en vigueur.

* * *

XVII. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

• MANDATS SOCIAUX

En application des dispositions du 3^{ème} alinéa de l'article L.225-37-4.1° du Code de Commerce, est annexée au présent rapport la liste des mandats ou fonctions exercés durant l'exercice écoulé par chacun des membres du Conseil d'Administration de la Société.

• CONSEIL D'ADMINISTRATION ET ORGANES DE GESTION

Le Conseil d'Administration de CREDIPAR est composé de huit membres nommés pour une durée renouvelable de 3 ans, dont deux membres représentent les marques du groupe Stellantis. Les six autres membres sont choisis à parité entre les actionnaires, Stellantis Financial Services Europe et Santander Consumer Finance. Une rotation de la Présidence du Conseil d'administration, de la Direction Générale (DG et DGD) intervient tous les trois ans qui fait l'objet d'une nomination à tour de rôle entre Stellantis Financial Services Europe et Santander Consumer Finance.

La fonction de Président non exécutif est occupée par un administrateur désigné par Santander Consumer Finance, en l'occurrence par Mme Sophie PERRIER. Le Directeur Général, nommé par Stellantis Financial Services Europe, est M. Laurent AUBINEAU et le Directeur Général Délégué, nommé par Santander Consumer Finance, est M. Jean-Paul DUPARC.

Le Directeur Général dispose des pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de CREDIPAR sous réserve des actes expressément réservés aux assemblées d'actionnaires ou qui sont de la compétence exclusive du Conseil d'Administration comme définis légalement ou contractuellement par la gouvernance mise en place depuis la création de la Joint-Venture Banque Stellantis France en 2015.

Le Conseil d'Administration n'a apporté aucune limitation aux pouvoirs du Directeur Général.

Cinq (5) Conseils d'Administration se sont tenus sur l'exercice 2023 et une consultation écrite a été émise par les administrateurs. La gouvernance du groupe PSA Banque France s'applique pleinement à CREDIPAR, filiale à 100% de Banque Stellantis France. Cette gouvernance résulte de l'application des accords conclus entre les deux actionnaires et se conforme strictement aux obligations légales et réglementaires en vigueur. Ainsi le Président et le Conseil d'Administration exercent la surveillance de l'activité de CREDIPAR. Les Comités spécialisés du groupe Banque Stellantis France pilotés par son Directeur Général, son Directeur Général Délégué, son Comité de Direction et ses

Comités opérationnels ont également vocation à exercer la surveillance des activités de CREDIPAR.

A ce jour, il n'existe aucun conflit d'intérêts entre les obligations des membres des organes de direction et leurs intérêts privés à l'égard de CREDIPAR. Les mandats des administrateurs de Banque Stellantis France ne donnent lieu à aucun versement de jetons de présence.

Il n'existe aucune délégation, en cours de validité ou utilisée au cours de l'exercice 2023 accordée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration en matière d'augmentation, d'émission de capital ou de rachat d'actions.

• CONVENTION REGLEMENTEE

Aucune convention réglementée n'est intervenue au cours de l'exercice 2023.

Nous vous demandons, conformément à l'article L.225-40 du Code de Commerce, d'approuver le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 de ce même Code.

• REMUNERATION DES CATEGORIES DE PERSONNEL DONT LES ACTIVITES PROFESSIONNELLES ONT UN IMPACT SIGNIFICATIF SUR LE PROFIL DE RISQUE DE CREDIPAR

Conformément à l'article L.511-73 du Code Monétaire et Financier, l'enveloppe globale des rémunérations supportées par la Société durant l'année 2023 et versées aux 32 personnes identifiées répondant stricto sensu aux critères définis à l'article L. 511-71 du même Code (dont seules 25 font l'objet d'une rémunération supportée directement par le groupe Banque Stellantis France), s'élève à un montant brut global de 4 150 000 €, se décomposant en rémunérations fixes à hauteur de 3 229 048 €, en rémunérations variables à hauteur de 622 908 €, en avantages en nature à hauteur de 67 898 €, en éléments exceptionnels à hauteur de 294 739 euros, étant précisé qu'aucun salarié ne perçoit une rémunération annuelle supérieure à 1 million d'euros.

Concernant le montant des rémunérations versées à celles de ces personnes identifiées comme « preneuses de risque » sur l'exercice 2023, qui ne sont pas salariées de la Société et qui exercent également un mandat au sein des entités ayant le contrôle de la Société, cette information peut faire l'objet d'une publication par celles-ci conformément à leur réglementation applicable.

Si la rémunération variable atteint un montant supérieur à un seuil, maintenu à 50 000 euros sur l'exercice 2023, elle donne lieu à un étalement sur une durée de trois ans et peut pour partie prendre

la forme d'un paiement en instruments financiers non monnayables pendant leur première année de détention.

Aucune rémunération ou jetons de présence ne sont par ailleurs versés par CREDIPAR à ses administrateurs ou à son Président qui exercent leur mandat à titre gracieux et peuvent détenir par ailleurs un mandat rémunéré au sein d'une entité ayant le contrôle conjoint de l'actionnaire de CREDIPAR.

CREDIPAR n'attribue aucune action ou stock option.

XVIII. ANNEXES

• TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(Articles D133, D135, D148 du décret du 23 mars 1967)

<i>(en milliers d'euros, sauf précision contraire)</i>	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2021	Exercice 2020	Exercice 2019
Capital en fin d'exercice					
- Capital social	138 517	138 517	138 517	138 517	138 517
- Nombre d'actions émises	8 657 313	8 657 313	8 657 313	8 657 313	8 657 313
Résultat global des opérations de l'exercice					
- Chiffre d'affaires hors taxes	3 221	2 928	2 880	2 511	2 302
- Résultat avant impôt, amortissements et provisions	3 312	2 974	2 814	2 390	2 221
- Impôt sur les bénéfices	5 970	(80)	49 647	25 438	28 099
- Résultat après impôt, amortissements et provisions	41 053	21 502	161 035	78 931	86 761
- Participation des salariés due au titre de l'exercice	8 100	7 080	7 270	7 302	7 260
- Participation des salariés- Régul. exercices antérieurs	490	(490)	(533)	-	(28)
- Dividendes	41 122	118 086	64 410	78 955	86 746
Résultat des opérations réduit à une seule action					
Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions (en euro)	381,84	343,54	319,36	273,10	253,29
Résultat après impôts, amortissements et provisions (en euro)	4,74	2,48	18,60	9,12	10,02
* Dividende net attribué à chaque action (en euro) :					
- dividende distribué	4,75	13,64	7,44	9,12	10,02
- avoir fiscal	-	-	-	-	-
Personnel					
- Montant de la masse salariale de l'exercice	40 915	40 128	39 496	39 511	35 144
- Montant des sommes versées au titre					
- des avantages sociaux (Sécurité Sociale, œuvres sociales, etc..)	21 821	17 362	20 074	19 021	18 317
- Effectif à fin décembre 2023	723	760	759	777	797

• **LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL DURANT L'EXERCICE 2023**

Noms	Mandat	Date de nomination / renouvellement au Conseil d'Administration	Date d'échéance du mandat
Martin THOMAS - né le 22/02/1974	Président du Conseil d'Administration	01/09/2020	23/10/2023 (Démission)
	Administrateur	23/04/2015	23/10/2023 (Démission)
Laurent AUBINEAU - né le 29/12/1962	Directeur Général	01/09/2020	01/07/2024
	Administrateur	28/08/2017	AG 2026
Jean-Paul DUPARC - né le 16/05/1968	Directeur Général Délégué	01/09/2020	01/07/2024
	Administrateur	28/08/2017	AG 2026
Hélène BOUTELEAU - né le 22/07/1975	Administrateur	27/07/2021	AG 2026
Patrice Volovik - né le 14/02/1960	Administrateur	24/02/2022	06/07/2023 (Démission)
Stéphane LEVI Né le 09/07/1970	Administrateur	06/07/2023	AG 2026
Laurence HANSEN - née le 25/04/1978	Administrateur	25/02/2020	AG 2026
Sophie PERRIER - née le 20/10/1974	Administrateur	02/02/2015	AG 2026
Rafael MORAL SALARICH - né le 18/10/1981	Administrateur	11/12/2020	AG 2026
Abdou SOW Né le 24/01/1977	Administrateur	14/11/2023	AG 2026

M. Martin THOMAS

Liste des mandats sur la période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Mandat exercé au sein du groupe BANQUE STELLANTIS FRANCE

Société	Fonctions exercées	Date début	Date fin
BANQUE STELLANTIS France (Ex. PSA BANQUE France)	Administrateur	02/02/2015	23/10/2023
COMPAGNIE GENERALE DE CREDIT AUX PARTICULIERS - CREDIPAR	Président du Conseil d'Administration	01/09/2020	23/10/2023
	Administrateur	23/04/2015	23/10/2023

Autres mandats exercés en France

Société	Fonctions exercées	Date début	Date fin
SANTANDER CONSUMER FINANCE SA	Responsable de la succursale en France	21/10/2022	19/01/2024

M. Laurent AUBINEAU

Liste des mandats sur la période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Mandats exercés au sein du groupe BANQUE STELLANTIS FRANCE

Société	Fonctions exercées	Date début	Date fin
BANQUE STELLANTIS France (Ex. PSA BANQUE France)	Directeur Général	01/09/2020	01/07/2024
	Administrateur	28/08/2017	AG 2026
COMPAGNIE GENERALE DE CREDIT AUX PARTICULIERS - CREDIPAR	Directeur Général	01/09/2020	01/07/2024
	Administrateur	28/08/2017	AG 2026

M. Jean-Paul DUPARC

Liste des mandats sur la période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Mandats exercés au sein du groupe BANQUE STELLANTIS FRANCE

Société	Fonctions exercées	Date début	Date fin
BANQUE STELLANTIS France (Ex. PSA BANQUE France)	Directeur Général Délégué	01/09/2020	01/07/2024
	Administrateur	28/08/2017	AG 2026
COMPAGNIE GENERALE DE CREDIT AUX PARTICULIERS - CREDIPAR	Directeur Général Délégué	01/09/2020	01/07/2024
	Administrateur	28/08/2017	AG 2026
COMPAGNIE POUR LA LOCATION DE VEHICULES - CLV	Représentant permanent de CREDIPAR - Administrateur	01/09/2017	AG 2030

Mme. Hélène BOUTELEAU

Liste des mandats sur la période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Mandats exercés au sein de STELLANTIS et du groupe Banque Stellantis France en France

Société	Fonctions exercées	Date début	Date fin
BANQUE STELLANTIS France (Ex. PSA BANQUE France)	Administrateur	27/07/2021	AG 2026
COMPAGNIE GENERALE DE CREDIT AUX PARTICULIERS - CREDIPAR	Administrateur	27/07/2021	AG 2026
	Vice-Présidente du Conseil d'Administration	31/03/2023	AG 2026
STELLANTIS FINANCIAL SERVICES EUROPE (Ex. BANQUE PSA FINANCE)	Directeur Général Délégué	31/03/2021	AG 2027
STELLANTIS BANK (Ex. OPEL BANK S.A.)	Administrateur	30/04/2021	AG 2026

Autres mandats exercés à l'étranger

Société	Fonctions exercées	Date début	Date fin
PSA Bank Deutschland GmbH	Membre du Conseil de Surveillance	01/11/2021	02/11/2023
Stellantis Financial Services España E.F.C., SA	Administrateur	03/04/2023	2026
PSA FINANCE UK LIMITED	Administrateur	23/07/2021	03/04/2023
Stellantis Financial Services Italia S.p.A	Administrateur	30/12/2021	2025

M. Patrice VOLOVIK

Liste des mandats sur la période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Mandats exercés au sein du groupe BANQUE STELLANTIS FRANCE

Société	Fonctions exercées	Date début	Date fin
COMPAGNIE GENERALE DE CREDIT AUX PARTICULIERS - CREDIPAR	Administrateur	24/02/2022	06/07/2023

Autres mandats exercés à l'étranger

Société	Fonctions exercées	Date début	Date fin
BANCO PSA FINANCE BRASIL SA.	Vice-Président	30/04/2020	2023
PSA Bank Deutschland GmbH	Membre du conseil de surveillance	01/07/2018	2023

M. Stéphane LEVI

Liste des mandats sur la période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Mandats exercés au sein du groupe BANQUE STELLANTIS FRANCE

Société	Fonctions exercées	Date début	Date fin
COMPAGNIE GENERALE DE CREDIT AUX PARTICULIERS - CREDIPAR	Administrateur	06/07/2023	AG 2026

Autres mandats exercés à l'étranger

Société	Fonctions exercées	Date début	Date fin
Stellantis Financial Services Belux	Administrateur	03/04/2023	AG 2026

Mme Laurence HANSEN

Liste des mandats sur la période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Mandats exercés au sein du groupe BANQUE STELLANTIS FRANCE

Société	Fonctions exercées	Date début	Date fin
COMPAGNIE GENERALE DE CREDIT AUX PARTICULIERS - CREDIPAR	Administrateur	25/02/2020	AG 2026

Mme Sophie PERRIER

Liste des mandats sur la période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Mandat exercé au sein du groupe BANQUE STELLANTIS FRANCE

Société	Fonctions exercées	Date début	Date fin
COMPAGNIE GENERALE DE CREDIT AUX PARTICULEIRS - CREDIPAR	Administrateur	02/02/2015	AG 2026
	Président du Conseil d'Administration	14/11/2023	AG 2026

M. Rafael MORAL SALARICH

Liste des mandats sur la période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Mandats exercés au sein du groupe BANQUE STELLANTIS France

Société	Fonctions exercées	Date début	Date fin
BANQUE STELLANTIS France (Ex. PSA BANQUE France)	Président du Conseil d'Administration	11/12/2020	AG 2026
	Administrateur	11/12/2020	AG 2026
	Président du Comité des Risques et d'Audit	11/12/2020	Indéterminé
	Membre du Comité des Risques et d'Audit	11/12/2020	Indéterminé
	Membre du Comité des Nominations	11/12/2020	Indéterminé
	Membre du Comité des Rémunérations	11/12/2020	Indéterminé
COMPAGNIE GENERALE DE CREDIT AUX PARTICULIERS - CREDIPAR	Administrateur	11/12/2020	AG 2026

Autres mandats exercés à l'étranger

Société	Fonctions exercées	Date début	Date fin
SANTANDER CONSUMER FINANCE S.A. (Espagne)	Business Development Director	01/06/2017	indéterminé
Stellantis Financial Services Italia S.p.A (Italie)	Président du Conseil d'Administration	30/12/2021	GSM 2026
SANTANDER CONSUMER BANK, S.p.A. (Italie)	Membre du Conseil d'Administration	23/07/2019	GSM 2023
PSA BANK DEUTSCHLAND GmbH (Allemagne)	Membre du Conseil de Surveillance	15/03/2018	GSM 2023
PSA BANK DEUTSCHLAND GmbH (Allemagne)	Membre du Comité des Rémunérations	15/03/2018	Indéterminé
TIMFIN S.p.A. (Italie)	Membre du Conseil d'Administration	07/10/2020	GSM 2026
SANTANDER CONSUMER HOLDING, GmbH (Allemagne)	Membre du Conseil de Surveillance	01/03/2020	GSM 2026
SANTANDER CONSUMER BANK AG (Allemagne)	Membre du Conseil de Surveillance	01/03/2020	GSM 2026

M. Abdou SOW

Liste des mandats sur la période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Mandats exercés au sein du groupe BANQUE STELLANTIS FRANCE

Société	Fonctions exercées	Date début	Date fin
BANQUE STELLANTIS France (Ex. PSA BANQUE France)	Administrateur	14/11/2023	AG 2026
COMPAGNIE GENERALE DE CREDIT AUX PARTICULIERS - CREDIPAR	Administrateur	14/11/2023	AG 2026

Autres mandats exercés en France

Société	Fonctions exercées	Date début	Date fin
SANTANDER CONSUMER FINANCE SA	Responsable de la succursale en France	01/01/2024	Indéterminé

**COMPAGNIE GENERALE DE CREDIT AUX PARTICULIERS SA -
CREDIPAR**

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2023)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars
61, rue Henri Regnault
92075 Paris-La-Défense Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2023)

A l'assemblée générale
COMPAGNIE GENERALE DE CREDIT AUX PARTICULIERS SA - CREDIPAR
2-10 Boulevard de l'Europe
78300 Poissy

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société COMPAGNIE GENERALE DE CREDIT AUX PARTICULIERS SA - CREDIPAR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Risque de crédit – dépréciation des opérations avec la clientèle (Crédits, location avec option d'achat, location simple et autres financements)

Risque identifié

Dans le cadre de son activité, CREDIPAR assure le financement du réseau de concessionnaires des marques du réseau Stellantis en France et fournit des solutions de financement automobile à ses clients finaux particuliers et professionnels sur le marché français.

L'appréciation de l'existence d'un risque de non-recouvrement ainsi que le montant des dépréciations et provisions comptabilisées pour couvrir ce risque relèvent du jugement exercé par la direction. Celle-ci prend notamment en considération des indicateurs tels que les défauts de paiements contractuels, la situation financière des emprunteurs affectant leur capacité de remboursement, les secteurs économiques dans lesquels ils évoluent, ou encore la viabilité de leurs modèles économiques.

Ces prêts et créances sont évalués au coût amorti diminué des pertes de valeur afin de couvrir les risques de crédit sur ces encours. Les dépréciations et provisions sont déterminées sur une base individuelle ou collective, en fonction du niveau de risque associé au prêt.

Tel qu'indiqué dans les notes 2C, 6, 9, 17 et 28 de l'annexe aux comptes annuels, les dépréciations et provisions sont déterminées selon différentes méthodologies dépendant du type de client concerné.

Les dépréciations et provisions sur les encours *Retail* sont principalement calculées de manière statistique (tant pour les dépréciations individuelles que pour les dépréciations collectives), en tenant compte de classes de risque homogènes et en se basant sur des historiques de recouvrement des créances.

Pour les clients dits *Corporate*, des dépréciations individuelles sont calculées à dire d'expert pour les encours en défaut ; les encours sains présentant au moins un impayé étant quant à eux provisionnés de manière collective sur la base d'une approche statistique.

Compte tenu de la nature significative des encours dans le bilan de la banque, de l'importance du jugement de la direction et de la multitude d'hypothèses dans l'estimation des provisions, nous avons considéré que l'évaluation de l'adéquation du niveau de couverture des risques de crédit par les provisions et du niveau du coût du risque associé constitue un domaine d'attention particulière et un point clé de l'audit pour l'exercice 2023.

Le portefeuille de créances envers la clientèle et immobilisations de crédit-bail et location simple nettes d'amortissement exposées au risque de crédit de CREDIPAR s'élève à 12,29 milliards d'euros au 31 décembre 2023, dont 96,3 millions d'euros de créances douteuses et compromises et 88,9 millions d'euros de dépréciations et provisions.

Notre réponse

Dans le cadre de notre approche d'audit, combinant des tests de contrôle et des tests de détail, nos travaux ont principalement consisté à :

- prendre connaissance et apprécier :
 - les principes méthodologiques suivis pour la construction des modèles ;
 - la gouvernance des modèles et les changements des paramètres ;

- les processus de déclassement des créances envers la clientèle et d'élaboration des paramètres utilisés dans les modèles (probabilité de défaut « PD », perte en cas de défaut Loss Given Default ou « LGD »),
 - les contrôles opérés par le Groupe sur la qualité des données dans les systèmes sources, ainsi que le flux et la transformation de ces données entre les systèmes sources, le moteur de calcul des pertes attendues et la comptabilité générale.
 - les contrôles relatifs à la surveillance des crédits Corporate et Retail, au processus d'examen régulier des dossiers de crédit, à l'approbation des dépréciations individuelles évaluées à dire d'expert et à leur caractère approprié eu égard au niveau de risque estimé.
- mener des procédures visant à :
 - vérifier la conformité des modèles de détermination des calculs des pertes attendues par rapport aux exigences des règles et principes comptables applicables ;
 - vérifier la qualité des données utilisées pour le calcul des pertes attendues ;
 - vérifier les processus automatiques de déclassement des créances douteuses ;
 - recalculer les différents paramètres de risques utilisés ainsi que les dépréciations en découlant ;
 - apprécier le caractère raisonnable, sur la base d'échantillon, du caractère raisonnable des dépréciations évaluées à dire d'expert ;

Nous avons également apprécié les informations sur le risque de crédit présentées dans les états financiers au 31 décembre 2023.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du Code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société COMPAGNIE GENERALE DE CREDIT AUX PARTICULIERS SA - CREDIPAR par votre assemblée générale du 15 mai 2016 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 28 avril 2005 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2023, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 8^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la 19^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La-Défense, le 13 mars 2024

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

DocuSigned by:

C428AE00B23E4B4...

Gaël Colabella

Mazars

DocuSigned by:

888DA6E156E044E...

Alexandra Kritchmar

CREDIPAR

**COMPAGNIE GENERALE DE
CREDIT AUX PARTICULIERS**

COMPTES ANNUELS

DE L'EXERCICE CLOS

LE 31 DECEMBRE 2023

Sommaire

Page

Etats Financiers

Bilan au 31 décembre 2023	3
Hors-Bilan au 31 décembre 2023	3
Compte de Résultat au 31 décembre 2023	4

Notes annexes aux Etats Financiers

Note 1	Faits marquants de l'exercice	5
Note 2	Principes comptables	6
Note 3	Présentation des opérations de titrisation	15
Note 4	Caisse, Banques Centrales	17
Note 5	Créances sur les établissements de crédit	17
Note 6-1	Opérations avec la clientèle	18
Note 6-2	Analyse des créances douteuses et douteuses compromises	19
Note 7	Obligations et autres titres à revenu fixe	20
Note 8	Parts dans les entreprises liées	20
Note 9-1 & 2	Crédit-bail et location simple	21
Note 9-3	Eléments financiers	22
Note 10	Immobilisations corporelles et incorporelles	22
Note 11	Autres actifs	23
Note 12	Comptes de régularisation – Actif	23
Note 13-1 & 2	Dettes envers les établissements de crédit	24
Note 14	Opérations avec la clientèle	24
Note 15	Autres passifs	25
Note 16	Comptes de régularisation – Passif	25
Note 17	Provisions	26
Note 18	Variation des capitaux propres	26
Note 19	Instruments financiers à terme	27
Note 20	Intérêts et assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	28
Note 21	Intérêts et assimilés sur opérations avec la clientèle	29
Note 22	Intérêts et assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe	30
Note 23	Produits et charges sur opérations de location	31
Note 24	Revenus des titres à revenu variable	32
Note 25	Commissions	32
Note 26	Autres produits et charges d'exploitation bancaire	33
Note 27	Charges générales d'exploitation	33
Note 28	Coût du risque par catégorie de clientèle	34
Note 29	Gains ou pertes sur Actifs immobilisés	35
Note 30	Impôt sur les bénéfices	35
Note 31	Charges exceptionnelles	35
Note 32	Evénements postérieurs à la clôture	35
Note 33	Inventaire du Portefeuille Titres	36
Note 34	Résultats de la société au cours des 5 derniers exercices	37

Bilan au 31 décembre 2023

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
ACTIF		
Opérations interbancaires et assimilées	2 310 523	1 213 313
- Caisse, Banques Centrales (note 4)	52 038	38 184
- Créances sur les établissements de crédit (note 5)	2 258 485	1 175 128
Opérations avec la clientèle (note 6)	4 236 371	3 505 403
- Autres concours à la clientèle	4 236 371	3 505 403
- Comptes ordinaires débiteurs	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe (note 7)	4 649 236	4 070 886
Actions et autres titres à revenu variable	-	-
Parts dans les entreprises liées (note 8)	52 293	52 293
Crédit-bail et Location avec option d'achat (note 9)	5 374 451	4 287 913
Location simple (note 9)	2 939 428	3 168 715
Immobilisations incorporelles (note 10)	29 412	-
Immobilisations corporelles (note 10)	6 421	7 632
Autres actifs (note 11)	421 242	343 900
Comptes de régularisation - Actif (note 12)	143 318	166 103
Total de l'actif	20 162 694	16 816 158

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
PASSIF		
Opérations interbancaires et assimilées (note 13)	13 235 626	11 785 598
- Banques Centrales, C.C.P	-	-
- Dettes envers les établissements de crédit	13 235 626	11 785 598
Opérations avec la clientèle (note 14)	637 939	40 416
Dettes représentées par un titre	-	-
Autres passifs (note 15)	563 696	501 660
Comptes de régularisation - Passif (note 16)	5 299 519	3 984 692
Provisions (note 17)	21 898	22 744
Dettes subordonnées	-	-
Fonds pour risques bancaires généraux	-	-
Capitaux propres (note 18)	404 015	481 048
- Capital souscrit	138 517	138 517
- Primes d'émission, d'apport, de fusion	168 389	168 389
- Réserves	55 985	55 985
- Provisions réglementées et subventions d'investissement	-	-
- Report à nouveau	72	96 656
- Résultat de l'exercice	41 053	21 502
Total du passif	20 162 694	16 816 158

Hors Bilan au 31 décembre 2023

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Engagements donnés		
Engagements de financement	1 593 070	1 204 991
- En faveur d'établissements de crédit	-	-
- En faveur de la clientèle ⁽¹⁾	1 593 070	1 204 991
Engagements de garantie	1 716	2 604
- En faveur d'établissements de crédit	-	-
- En faveur de la clientèle	1 716	2 604
Engagements sur titres et créances	1 069 874	157 164
- Titres et créances donnés en garantie auprès de la BCE ⁽²⁾	1 069 874	157 164
Engagements reçus		
Engagements de financement	(220 000)	(30 000)
- Reçus d'établissements de crédit ⁽³⁾	(220 000)	(30 000)
Engagements de garantie	(1 178 493)	(579 334)
- Reçus d'établissements de crédit	(1 178 493)	(579 334)

(1) Les engagements sur offres préalables de crédit sur la clientèle sont pris en compte. Les autorisations de lignes de crédit accordées au réseau, révocables à tout moment, ne sont pas prises en compte, sauf contrats particuliers.

(2) Il s'agit du montant de collatéral restant mobilisable auprès de la BCE. CREDIPAR a remis 2 236 millions d'euros de titres ABS et de dette de l'Etat français et 824 millions d'euros de créances privées sur son compte de garantie, que la Banque de France a valorisé pour un total de 2 709 millions d'euros. 1 725 millions d'euros ayant été tirés, valorisés par la Banque de France à 1 767 millions d'euros avec les intérêts courus, il reste donc 1 070 millions d'euros mobilisables soit un financement autorisé non utilisé de 942 millions d'euros après décote.

(3) Il s'agit d'engagements de financement reçus de Banque Stellantis France.

CREDIPAR
Compte de résultat au 31 décembre 2023

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2023	31.12.2022
Intérêts et produits assimilés	625 811	462 393
- Sur opérations avec les établissements de crédit (note 20)	48 691	16 630
- Sur opérations avec la clientèle (note 21)	246 055	91 739
- Sur obligations et autres titres à revenu fixe (note 22)	331 066	354 024
Intérêts et charges assimilées	(339 621)	(163 790)
- Sur opérations avec les établissements de crédit (note 20)	(392 650)	(64 612)
- Sur opérations avec la clientèle (note 21)	53 029	(99 178)
- Sur obligations et autres titres à revenu fixe (note 22)	-	-
Résultat sur intérêts et produits et charges assimilées	286 190	298 603
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées (note 23)	2 043 621	1 779 533
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées (note 23)	(2 152 619)	(1 854 534)
Résultat sur opérations de crédit-bail et assimilées	(108 998)	(75 002)
Produits sur opérations de location simple (note 23)	1 363 918	1 200 037
Charges sur opérations de location simple (note 23)	(1 370 961)	(1 266 513)
Résultat sur opérations de location simple	(7 043)	(66 476)
Revenus des titres à revenu variable (note 24)	-	-
Commissions (Produits) (note 25)	154 560	150 707
Commissions (Charges) (note 25)	(4 511)	(6 111)
Commissions nettes	150 049	144 596
Gains / pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilées	-	-
Autres produits d'exploitation bancaire (note 26)	5 154	19 725
Autres charges d'exploitation bancaire (note 26)	(89 275)	(120 241)
Produit net bancaire	236 077	201 205
Charges générales d'exploitation (note 27)	(175 311)	(159 917)
- Coûts d'acquisition	-	-
- Autres charges générales d'exploitation	(175 311)	(159 917)
Dotations aux amortissements et dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles (note 10)	(4 909)	(2 209)
Résultat brut d'exploitation	55 857	39 078
Coût du risque (note 28)	(52 874)	(14 537)
Résultat d'exploitation	2 983	24 542
Gains ou pertes sur actifs immobilisés (note 29)	293	307
Résultat courant avant impôt	3 276	24 849
Résultat exceptionnel (note 31)	43 747	(3 426)
Impôt sur les bénéfices (note 30)	(5 970)	80
Dotations / reprises de provisions réglementées	-	-
Résultat de l'exercice	41 053	21 502
<i>Résultat par action (en euros)</i>	4,74	2,48

Note 1 Faits marquants de l'exercice

A. Partenariat entre Stellantis Financial Services Europe (ex. Banque PSA Finance) et Santander Consumer Finance

CREDIPAR – Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers - est une filiale à 100% de Banque Stellantis France (ex. PSA Banque France) qui est contrôlée à 50/50 par Stellantis Financial Services Europe et par SANTANDER Consumer Finance.

2023 a été la neuvième année du partenariat signé entre Stellantis Financial Services Europe et Santander Consumer Finance en février 2015.

En date du 3 avril 2023, dans le cadre de la réorganisation des activités de financement du groupe Stellantis en Europe, le groupe Banque Stellantis France a étendu son activité de financement à l'ensemble des marques du groupe Stellantis en France et non plus uniquement à ses marques historiques Peugeot, Citroën et DS. Ceci concerne tant les financements de véhicules à la clientèle finale que les financements alloués aux réseaux de distribution de l'ensemble des marques du groupe Stellantis en France.

Par contre, le groupe Banque Stellantis France, et en particulier CREDIPAR, a cessé de proposer les financements en location longue durée auprès de la clientèle d'entreprises. Le droit de proposer ce type de financements à cette catégorie de clientèle a été cédé à la société Leasys, filiale à 50% du groupe Stellantis, et spécialisée dans cette activité pour l'ensemble de l'Europe. CREDIPAR conservera néanmoins dans son bilan l'ensemble des contrats de location longue durée existants au 2 avril 2023 et continuera d'honorer les commandes acceptées avant le 3 avril 2023.

B. Démarrage d'une activité de collecte d'épargne sous la marque Distingo Bank en Allemagne, aux Pays-Bas et en Espagne

Dans le cadre de sa stratégie de diversification de ses sources de refinancement et d'optimisation des coûts correspondants, CREDIPAR a démarré une activité de collecte d'épargne au mois de juin 2023 en Allemagne et au mois de novembre 2023 aux Pays-Bas et en Espagne. Cette activité a été démarré en collaboration avec la société Raisin qui assure la commercialisation des produits d'épargne de CREDIPAR, sous la marque Distingo Bank, sur ses plateformes internet présentes dans ces 3 pays.

Note 2 Principes comptables

Les états financiers de la société CREDIPAR – Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers – sont établis et présentés conformément aux principes applicables en France aux établissements de crédit, notamment le règlement n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015 et amendé par le règlement 2020-10 du 22 décembre 2020.

Les principes comptables utilisés sont décrits aux paragraphes A à G ci-dessous.

Le terme « entreprises liées » désigne toutes les entreprises présentes dans le périmètre de consolidation des groupes STELLANTIS et SANTANDER, auxquels CREDIPAR appartient.

A. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations figurant au bilan sont principalement des véhicules loués et des immobilisations corporelles et incorporelles.

Véhicules loués

Les véhicules financés dans le cadre de contrats de crédit-bail, de location avec option d'achat et de location simple apparaissent au bilan pour le montant net des véhicules loués et sont dans amortis sur une durée d'usage de quatre ans, durée réduite à trois ans pour les véhicules d'occasion loués.

Ces modalités ne présentent pas d'écart net significatif par rapport à des amortissements i) sur la durée du contrat de location alors qu'il est probable que l'option sera levée au terme de la location et ii) sur une valeur égale au coût d'acquisition diminué du prix de levée de l'option à l'issue de la période de location, iii) et en comptabilisant sous forme d'amortissements dérogatoires le sous-amortissement par rapport aux règles fiscales tel que permis par l'avis n° 2006-C du 4 octobre 2006 du Comité d'urgence du CNC.

Immobilisations incorporelles

Les coûts de développement internes ou externes des logiciels informatiques à usage interne et affectés directement à la création ou à l'amélioration des performances sont portés à l'actif du bilan. Ces coûts sont amortis linéairement sur la durée d'utilisation des logiciels avec un maximum de 12 ans. Les autres coûts d'acquisition et de développement sont immédiatement portés en charges. Les petits logiciels externes sont amortis sur douze mois.

Les fonds de commerce ainsi que les conventions de successeurs constituent des immobilisations incorporelles comptabilisés à leur coût d'acquisition et amortis sur une période maximum de 10 ans, linéaire.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, ou le cas échéant, à leur valeur d'apport. Les immobilisations corporelles autres que les terrains sont amorties sur les durées de vie suivantes :

- | | |
|--------------------------------------|--|
| - Constructions | 20 à 30 ans, linéaire |
| - Agencements et mobiliers de bureau | 10 ans, linéaire |
| - Matériels | 3 à 5 ans, linéaire ou dégressif lorsque la réglementation le permet |

B. TITRES

Conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2014-07 Livre II – Titre 3, du 26 novembre 2014, les titres sont classés en fonction de l'intention qui préside à leur détention.

Titres de placement

Les titres de placement regroupent les titres acquis dans l'intention de les détenir pour une période supérieure à six mois, sans intention de les conserver jusqu'à leur échéance. Les titres sont enregistrés pour leur prix d'achat hors frais d'acquisition, et se répartissent en « Obligations et autres titres à revenu fixe » et en « Actions et autres titres à revenu variable ».

Pour les titres à revenu fixe, l'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres (surcote / décote) est amorti sur leur durée de vie résiduelle, de façon actuarielle pour les titres de créances négociables et les obligations à coupon zéro ou unique, et de façon linéaire pour les autres titres. La valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Lorsque le prix de marché à la date de clôture est inférieur à la valeur comptable au bilan, une dépréciation est comptabilisée.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. Les intérêts sont inscrits au compte de résultat dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés », les intérêts courus non échus étant comptabilisés prorata temporis.

Titres de participation et parts dans les entreprises liées

Les titres dont on estime la possession durable utile à l'activité de la banque sont classés en titres de participation. Ces titres sont enregistrés à leur prix d'acquisition, hors frais accessoires d'achat.

Au bilan, ces titres sont maintenus à leur prix de revient, sauf si leur valeur d'utilité devient inférieure à leur valeur comptable, auquel cas des dépréciations sont constatées. Leur valeur d'utilité est appréciée par l'analyse combinée de plusieurs paramètres à savoir le montant de l'actif net ainsi que les perspectives de bénéfices futurs et de flux de trésoreries futurs (prévisions de dividendes des années à venir). Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

C. CREANCES SUR LA CLIENTELE ET OPERATIONS DE CREDIT BAIL ET ASSIMILEES

C1. Opérations avec la clientèle

La valeur brute des financements de Vente à Crédit inclut les intérêts courus. Les intérêts globaux sur la période de financement sont enregistrés en produits financiers sur la durée des contrats selon la méthode actuarielle. Les commissions et autres rémunérations versées aux apporteurs de clientèle, ainsi que les frais administratifs directs externes sont enregistrés en « Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle » et sont étalés de manière symétrique aux produits comptabilisés sur les contrats. Les autres frais engagés pour l'obtention et le suivi des contrats sont passés en charges au moment où ils sont exposés et enregistrés en « Commissions » sur opérations avec la clientèle.

La valeur brute des financements de stocks aux réseaux comprend le montant principal avancé et les intérêts courus qui sont comptabilisés en produits financiers sur une base mensuelle.

Dans les paragraphes qui suivent, on distinguera la clientèle « Retail », correspondant à la « Clientèle finale » Détail, et la clientèle hors « Retail », qui comprend le « Corporate » Réseau, le « Corporate » hors réseau (flottes de Grandes entreprises), les flottes des Administrations locales et des Banques.

Classement en créances douteuses

Conformément au règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014, les engagements présentant des échéances impayées de plus de 90 jours ou de plus de 270 jours pour les Administrations locales, sont classés en créances douteuses.

Notion de statut immunisant : l'application d'un statut immunisant permet le report du déclassement en créances douteuses dans la limite de 150 jours pour la clientèle « Retail », de 451 jours pour la clientèle « Corporate » et de 631 jours pour les Administrations publiques et dans la mesure où les impayés constatés ne sont que la conséquence d'événements techniques non liés à la solvabilité du client.

Notion de statut forçant : l'utilisation d'un statut forçant en cas de risque aggravé permet le déclassement avant 91 jours ou 271 jours les créances vers un statut de créances douteuses.

Pour la clientèle autre que « Retail », dès l'apparition du premier impayé et au plus tard lors de son déclassement par le délai, une analyse du risque au dossier est formalisée dans un document nommé « Rapport Flash ». L'existence du « Rapport Flash » est reconnue dans les systèmes et joue le rôle de statut forçant.

Classement en créances douteuses compromises

Conformément au règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014, les engagements considérés comme irrécouvrables, ou qui présentent des échéances impayées de plus de 149 jours pour la clientèle « Retail », de plus de 451 jours pour la clientèle « Corporate » et de plus de 631 jours pour les Administrations locales, sont classés en créances douteuses compromises. A partir de ce moment, il y a systématiquement déchéance du terme et la comptabilisation des produits financiers correspondants est suspendue.

C2. Crédit-bail et location longue durée

Se reporter au paragraphe sur les véhicules loués au paragraphe A ci-avant.

Les loyers impayés échus de moins de 91 jours sont classés en créances rattachées aux immobilisations louées.

Classement en créances douteuses

Si le dossier présente des impayés de plus de 90 jours ou de plus de 270 jours pour les Administrations locales, les loyers impayés correspondants sont classés en créances douteuses, conformément au règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014 (cf. les notions de statut immunisant et de statut forçant au paragraphe C1, qui interviennent de la même façon en crédit-bail et en location longue durée).

Classement en créances douteuses compromises

Si le dossier est considéré comme irrécouvrable ou s'il présente des impayés de plus de 149 jours pour la clientèle « Retail », de plus de 451 jours pour la clientèle « Corporate » et de plus de 631 jours pour les Administrations locales, les loyers impayés correspondants sont classés en créances douteuses compromises, conformément au règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014. A partir de ce moment, il y a systématiquement déchéance du terme et la comptabilisation des produits financiers correspondants est suspendue. L'intégralité du capital restant dû est alors classée en créances douteuses compromises en plus des loyers échus.

C3. Commissions reçues et coûts marginaux de transactions étalés

Les commissions reçues comprennent essentiellement les bonifications d'intérêts versées par les marques du groupe STELLANTIS ainsi que les frais de dossiers facturés aux clients. Elles font l'objet d'un étalement actuariel sur la durée des contrats, au prorata du capital restant dû.

Les coûts marginaux de transaction comprennent essentiellement les commissions versées aux apporteurs d'affaires. Ils font l'objet d'un étalement actuariel sur la durée des contrats, au prorata du capital restant dû.

C4. Dépréciations et provisions des créances sur la clientèle

Dépréciations des créances à la clientèle « Retail » :

- Concernant les créances saines, l'existence d'un impayé caractérise le risque de perte de valeur de la créance. Dès le premier jour d'impayé, la totalité de l'encours restant dû est dépréciée en fonction de sa probabilité de passage en créances douteuses et du taux de pertes moyennes actualisées. La provision calculée est classée au passif du bilan. Dans le cas des opérations de crédit-bail et de location longue durée, la provision porte sur les loyers échus sains.
- En ce qui concerne les créances douteuses et les créances douteuses compromises, telles que définies précédemment, la société a constitué une base de données historiques, qui intègre les données de recouvrement effectif de ces créances. Cette base permet d'apprécier le taux de pertes moyennes actualisées, sur la base duquel est calculée la dépréciation sur créances douteuses et douteuses compromises. Elle s'applique à la totalité de l'encours, en affectant en priorité 100% sur les impayés échus. Dans le cas des opérations de crédit-bail et de location longue durée, la dépréciation porte sur les loyers échus douteux et douteux compromis au taux de 65%. A partir de la échéance du terme, la dépréciation au taux de pertes moyennes actualisées porte sur les loyers échus et le capital restant dû devenu exigible.

Dépréciations des créances à la clientèle autre que « Retail » :

- Dès l'apparition du premier impayé et au plus tard lors de son déclassement par le délai, une analyse du risque au dossier est formalisée dans un document nommé « Rapport Flash », qui précise le montant éventuel de la dépréciation. Dans le cas des opérations de location longue durée, la dépréciation porte sur les loyers échus douteux et douteux compromis. A partir de la échéance du terme, elle porte aussi sur le capital restant dû exigible.
- A la suite de la revue de la qualité des actifs (AQR) effectuée en 2014 par la Banque centrale européenne, différents indicateurs (risques pays, secteurs, zones à risques, etc...) ont été pris en compte à titre complémentaire afin de déterminer des dépréciations sur base collective. A la suite de la demande du régulateur, un modèle de dépréciation a été développé. La société enregistre une dépréciation collective sur l'encours sain Corporate depuis fin 2014.

Passages en pertes :

Dès lors qu'une créance est considérée comme irrécouvrable, elle est passée en pertes. A partir de ce moment, la dépréciation précédente est reprise par résultat et tout montant recouvré ultérieurement est crédité au compte de résultat.

Les procédures de la société CREDIPAR prévoient le passage en pertes des créances présentant 48 mois d'impayés pour la Vente à Crédit, et 24 mois d'impayés pour la Location avec option d'achat, la Location longue durée ou le Crédit-bail.

C5. Créances restructurées

Un encours douteux peut être restructuré, du fait de la situation financière du débiteur. En fonction des modalités de restructuration choisies, la Société est amenée à constater ou non une décote.

La décote correspond à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs de capital et d'intérêts issus de la restructuration.

Indépendamment des aspects liés aux garanties complémentaires éventuellement demandées, les modalités de restructuration suivantes peuvent être utilisées, seules ou combinées :

- Abandon de créance

L'abandon de principal ou d'intérêt (échu ou couru) est constaté en perte ; le montant abandonné ne figure plus à l'actif.

- Report d'échéance à titre gratuit

Les reports d'échéances (ou période de franchise « gratuite ») peuvent être imposés par une commission de surendettement (de type Neiertz en France), laquelle peut décider d'un moratoire de paiement. Dans ce cas, la décote correspond à l'actualisation (au taux du crédit) pendant la durée du report.

- Baisse du taux d'intérêt

Les baisses de taux induisent mécaniquement la création d'une décote. La décote correspond à l'écart entre les flux actualisés au nouveau taux du crédit et les flux actualisés au taux initial du crédit.

- Allongement de la durée du crédit

Pris isolément (sans report d'échéance ni baisse de taux), l'allongement de la durée du crédit ne produit aucune décote, le Taux d'intérêt effectif du concours se trouve inchangé. Dans ce cas précis, la créance n'est pas considérée comme étant restructurée, mais seulement réaménagée.

Pour ses Créances restructurées, la société a choisi le retour en Encours sains, dans une sous-catégorie spécifique (Encours sains restructurés), jusqu'à l'échéance finale.

Cette possibilité est spécifiquement prévue par le Règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014, sous réserve du respect des conditions suivantes :

- Retour immédiat en encours douteux dès le premier impayé,
- Communication en Annexe du traitement appliqué aux Créances restructurées (principes et méthodes, montant),
- Maintien d'une dépréciation au moins égale à la décote éventuelle.

L'inscription en encours sains restructurés est faite dès que les nouvelles modalités de relations établies entre la Société et le client sont connues (report d'échéance à titre gratuit, baisse de taux, etc...)

Dans la mesure où l'existence d'une restructuration antérieure constitue un indicateur effectif de risque de perte (*loss event*), il a été décidé de maintenir une dépréciation sur les encours restructurés, égale à celle prévue sur les encours sains avec impayés.

Dans la mesure où la Société maintient une dépréciation sur encours restructurés supérieure au montant de la décote, aucune décote n'est comptabilisée, conformément à la possibilité ouverte par le Règlement ANC n° 2014-07.

Lorsqu'à la suite d'un retour en encours sains pour restructuration, le débiteur ne respecte pas les échéances fixées, il est immédiatement transféré en encours douteux, dès le premier impayé. Après 149 jours d'impayé (Retail) ou 451 jours d'impayés (Corporate), il est déclassé en encours douteux compromis, selon la procédure classique.

C6. Opérations de titrisation

Les titrisations de créances de Vente à Crédit font disparaître les encours correspondants du bilan ; elles ne dégagent pas de résultat de cession.

Les titrisations de loyers futurs de location avec option d'achat ou de location longue durée ont pour conséquence la constatation d'un passif au bilan, représentatif des loyers perçus d'avance. Ce passif est amorti en résultat selon un rythme similaire à celui de l'exigibilité des loyers initialement cédés. Elles ne dégagent pas de résultat de cession.

D. ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET MEDAILLES DU TRAVAIL

Engagements résiduels du régime de la Caisse de Retraite du Personnel Bancaire

La provision pour engagements résiduels du régime de la Caisse de Retraite du Personnel Bancaire est constituée, si nécessaire, sur la base de la valeur actuelle probable des versements annuels, destinés à compléter les ressources nécessaires au paiement de la retraite complémentaire AGIRC - ARRCO. Il n'y a plus de provision au titre de cet engagement, les versements effectués à ce jour couvrant l'intégralité des droits acquis.

Engagements pour indemnités de fin de carrière, retraites complémentaires

Les salariés de CREDIPAR S.A. perçoivent, en complément des allocations de retraite conformes à la législation, des suppléments de retraite suivant le régime à cotisations définies ainsi que d'indemnités de départ à la retraite.

Dans le cadre du régime à cotisations définies, la société n'a pas d'autre obligation que le paiement des cotisations ; la charge qui correspond aux cotisations versées est prise en compte en résultat de l'exercice.

Pour ce qui concerne les retraites complémentaires versées au personnel ayant quitté le groupe, la compagnie d'assurance a reçu les fonds nécessaires et est responsable du versement des rentes. Les droits acquis au titre des retraites complémentaires concernant le personnel en activité sont totalement couverts par les fonds versés à la compagnie d'assurances.

Depuis 2002, les salariés de CREDIPAR S.A. ne bénéficient plus de régime à prestations définies.

Les indemnités de départ à la retraite sont quant à elles évaluées par des actuaires indépendants, suivant la méthode des unités de crédits projetés. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et chacune de ces unités est évaluée pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation finale est ensuite actualisée. Ces calculs intègrent principalement :

- Une hypothèse de date de départ à la retraite,
- Un taux d'actualisation financière,
- Un taux d'inflation,
- Des hypothèses d'augmentation de salaires et de rotation du personnel.

Il s'agit des indemnités de fin de carrière, pour lesquelles les droits acquis sont intégralement couverts.

Ces évaluations sont effectuées tous les ans. Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime. Ces écarts sont reconnus en résultat l'année de leur constatation.

Les fonds externes sont appelés à couvrir les engagements de retraite. Ainsi, dans le cas où les actifs financiers excèdent les engagements comptabilisés, une charge constatée d'avance est comptabilisée à l'actif du bilan.

Engagements pour médailles du travail

La dette latente couvrant les charges futures de règlement des médailles du travail est intégralement couverte par une provision.

E. INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

Nature des opérations

Les encours consentis par CREDIPAR à la clientèle, sous forme de Vente à Crédit, de Location avec Option d'Achat ou de Location Simple, sont essentiellement accordés à taux fixe, le refinancement est en majeure partie indexé sur des taux révisables ou variables.

L'impact des variations de taux d'intérêt sur la valeur économique du bilan et sur la marge nette d'intérêt est géré dans le respect de seuils définis en contractant des dérivés avec des contreparties bancaires. Ces dérivés sont qualifiés de macro-couverture.

Toutes les opérations réalisées par CREDIPAR sur les dérivés sont des opérations de couverture réalisées sur des marchés de gré à gré (swaps principalement).

Principes d'enregistrement

Les dérivés en vie à la date de clôture figurent dans les engagements hors bilan. Les dérivés de taux sont enregistrés conformément aux dispositions du Règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014.

Les montants inscrits dans les comptes de hors bilan correspondent aux engagements nominaux et représentent le volume des opérations et non les risques qui leur sont associés.

Opérations de macro-couverture

Les opérations de couverture des encours clientèle à taux fixe réalisées par CREDIPAR sont qualifiées de macro-couverture : les charges et les produits sont inscrits prorata temporis en compte de résultat.

Opérations de micro-couverture

Les dettes à taux fixe peuvent être couvertes par des opérations de micro-couverture, dont les charges et les produits sont inscrits prorata temporis en compte de résultat.

Traitement des soultes

Les soultes constatées lors de la résiliation ou de l'assignation d'un contrat, ou de son remplacement par un autre contrat, sont rapportées immédiatement au compte de résultat.

Traitement des acomptes sur résultat futur des swaps – appels de marges

Dans le cas de swaps avec acompte payé ou reçu sur résultat futur :

- L'acompte payé est comptabilisé en « charges payées d'avance »,
- L'acompte reçu est comptabilisé en « produits constatés d'avance ».

Informations relatives au risque de contrepartie sur instruments dérivés

Les dérivés sont conclus avec des contreparties bancaires et des établissements financiers de premier plan et en catégorie "Investment Grade". Les instruments dérivés sont traités dans le cadre de conventions ISDA/FBF et font l'objet d'appel de marge (CSA/ARG) avec toutes les contreparties. Les limites sont fixées pour chacune des contreparties en fonction de leur notation par les agences de rating. Les utilisations des limites sont mesurées et vérifiées et les éventuels dépassements sont communiqués. Les informations relatives au suivi du risque de contrepartie font également l'objet d'un reporting mensuel par la Direction des Risques au Comité ALCO (*Asset & Liability Committee*) et au Comité des Risques.

F. PARTICIPATION ET INTERESSEMENT DES SALARIES

Participation et intéressement des salariés

La société CREDIPAR applique pour l'exercice 2023 le régime légal de participation des salariés et également un intéressement pour partager la valeur ajoutée de la société, montant diminué de la participation légale, conformément à l'accord social signé avec les partenaires sociaux. Pour l'exercice 2023, le montant global de participation et d'intéressement devrait s'établir à 8,1 millions d'euros (forfait social inclus).

G. IMPOT SUR LES BENEFICES

En 2016, a été créé le groupe d'intégration fiscale Banque Stellantis France regroupant sa filiale à 100 %, CREDIPAR, ainsi que CLV, filiale à 100% de CREDIPAR.

Au titre de l'exercice 2023, la société continue d'être assujettie à l'impôt sur les sociétés à titre individuel.

NOTE 3 Présentation des opérations de titrisation

A. Nouvelles opérations de titrisation intervenues au cours de l'exercice :

Le 26 octobre 2023, CREDIPAR a cédé pour 573 millions d'euros de créances correspondant à des contrats de location avec option d'achat (créances de loyers futurs et créances portant sur la vente du véhicule en fin de période de location), au Fonds Commun de Titrisation Auto ABS French Leases 2023.

La création de ce nouveau fonds est concomitante à l'émission de titres seniors (Class A) pour 450 millions d'euros notés AAA (sf)/AAA (sf) et placés auprès d'investisseurs. CREDIPAR a souscrit les titres mezzanines (Class B) notés AA (high)(sf) /AA (sf) pour 37,9 millions d'euros, les titres juniors (Class C) non listés et non notés pour 85,4 millions d'euros, ainsi que les 2 parts résiduelles de 150 euros chacune.

B. Autres opérations en cours :

Le 29 novembre 2012, CREDIPAR a cédé pour 296 millions d'euros de créances de financement automobile, au Fonds Commun de Titrisation Auto ABS French Loans Master. Le compartiment a émis des obligations seniors (classe A) notées AAA/Aaa pour 267 millions d'euros, des obligations juniors (classe B) non notées pour 29 millions d'euros et des parts résiduelles à hauteur de 300 euros souscrites par CREDIPAR.

En mai 2023, la période de rechargement a été étendue pour une troisième fois jusqu'à mai 2028 et les critères d'éligibilité des créances ont été élargis à de nouveaux produits tels que les véhicules électriques, permettant une hausse du potentiel de créances titrisables. La taille du programme maximale est maintenue à un maximum de 2,5 milliards de titres seniors, et la notation des titres a été revue à AA/Aaa.

Le 27 septembre 2023, CREDIPAR a cédé 160 millions d'euros de titres seniors à un tiers.

Au 31 décembre 2023, CREDIPAR détient 1 375,6 millions d'euros de titres seniors émis par ce fonds « classe A » et l'intégralité des titres juniors « Classe B ». Au 31 décembre 2023, CREDIPAR continue de détenir au moins 5% de chaque série d'obligations au titre de son obligation de rétention de risque, selon la méthode dite verticale.

Les titres seniors sont utilisés en collatéral auprès de la Banque de France en contrepartie du financement TLTRO ou en vue de constituer un coussin de liquidité.

Le 03 mai 2013, SOFIRA (société absorbée par CREDIPAR en 2015) a cédé au compartiment France 2013 du Fonds Commun de Titrisation AUTO ABS DFP MASTER 869,8 millions d'euros de créances commerciales sur des concessionnaires Peugeot, Citroën et DS. Le fonds a émis des titres seniors (classe A) notés Aaa(sf)/AAA (sf) à hauteur de 550 millions d'euros, des titres seniors (classe S) notés Aaa(sf)/AAA(sf) à hauteur de 30 millions d'euros, des titres juniors (classe B) à hauteur de 228 millions d'euros non notées et des parts résiduelles à hauteur de 300 euros souscrites par SOFIRA (puis absorbée par CREDIPAR).

En 2020, le programme pour un montant maximum de 1,5 milliards de titres seniors a été restructuré et est redevenu public. A cet effet, un prospectus initial a été approuvé par l'AMF le 17 septembre 2020, et l'opération a été notée par 2 agences de notation. La période de rechargement a été étendue jusqu'à septembre 2025 et les critères de concentration sur les débiteurs des créances ont été modifiés, permettant une hausse du potentiel de créances titrisables. Le rehaussement de crédit de la transaction a par ailleurs été revu à la baisse, en ligne avec une notation des titres seniors à un niveau AA/Aa à partir des émissions du 21 septembre 2020.

Au 31 décembre 2023, l'intégralité des titres émis par ce fonds (seniors « classe S » et juniors « classe B ») est détenue par CREDIPAR. Les titres seniors sont utilisés en collatéral auprès de la Banque de France en contrepartie du financement TLTRO ou en vue de constituer un coussin de liquidité.

Le 28 juillet 2016, CREDIPAR a cédé pour un montant de 341 millions d'euros de créances correspondant à des contrats de location avec option d'achat (créances de loyers futurs et créances portant sur la vente du véhicule en fin de période de location) au Fonds Commun de Titrisation Auto ABS French Leases Master Compartiment 2016. Le compartiment a émis des titres seniors (classe A) non notées pour 256,6 millions d'euros, des obligations juniors (classe B) non notées pour 84,3 millions d'euros et des parts résiduelles à hauteur de 300 euros souscrites par CREDIPAR. L'ensemble des titres seniors a été placé auprès d'un pool d'investisseurs et la période initiale de revolving de la transaction a été fixée à 2 ans.

En novembre 2023, la transaction a été amendée pour étendre la durée de rechargement du fonds pour la quatrième fois (jusqu'à décembre 2025), pour un financement des titres seniors par un pool d'investisseurs à hauteur de 1 650 millions d'euros et par CREDIPAR à hauteur de 86,85 millions d'euros. CREDIPAR a souscrit également les titres junior « classe B ». Au 31 décembre 2023, CREDIPAR continue de détenir des titres pour 83,8 millions d'euros (correspondant à 5% des titres seniors émis) au titre de son obligation de rétention de risque, selon la méthode dite verticale, et détient le titre junior classe B.

Le 27 juillet 2017, CREDIPAR a cédé pour 350 millions d'euros de créances correspondant à des contrats de location longue durée (créances de loyers futurs et créances portant sur la vente du véhicule en fin de période de location) au Fonds Commun de Titrisation Auto ABS French LT Leases Master. Le fonds a émis des titres seniors (classe A) non notés pour 244,3 millions d'euros, des titres juniors (classe B) non notés pour 105,7 millions d'euros et des parts résiduelles à hauteur de 300 euros souscrites par CREDIPAR. L'ensemble des titres seniors a été placé auprès d'un pool d'investisseurs et la période initiale de revolving de la transaction a été fixée à 2 ans. La transaction a par la suite été amendée en novembre 2021 afin d'étendre la durée de rechargement du fonds jusqu'à novembre 2023 pour un financement des titres seniors par un pool d'investisseurs à hauteur de 600 millions d'euros. Ce fonds est entré en phase d'amortissement à la date du 23 novembre 2023. L'intégralité des titres juniors a été souscrite par CREDIPAR. Au 31/12/2023, CREDIPAR continue de détenir l'intégralité des titres juniors émis, au titre de son obligation de rétention de risque, selon la méthode dite horizontale.

Le 29 novembre 2019, CREDIPAR est entré dans un contrat de garantie financière avec le fonds FCT Auto ABS Synthetic French Loans 2019 créé le même jour. La protection souscrite par CREDIPAR porte sur le risque mezzanine (pour un montant de 126 millions d'euros) d'un portefeuille de référence de 1,5 milliard de prêts auprès d'une clientèle de particuliers, originés par CREDIPAR. Cette protection a été financée par l'émission d'obligations par le FCT Auto ABS Synthetic French Loans 2019 et de deux parts résiduelles. Les titres ont été placés auprès d'investisseurs et CREDIPAR a souscrit les deux parts résiduelles. La période de référencement de nouvelles créances au titre de cette garantie (pour compenser l'amortissement des créances du portefeuille initial) a pris fin en janvier 2021. Cette transaction est en amortissement depuis le 22 janvier 2021.

Le 28 juin 2021, CREDIPAR a cédé pour 1 006,3 millions d'euros de créances correspondant à des contrats de location avec option d'achat (créances de loyers futurs et créances portant sur la vente du véhicule en fin de période de location), au Fonds Commun de Titrisation Auto ABS French Leases 2021. Le fonds a émis des titres seniors "classe A" notés à l'émission AAA (sf)/AAA (sf) pour 800 millions d'euros, des titres mezzanines notés à l'émission AA(sf)/AA+(sf) pour 65,4 millions d'euros, des titres juniors "classe C" non notés pour 140,9 millions d'euros et des parts résiduelles à hauteur de 300 euros. Lors de cette seconde opération publique de CREDIPAR une partie seulement des titres de classe A (500 millions d'euros) a été offerte au marché, les obligations restantes de classe A (300 millions d'euros), les titres de classe B et de classe C ainsi que les parts résiduelles ont été souscrites par CREDIPAR lors du closing le 28 juin 2021. CREDIPAR a ensuite revendu les 3 000 obligations de classe A qu'elle avait souscrites en octobre 2021. La transaction est entrée en amortissement depuis juin 2022.

Au 31 décembre 2023, CREDIPAR détient l'intégralité des obligations de classe B et de classe C.

Le 9 décembre 2022, CREDIPAR est entré dans un contrat de garantie financière avec le fonds FCT Auto ABS Synthetic French Loans 2022 créé le même jour. La protection souscrite par CREDIPAR porte sur le risque mezzanine (pour un montant de 37,5 millions d'euros) d'un portefeuille de référence de 586 millions de prêts auprès d'une clientèle de particuliers, originés par CREDIPAR. Cette protection a été financée par l'émission d'obligations par le FCT Auto ABS Synthetic French Loans 2022 et de deux parts résiduelles. Les obligations ont été placées auprès d'investisseurs et CREDIPAR a souscrit les deux parts résiduelles. La période de référencement des nouvelles créances au titre de cette garantie est définie pour une durée d'un an (pour compenser l'amortissement des créances du portefeuille initial). Le premier amortissement de cette transaction débutera en janvier 2024.

Note 4 - Caisse, Banques Centrales

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2023	31.12.2022
- Caisse	5	3
- Banques Centrales	52 033	38 158
- Créances rattachées	-	23
Total	52 038	38 184

Note 5 - Créances sur les établissements de crédit**Ventilation des créances à vue / à terme**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2023	31.12.2022
Comptes ordinaires débiteurs et prêts jour le jour		
- Entreprises liées	109 845	112 163
- Hors Groupe	346 457	234 047
	456 302	346 210
Prêts à terme		
- Entreprises liées ⁽¹⁾	16 590	18 788
- Hors Groupe	1 784 992	810 038
	1 801 581	828 826
Créances rattachées		
Au jour le jour et comptes ordinaires		
- Entreprises liées	6	2
- Hors Groupe	595	90
	601	92
Sur prêts à terme		
- Entreprises liées	-	-
- Hors Groupe	-	-
	-	-
Total	2 258 485	1 175 128

(1) Le montant de 16 590 milliers d'euros correspond :

- Pour 1 590 milliers d'euros à l'excédent de cash collatéral déposé auprès du clearer member Santander pour la compensation des dérivés de taux depuis la mise en place de la réglementation EMIR début 2017,
- Pour 15 000 milliers d'euros aux prêts accordés à CLV en 2023.

Note 6 - 1 Opérations avec la clientèle

Ventilation des créances par activité

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Créances sur la clientèle saine	4 145 471	3 371 990
- Clientèle finale - Ventes à crédit		
- Encours sains clientèle finale - ventes à crédit	318 729	345 492
<i>dont encours sains avec impayés</i>	11 269	8 738
- Dépréciation pour risque sur encours sains	-	-
- Dépréciation pour risque sur encours sains avec impayé	-	-
- Financement de stocks aux réseaux		
- Encours sains financement de stocks aux réseaux	30 174	40 912
- Dépréciation pour risque sur encours sains avec impayé financement de stock	-	-
- Autres créances commerciales avec le réseau		
- Encours sains - Autres créances commerciales avec le réseau	3 351 759	2 675 411
- Dépréciation pour risque sur encours sains	-	-
- Autres créances réseaux (dont crédits à l'équipement, crédit revolving)		
- Encours sains Autres créances réseaux	444 809	310 175
<i>dont encours sains avec impayés</i>	49	79
- Dépréciation pour risque sur encours sains	-	-
- Dépréciation pour risque sur encours sains avec impayé	-	-
Éléments intégrés au coût amorti des opérations avec la clientèle	73 110	71 909
- Etalement des coûts d'acquisition	73 929	73 913
- Etalement des frais de dossiers.	(654)	(2 116)
- Etalement de la participation des marques et des réseaux	(165)	112
Comptes ordinaires débiteurs	-	-
- Entreprises liées	-	-
- Hors groupe	-	-
Créances douteuses et douteuses compromises nettes ⁽¹⁾	12 302	59 220
- Clientèle finale - Ventes à crédit	12 012	4 273
- Financement de stocks aux réseaux	170	90
- Créances commerciales encours douteux	195	53 798
- Autres créances et comptes ordinaires	(74)	1 060
Créances rattachées	5 489	2 284
- Ventes à crédit	1 127	1 076
<i>dont sur créances saines avec impayés</i>	1 105	1 061
<i>dont sur créances saines avec impayés</i>	22	15
- Financement de stocks aux réseaux	-	-
- Autres créances et comptes ordinaires	4 361	1 208
<i>dont sur créances saines</i>	4 361	1 208
<i>dont sur créances saines avec impayés</i>	-	-
<i>dont sur créances douteuses</i>	-	-
<i>dont sur créances compromises</i>	-	-
Total	4 236 371	3 505 403

Echéancier des créances sur la clientèle au 31.12.2023 (hors créances commerciales, comptes ordinaires et coût amorti)

(en milliers d'euros)	Echues	moins de 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	> 5 ans	31.12.2023
Créances sur la clientèle finale - ventes à crédit	740	22 028	61 928	226 276	7 757	318 729
Financement de stock au réseau	-	18 195	9 658	2 320	-	30 174
Autres créances réseaux	17	61 651	379 792	1 158	2 191	444 809
	758	101 874	451 378	229 754	9 949	793 712

Echéancier des créances sur la clientèle au 31.12.2022 (hors créances commerciales, comptes ordinaires et coût amorti)

(en milliers d'euros)	Echues	moins de 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	> 5 ans	31.12.2022
Créances sur la clientèle finale - ventes à crédit	703	25 958	72 738	240 884	5 208	345 492
Financement de stock au réseau	-	25 630	13 333	1 948	-	40 912
Autres créances réseaux	27	53 786	252 757	1 292	2 314	310 175
	730	105 374	338 828	244 124	7 522	696 579

(1) Le montant des créances douteuses, des créances douteuses compromises et des dépréciations est donné dans la note 28 sur le coût du risque.

Note 6 - 2 Analyse des créances douteuses et douteuses compromises

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Activité de financement "Clientèle finale - ventes à crédit" (A - cf. section A de la note 28)		
Non compromises	4 415	1 678
Montant brut	13 800	6 890
- échus	3 065	1 162
- à échoir ⁽²⁾	10 736	5 728
Dépréciations (A - cf. section A de la note 28)	(9 386)	(5 213)
- échus ⁽¹⁾	(3 064)	(1 161)
- à échoir ⁽²⁾	(6 321)	(4 051)
Financement de stock Réseaux (C - cf. section C de la note 28)		
Non compromises	88	-
Montant brut	88	0
Dépréciations (C - cf. section C de la note 28)	-	0
Créances commerciales "Réseaux" (C - cf. section C de la note 28)		
Non compromises	195	53 798
Montant brut	624	56 136
Dépréciations (C - cf. section C de la note 28)	(430)	(2 338)
Activité de financement "Autres Réseaux et Comptes Ordinaires"		
Non compromises	35	1 165
Montant brut	1 913	2 859
Dépréciations (C - cf. section C de la note 28)	(1 877)	(1 694)
Activité de financement "Autres"		
Non compromises	5	2
Montant brut	14	11
- échus	2	3
- à échoir	12	8
Dépréciations (C - cf. section B de la note 28)	(9)	(9)
- échus ⁽¹⁾	11	13
- à échoir ⁽²⁾	(21)	(22)
Activité de financement "Clientèle finale - ventes à crédit"		
Compromises	7 597	2 595
Montant brut	38 191	17 011
Dépréciations (A - cf. section A de la note 28) ^{(1) (3)}	(30 594)	(14 415)
Activité de financement stock "Réseaux"		
Compromises	81	90
Montant brut	180	395
Dépréciations (B - cf. section B de la note 28)	(99)	(305)
Activité de financement "Autres Réseaux et comptes ordinaires"		
Compromises	-	-
Montant brut	131	196
Dépréciations (C - cf. section C de la note 28) ⁽¹⁾	(131)	(196)
Activité de financement "Autres"		
Compromises	(115)	(114)
Montant brut	370	328
Dépréciations (C - cf. section C de la note 28) ^{(1) (3)}	(485)	(442)

(1) En ce qui concerne les créances douteuses, et en dehors des clients Corporate pour lesquels le niveau de dépréciation est formalisé dans le Rapport Flash en fonction d'une analyse du risque personnalisée, les impayés échus (capital + intérêts) sont dépréciés à 100%.

(2) En ce qui concerne les créances douteuses, pour la partie à échoir des client Retail, la dépréciation est telle que, ajoutée aux 100% sur l'échu, la dépréciation totale atteint le niveau de pertes moyennes actualisées, conformément à la méthodologie décrite au paragraphe C de la note 2 sur les principes comptables.

(3) En ce qui concerne les créances douteuses compromises, dont la quasi-totalité est déchue du terme, et en dehors des clients Corporate pour lesquels le niveau de la dépréciation est formalisé dans le Rapport Flash, la dépréciation porte sur l'ensemble des impayés échus et du capital restant dû au taux de pertes moyennes actualisées, conformément à la méthodologie décrite au paragraphe C de la note 2 sur les principes comptables.

Note 7 - Obligations et autres titres à revenu fixe

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2023	31.12.2022
Titres de placement à revenu fixe	4 621 221	4 047 433
- Titres d'investissement ⁽¹⁾	4 621 221	4 047 433
Créances rattachées ⁽²⁾	28 015	23 452
Total	4 649 236	4 070 886

(1) Il s'agit des titres auto souscrits par CREDIPAR dans le cadre des opérations de titrisation.

(2) Les créances rattachées sur titres de placement à revenu fixe correspondent aux produits à recevoir des FCT.

Note 8 - Parts dans les entreprises liées

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2022	Augmentation	Diminution	31.12.2023
Parts dans les entreprises liées :				
Etablissements de crédit				
- Brut ⁽¹⁾	52 292	-	-	52 292
- Provisions	-	-	-	-
Autres				
- Brut	1	-	-	1
- Provisions	-	-	-	-
Total	52 293	-	-	52 293

(1) Il s'agit des titres CLV.

Note 9-1 Crédit-Bail et Location avec option d'achat

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Crédit-bail et location avec option d'achat		
Valeurs brutes	8 970 704	7 341 022
Amortissements	(3 710 101)	(3 167 862)
Valeurs nettes	5 260 604	4 173 160
Créances rattachées (dont loyers impayés sains)	6 280	6 991
Créances douteuses (loyers impayés douteux) ⁽¹⁾	2 054	1 712
Dépréciations (B - cf. renvoi B de la note 28) ⁽²⁾	(1 905)	(1 436)
Créances douteuses nettes	149	276
Créances douteuses compromises (loyers impayés douteux compromis) ⁽¹⁾	22 402	18 177
Dépréciations (B - cf. renvoi B de la note 28) ⁽²⁾	(17 636)	(13 718)
Créances douteuses compromises nettes	4 766	4 459
Éléments intégrés au coût amorti des opérations avec la clientèle	102 653	103 027
- Etalement des coûts d'acquisition	230 945	178 407
- Etalement de la participation des marques et des réseaux	(128 292)	(75 379)
Total	5 374 451	4 287 913

Note 9-2 Location simple

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Location simple		
Valeurs brutes	5 333 921	5 337 213
Amortissements	(2 484 619)	(2 266 891)
Valeurs nettes	2 849 302	3 070 323
Créances rattachées (dont loyers impayés sains)	14 685	16 332
Créances douteuses (loyers impayés douteux) ⁽¹⁾	1 287	1 300
Dépréciations (B - cf. renvoi B de la note 28) ⁽²⁾	(1 122)	(814)
Créances douteuses nettes	165	486
Créances douteuses compromises (loyers impayés douteux compromis) ⁽¹⁾	15 213	12 442
Dépréciations (B - cf. renvoi B de la note 28) ⁽²⁾	(12 149)	(9 962)
Créances douteuses compromises nettes	3 064	2 481
Éléments intégrés au coût amorti des opérations avec la clientèle	72 212	79 093
- Etalement des coûts d'acquisition	123 045	136 351
- Etalement de la participation des marques et des réseaux	(50 833)	(57 257)
Total	2 939 428	3 168 715

(1) En ce qui concerne les créances douteuses, et en dehors des clients Corporate pour lesquels le niveau de dépréciation est formalisé dans le Rapport Flash en fonction d'une analyse personnalisée, les loyers échus sont dépréciés à 100%.

(2) En ce qui concerne les créances douteuses compromises, dont la quasi-totalité est déchue du terme, et en dehors des clients Corporate pour lesquels le niveau de la dépréciation est formalisé dans le Rapport Flash, la dépréciation porte sur l'ensemble des loyers échus et du capital restant dû au taux de pertes moyennes actualisées, conformément à la méthodologie décrite au paragraphe C de la note 2 sur les principes comptables.

Note 9 - 3 : Eléments financiers

Dans les comptes sociaux, l'aspect juridique prime. Les biens donnés en crédit-bail et en location financière sont inscrits dans les immobilisations et amortis sur leur durée de vie estimée suivant un mode linéaire ou dégressif, lorsque la réglementation fiscale le permet. Les loyers sont enregistrés en produits prorata temporis.

Afin d'appréhender son résultat réel économique, CREDIPAR tient une comptabilité financière qui analyse les opérations de crédit-bail et de location simple comme des crédits octroyés au locataire (encours financier). Les loyers perçus sont décomposés en intérêts et en amortissement financier de l'encours.

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Réserve financière ⁽¹⁾	2 224 283	1 870 267
Encours financiers nets	5 559 751	5 698 731
Résultat net financier ⁽²⁾	343 303	361 420

(1) La réserve financière est alimentée par la différence entre le résultat comptable et le résultat financier. Elle représente l'écart entre la valeur nette comptable des immobilisations louées et l'encours financier correspondant.

(2) Le résultat de CREDIPAR prenant compte de la présentation financière des biens donnés en crédit-bail et en location financière serait égal à 343 303 milliers d'euros, alors qu'il est de 41 053 milliers d'euros en appliquant l'approche juridique patrimoniale.

Note 10 - Immobilisations corporelles et incorporelles

Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	31.12.2022	Augmentation (autres)	Diminution	Transfert bilan	Désactivation	31.12.2023
Valeur brute						
- Logiciels	-	-	-	-	-	-
- Logiciels en cours ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-
- Autres ⁽¹⁾	-	32 258	-	-	-	32 258
Amortissements						
- Logiciels	-	-	-	-	-	-
- Autres	-	(2 846)	-	-	-	(2 846)
Valeur nette comptable						
- Logiciels	-	-	-	-	-	-
- Logiciels en cours	-	-	-	-	-	-
- Autres	-	29 412	-	-	-	29 412
Total	-	29 412	-	-	-	29 412

(1) Les autres immobilisations incorporelles sont constituées du fond de commerce acquis le 3 avril 2023 auprès d'Opel Bank ainsi que d'une convention de successeur acquise à la même date auprès de FCA Bank. Ces 2 éléments font l'objet d'un amortissement sur 8,5 années.

Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	31.12.2022	Augmentation (autres)	Diminution	Transfert bilan	Désactivation	31.12.2023
Valeur brute						
- Terrains et constructions	-	-	-	-	-	-
- Matériel de transport	5 885	2 361	(2 328)	-	-	5 918
- Autres	6 810	74	(487)	-	-	6 397
Amortissements						
- Terrains et constructions	-	-	-	-	-	-
- Matériel de transport ⁽¹⁾	(2 369)	(1 376)	1 054	-	-	(2 692)
- Autres	(2 694)	(686)	177	-	-	(3 202)
Valeur nette comptable						
- Terrains et constructions	-	-	-	-	-	-
- Matériel de transport	3 516	985	(1 274)	-	-	3 227
- Autres	4 116	(612)	(310)	-	-	3 194
Total	7 632	372	(1 584)	-	-	6 420

Note 11 - Autres actifs

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Dépôts de garantie versés aux fonds - réserves de liquidité ⁽¹⁾	101 643	71 257
Dépôts de garantie versés aux fonds - Avance de recouvrement ⁽¹⁾	6 025	6 350
Dépôts de garantie versés aux fonds - Réserve de performance ⁽¹⁾	-	-
Etat et organismes sociaux ⁽²⁾	116 851	78 647
Débiteurs divers	196 723	187 645
-dont entreprises liées	14 145	11 671
Total	421 242	343 900

(1) Dans le cadre des garanties données aux fonds de titrisation pour couvrir différents risques de ces fonds, CREDIPAR a effectué plusieurs dépôts de garantie (constitution de réserves de liquidité, d'avance de recouvrement et de réserves de performance) aux FCT, qui s'élèvent à fin 2023 à :

- 17,9 millions d'euros dans le cadre de l'opération Auto ABS DFP Master Compartiment France 2013,
- 30,6 millions d'euros dans le cadre de l'opération Auto ABS French Loans Master,
- 37,7 millions d'euros dans le cadre de l'opération Auto ABS French Leases Master Compartiment 2016,
- 12,0 millions d'euros dans le cadre de l'opération Auto ABS French LT Leases Master,
- 3,6 millions d'euros dans le cadre de l'opération Auto ABS French Leases 2021,
- 6,1 millions d'euros dans le cadre de l'opération Auto ABS French Leases 2023.

(2) Ce poste comprend notamment :

- Les acomptes d'IS versés à la société mère (Banque Stellantis France) pour 39,6 millions d'euros.
- La TVA déductible sur immobilisations corporelles pour 45,1 millions d'euros.
- Un crédit de TVA en attente de remboursement pour 31,6 millions d'euros.

Note 12 - Comptes de régularisation - Actif

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Charges payées d'avance		
Frais de mise en place des FCT	1 813	924
Décote CRD et paiement différé de créances cédées au fonds Master DFP ⁽¹⁾	14 287	9 309
Autres charges payées d'avance ⁽²⁾	27 132	41 263
	43 232	51 496
Produits à recevoir		
Sur instruments financiers à terme ⁽³⁾	13 067	7 058
Autres produits à recevoir	14 666	13 412
	27 732	20 470
Autres comptes de régularisation ⁽⁴⁾	72 354	94 137
Total	143 318	166 103

(1) La décote de CRD correspond à la différence entre le prix d'acquisition de la créance, payé par le FCT, et le capital restant dû sur cette créance.

(2) Les charges payées d'avance sont notamment composées :

- Des charges sur dettes groupe étalées pour 4,2 millions d'euros,
- Des charges constatées d'avance pour commissions sur produits d'assurance (VAC) pour 5,2 millions d'euros,
- Des charges liées aux émissions de titres NEU CP précomptés pour 9,2 millions d'euros.

(3) Les produits à recevoir sur instruments financiers à terme concernent principalement les intérêts sur swaps de macro-couverture. Les écritures de réescompte fin de mois sont nettes pour chaque swap (produit à recevoir net pour les swaps gagnants, charge à payer nette pour les swaps perdants, cf. note 19).

(4) Ce poste représente principalement la valeur de véhicules vendus par les marques à CREDIPAR devant faire l'objet d'un financement et en attente de traitement.

Note 13.1 - Banques Centrales, C.C.P

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
- Banques Centrales	-	-
- Dettes rattachées ⁽¹⁾	-	-
Total	-	-

(1) Il s'agit des intérêts négatifs sur les opérations liées à la Banque de France.

Note 13.2 - Dettes envers les établissements de crédit
Ventilation des dettes à vue / à terme

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Comptes ordinaires créditeurs		
- Entreprises liées	10 829	2 641
- Hors groupe	2 857	1 204
	13 686	3 845
Comptes et emprunts à vue		
- Entreprises liées	-	-
	-	-
Comptes et emprunts à terme		
- Entreprises liées ⁽¹⁾	11 287 500	8 976 000
- Hors groupe ⁽²⁾	1 724 720	2 824 720
	13 012 220	11 800 720
Titres donnés en pension		
- Entreprises liées	-	-
- Hors groupe	83 870	-
	83 870	-
Dettes rattachées		
Sur jour le jour et comptes ordinaires		
- Entreprises liées	-	195
- Hors groupe	-	-
	-	195
A terme		
- Entreprises liées	82 705	16 093
- Hors groupe	43 105	(35 254)
	125 810	(19 161)
Sur titres données en pension		
- Entreprises liées	-	-
- Hors groupe	41	-
	41	-
Total	13 235 626	11 785 598

Echéancier des comptes et emprunts à terme au 31 décembre 2023

(en milliers d'euros)	moins de 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
- Entreprises liées ⁽¹⁾	875 000	4 178 500	5 924 000	300 000	11 277 500
- Autres établissements de crédit ⁽²⁾	624 720	1 100 000	-	-	1 724 720
Total	1 499 720	5 278 500	5 924 000	300 000	13 002 220

Le refinancement de CREDIPAR est assuré principalement par Banque Stellantis France et Santander Consumer Finance.

(1) Les comptes et emprunts à terme auprès des entreprises liées se décomposent de la manière suivante à fin 2023 :

- 8,6 milliards d'euros auprès de Banque Stellantis France liés au refinancement,
- 2,7 milliards d'euros auprès de Santander Consumer Finance liés au refinancement.

(2) Il s'agit du refinancement auprès de la Banque de France.

Note 14 - Opérations avec la clientèle
Ventilation des dettes à vue / à terme

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Dettes à vue		
Entreprises liées		
- Comptes ordinaires créditeurs	-	-
Hors groupe		
- Comptes ordinaires créditeurs	1 167	1 161
- Autres sommes dues ⁽¹⁾	636 772	39 255
Dettes à terme		
Entreprises liées		
- Comptes créditeurs à terme	-	-
- Dettes rattachées	-	-
Hors groupe		
- Autres dettes à terme	-	-
Total	637 939	40 416

(1) L'augmentation significative est due à la nouvelle activité de collecte d'épargne initiée par CREDIPAR en Allemagne, aux Pays-Bas et en Espagne.

Note 15 - Autres passifs

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Dette vis-à-vis des fonds de titrisation ⁽¹⁾	253 737	206 685
Etat et organismes sociaux	44 534	40 339
Dettes fournisseurs ⁽²⁾	232 238	213 075
Autres passifs ⁽³⁾	33 187	41 561
- dont entreprises liées	-	18 307
Total	563 696	501 660

(1) CREDIPAR a mis en place des opérations de titrisations synthétiques, pour couvrir les pertes (correspondant aux pertes inattendues "*unexpected losses*") sur son portefeuille de prêts. Ces opérations correspondent à des garanties dites financées. Les fonds correspondant au montant garanti est déposé sur un compte gagé au bénéfice du fonds de titrisation :

- Garantie de 31,3 millions d'euros déposée sur un compte gagé au bénéfice du fonds Auto ABS Synthetic French Loans 2019 (titrisation en phase d'amortissement depuis décembre 2020).
- Garantie de 37,5 millions d'euros déposée sur un compte gagé au bénéfice du fonds Auto ABS Synthetic French Loans 2022 (titrisation en phase d'amortissement depuis décembre 2023).

(2) Il s'agit principalement des véhicules en cours de règlement aux marques du groupe Stellantis et des commissions à verser aux apporteurs d'affaires.

(3) Ce poste comprend notamment :

- La participation et l'intéressement des salariés pour 7,92 millions d'euros, contre 7,08 millions d'euros en 2022.
- Les primes d'assurances à reverser pour 18,0 millions d'euros contre un montant de 18,3 millions d'euros en 2022.

Note 16 - Comptes de régularisation - Passif

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Loyers futurs titrisés ⁽¹⁾	4 642 781	3 291 668
Autres produits constatés d'avance ⁽²⁾	194 912	321 965
Charges à payer sur Instruments Financiers à Terme ⁽³⁾	150	248
Autres charges à payer ⁽⁴⁾	358 269	312 801
Comptes de régularisation divers	103 407	58 010
Total	5 299 519	3 984 692

(1) En 2023, ce montant correspond aux loyers futurs titrisés dans :

- Le Fonds Commun Auto ABS French Leases Master Compartment 2016 pour 2 664 millions d'euros,
- Le Fonds Commun Auto ABS French LT Leases Master pour 851 millions d'euros,
- Le Fonds Commun Auto ABS French leases master 2021 pour 528 millions d'euros,
- Le Fonds Commun Auto ABS French Leases 2023 pour 599 millions d'euros.

(2) Il s'agit notamment des loyers relatifs à l'activité de location perçus d'avance pour 62,3 millions d'euros à fin 2023 contre un montant de 54,6 millions en 2022 et d'appels de marge sur swaps pour 110 millions d'euros à fin 2023 contre un montant de 242 millions d'euros en 2022.

(3) Il s'agit des intérêts à payer sur swaps de macro-couverture.

(4) Les autres charges à payer comprennent notamment 257 millions d'euros de coûts d'acquisition des contrats de financement à la clientèle.

Note 17 - Provisions						
(en milliers d'euros)	31.12.2022	Dotations	Reprises pour utilisation	Reprises sans objet	Autres mouvements	31.12.2023
Provisions liées au coût du risque						
<i>Clientèle finale crédit</i>						
<u>- Clientèle finale - Ventas à crédit</u>						
- Dépréciation pour risque sur encours sains	32	6	(2)	-		37
"Clientèle finale crédit" (- cf. section A de la note 28)						
- Dépréciation pour risque sur encours sains avec impayé	1 558	280	(27)	-		1 811
"Clientèle finale crédit" (- cf. section A de la note 28)						
<i>Réseaux</i>						
<u>- Financement de stocks aux réseaux</u>						
- Dépréciation pour risque sur encours sains financement de stock						
"Financement de stock" (- cf. section C de la note 28)	72	21	(40)	-		53
- Dépréciation pour risque sur encours sains avec impayé financement de stock						
"Financement de stock" (- cf. section C de la note 28)	-	-	-	-		-
<u>- Autres créances commerciales avec le réseau</u>						
- Dépréciation pour risque sur encours sains	0	-	-	-		-
"Autres créances commerciales avec le réseau" (- cf. section C de la note 28)						
<i>Autres créances</i>						
<u>- Autres créances réseaux (dont crédits à l'équipement, crédit revolving)</u>						
- Dépréciation pour risque sur encours sains	4 110	1 230	(204)	-		5 136
"Autres créances réseaux" (- cf. section D de la note 28)						
- Dépréciation pour risque sur encours sains avec impayé	13	5	(11)	-		7
"Autres créances réseaux" (- cf. section D de la note 28)						
<i>Clientèle finale location</i>						
<u>- Crédit-bail et location avec option d'achat</u>						
-Dépréciation pour risque sur encours sains "Clientèle finale" (H1 - cf. renvoi H de la note 28)	0	-	-	-		-
-Dépréciation pour risque sur encours sains avec impayé	300	23	(8)	-		315
"Clientèle finale" (B - cf. renvoi B de la note 28)						
<u>- Location simple</u>						
-Dépréciation pour risque avéré sur encours sains	43	11	(18)	-		36
"Clientèle finale" (H2 - cf. renvoi H de la note 28)						
-Dépréciation pour risque avéré sur encours sains avec impayé	84	69	(3)	-		150
"Clientèle finale" (H2 - cf. renvoi H de la note 28)						
Autres provisions						
- Pensions et retraites ⁽¹⁾	9 944	1 225	206	-	(2 025)	9 350
- Médaille du travail	790	93	(76)	-	(82)	725
- Prêt à long terme	1 043	58	(74)	-		1 028
- Divers exploitation non bancaire ⁽²⁾	2 149	158	(325)	-		1 982
- Engagement douteux réseau	2 604	952	(2 287)	-		1 268
Total	22 744	4 131	(2 870)	-	(2 107)	21 898
(1) Les engagements de retraite sont intégralement provisionnés dans les comptes sociaux. Ils concernent les indemnités qui sont versées en une fois au moment du départ à la retraite. Les salariés de CREDIPAR S.A. bénéficient par ailleurs de compléments de retraite, régime à cotisations définies, qui sont versés annuellement aux retraités. Dans le cadre des régimes à cotisations définies, l'entreprise n'a pas d'autres obligations que le paiement des cotisations.						
(2) La baisse de cette provision est due aux frais liés au plan de regroupement des agences.						

Note 18 - Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	31.12.2022	Affectation du résultat (dividendes 2022)	Résultat de l'exercice	Autres	31.12.2023
Capital	138 517				138 517
Primes d'émission, d'apport, de fusion	168 389				168 389
Réserve légale	13 852	-			13 852
Réserve statutaire	33 386				33 386
Autres réserves	8 747	-			8 747
Report à nouveau	96 655	(96 584)			71
Dividendes	-				-
Amortissements dérogatoires	-			-	-
Provision pour investissement	-				-
Résultat ⁽¹⁾	21 502	(21 502)	41 053		41 053
Total	481 048	(118 086)	41 053	-	404 015

(1) L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration, constate que le bénéfice distribuable s'élève à la somme de 41 124 740,58 € constitué du bénéfice de l'exercice 2023 pour 41 052 887,82 € cumulé avec le solde du compte "Report à nouveau" antérieur s'élevant à la somme de 71 852,76 €.

L'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit le bénéfice distribuable de l'exercice :

- Au « report à nouveau » : 2 503,83 €
- Aux actions : 41 122 236,75 €

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend note qu'un dividende de 4,75 € sera versé aux actionnaires au titre de l'exercice 2023 et rappelle qu'un dividende de 13,64 € a été versé aux actionnaires au titre de l'exercice 2022, qu'un dividende de 7,44 € a été versé aux actionnaires au titre de l'exercice 2021 et qu'un dividende de 9,12 € a été versé au titre de l'exercice 2020.

Note 19 - Instruments financiers à terme

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2023	31.12.2022
Risque de taux d'intérêt		
Contrats sur opérations de taux (<i>swaps</i> de taux) *	4 989 812	5 571 399
- Micro-couverture	-	-
- Macro-couverture	4 192 000	4 917 000
- Back <i>swaps</i> de titrisation	797 812	654 399

* Les instruments comptabilisés à la juste valeur par résultat, ainsi que les instruments dérivés de couverture, sont évalués par application d'une technique de valorisation faisant référence à des taux cotés sur le marché interbancaire (Euribor). Leur juste valeur est déterminée sur la base de techniques de valorisation utilisant des données de marché observables (niveau 2).

Ventilation des opérations par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2023	31.12.2022
0 à 1 an	860 000	1 134 519
1 à 5 ans	3 332 000	4 436 881
+ de 5 ans	797 812	-
Total	4 989 812	5 571 399

Equivalent risque de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2023	31.12.2022
<i>Swaps</i> de taux		
- Contrepartie établissements de crédit	28 627	22 184
- Autres contreparties	-	-

L'équivalent risque de crédit est calculé à partir du nominal des opérations auquel est appliquée une pondération qui dépend de la nature et de la durée du contrat. Pour les contrats de taux d'intérêt, la pondération est de 0% pour les contrats dont la durée résiduelle est inférieure à un an, de 0,5% pour les contrats dont la durée résiduelle est supérieure à un an mais inférieure à cinq ans et de 1,5% pour les contrats de plus de cinq ans.

Coût de remplacement des instruments financiers à terme sur marchés de gré à gré

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2023	31.12.2022
<i>Swaps</i> de taux		
- Valeur +	109 091	234 838
- Valeur -	(13 503)	(29 787)

Résultat comptabilisé sur instruments financiers à terme

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2023	31.12.2022
Macro-couverture		
- Produits (cf. note 21)	139 270	17 223
- Charges (cf. note 21)	(18 878)	(13 165)
Micro-couverture		
- Produits (cf. note 20)	-	-
Total	120 393	(2 644)

Note 20 - Intérêts et assimilés sur opérations avec les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2023	31.12.2022
Produits		
Intérêts sur comptes et prêts		
- Entreprises liées	2 121	1 806
- Hors groupe	46 570	14 824
Total	48 691	16 630
Charges		
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs		
- Entreprises liées	(6 464)	(803)
- Hors groupe	(5)	(1 153)
Intérêts sur comptes et emprunts à terme		
- Entreprises liées ⁽¹⁾	(293 732)	(54 947)
- Hors groupe	-	(34)
Intérêts sur dettes représentées par un titre	-	-
Autres ⁽²⁾	(92 448)	(7 674)
Total	(392 650)	(64 612)

(1) Ce poste comprend les intérêts sur emprunts à terme consentis par Banque Stellantis France (204,4 millions d'euros) et Santander Consumer Finance (83,7 millions d'euros) (cf. note 13).

(2) Ce poste comprend les intérêts d'un emprunt souverain lié au TLTRO pour 77,9 millions d'euros contre 0 euro l'an dernier.

Note 21 - Intérêts et assimilés sur opérations avec la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2023	31.12.2022
Produits		
Intérêts sur concours à la clientèle		
- Vente à crédit	19 526	19 231
<i>dont contribution marque Citroën</i>	217	124
<i>dont contribution marque Peugeot</i>	640	590
- Financement stock	211 849	68 679
- Autres	14 679	3 829
<i>dont contribution du groupe au titre des cartes, dispo & prêts personnels</i>	25	16
	246 055	91 739
Total	246 055	91 739
Charges		
Coûts d'acquisition		
- Rémunérations apporteurs	(44 990)	(92 234)
- Autres coûts d'acquisition	(4 275)	(4 803)
	(49 265)	(97 037)
Impact net de la couverture du risque de taux des crédits à la clientèle (macro-couverture des financements à taux fixes) ⁽¹⁾		
- Entreprises liées	-	-
- Hors groupe	120 393	4 058
	120 393	4 058
Intérêts sur livret	(3 308)	0
	(3 308)	(6 199)
Autres charges	(14 790)	(6 199)
	(14 790)	(6 199)
Total	53 029	(99 178)

(1) La macro-couverture correspond à la mise à taux révisable de certains crédits à la clientèle (dont les produits à taux fixe sont détaillés ci-dessus), les refinancements de ces crédits (dont les charges sont détaillées dans la note 20) étant eux-mêmes à taux révisable.

Note 22 - Intérêts et assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2023	31.12.2022
Produits		
Sur obligations et autres titres à revenu fixe		
- Intérêts sur les parts résiduelles souscrites auprès des fonds de titrisation	260 595	325 984
- Intérêts sur obligations souscrites auprès des fonds de titrisation	66 423	27 801
- Intérêts sur bons du trésor Français	4 047	239
Total	331 066	354 024
Charges		
Sur obligations et autres titres à revenu fixe		
- Titres de créances négociables	-	-
Total	-	-

Détail des intérêts liés aux parts résiduelles souscrites auprès de chaque fonds de titrisation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2023	31.12.2022
Auto ABS DFP Master Compartiment France 2013	19 806	60 715
Auto ABS French Loans Master	96 149	69 621
Auto ABS French Leases Master Compartiment 2016	68 902	91 339
Auto ABS French LT Leases Master	29 836	47 789
Auto ABS French Leases 2018	-	-
Auto ABS French Leases 2021	44 406	56 519
Auto ABS French Leases 2023	1 496	-
Sous total titrisation	260 595	325 984

Note 23 - Produits et charges sur opérations de location simple

Produits et charges sur opérations de crédit-bail et assimilées

(en milliers d'euros)		31.12.2023	31.12.2022
Produits			
- Loyers		1 503 297	1 276 035
	<i>dont contribution marque Citroën</i>	33 978	18 353
	<i>dont contribution marque Peugeot</i>	41 782	20 233
	<i>dont contribution marque Opel</i>	9 737	-
	<i>dont contribution marque FCA</i>	8 671	-
	<i>sous-total marques</i>	94 168	38 585
- Commissions diverses		1 723	1 474
- Plus-values de cessions		538 600	502 024
TOTAL		2 043 621	1 779 533
Charges			
- Amortissements		(2 011 890)	(1 747 178)
- Autres charges		(1 751)	(490)
Coûts d'acquisition			
- Rémunérations apporteurs		(100 047)	(96 408)
- Autres coûts d'acquisition		(38 931)	(10 458)
TOTAL		(2 152 619)	(1 854 534)

Produits et charges sur opérations de location longue durée

(en milliers d'euros)		31.12.2023	31.12.2022
Produits			
- Loyers		1 032 671	984 680
	<i>dont contribution marque Citroën</i>	13 477	17 524
	<i>dont contribution marque Peugeot</i>	22 765	24 786
	<i>dont contribution marque Opel</i>	19	-
	<i>dont contribution marque FCA</i>	0	-
	<i>sous-total marques</i>	36 261	42 309
- Commissions diverses		29 098	15 685
- Plus-values de cessions		302 149	199 672
TOTAL		1 363 918	1 200 037
Charges			
- Amortissements		(1 279 649)	(1 225 224)
- Autres charges		(8 442)	(2 538)
Coûts d'acquisition			
- Rémunérations apporteurs		(82 320)	(35 205)
- Autres coûts d'acquisition		(549)	(3 546)
TOTAL		(1 370 961)	(1 266 513)

Note 24 - Revenus des titres à revenu variable

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Revenus des parts dans les entreprises liées		
- Dividendes reçus de sociétés françaises ⁽¹⁾	-	2 370
Total	-	2 370

(1) Il s'agit des dividendes versés à CREDIPAR par la filiale CLV.

Note 25 - Commissions

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Produits		
- Sur opérations avec la clientèle	1 655	3 466
- Sur opérations sur titres	-	-
- Sur instruments financiers à terme	-	-
- Sur prestations de service ⁽¹⁾	152 904	147 241
Total	154 560	150 707
Charges		
- Sur prestations de service	(859)	(2 175)
- Commissions diverses ⁽²⁾	(3 064)	(2 185)
- Sur opérations avec la clientèle	(587)	(1 751)
Total	(4 511)	(6 111)

(1) Ce poste comprend notamment :

- Les commissions de courtage pour 117 millions d'euros en 2023 contre 112 millions d'euros en 2022,
- Les commissions sur prestations de recouvrement versées par le FCT pour 19,2 millions d'euros en 2023 contre 18,9 millions d'euros en 2022.

(2) Il s'agit des frais de montage, de gestion des titrisations et des opérations sur titres.

Note 26 - Autres produits et charges d'exploitation bancaire

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2023	31.12.2022
Autres produits d'exploitation bancaire	5 154	19 725
Autres charges d'exploitation bancaire	(89 275)	(120 241)
- Amortissement décote sur CRD ⁽¹⁾	(55 570)	(67 752)
- Autres charges diverses	(33 705)	(52 489)

(1) Dans le cadre de la titrisation Auto ABS DFP Master Compartiment France 2013, l'écart entre la valeur nominale des créances cédées et le prix d'achat de ces créances par le fonds est enregistré en décote à l'actif du bilan. Lors du règlement de ces créances, la décote est amortie et enregistrée en contrepartie dans le compte de charge amortissement décote sur CRD.

Note 27 - Charges générales d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2023	31.12.2022
Autres charges générales d'exploitation		
Frais de personnel ⁽¹⁾		
- Salaires	(40 447)	(39 597)
- Charges sociales	(21 821)	(17 362)
- Intéressement et participation	(7 610)	(7 570)
	(69 878)	(64 529)
Autres charges de structure	(107 630)	(97 630)
Refacturation à d'autres sociétés du groupe	2 137	2 061
Refacturation à d'autres sociétés hors groupe	60	180
	(105 433)	(95 389)
Total	(175 311)	(159 917)

(1) L'effectif inscrit moyen des salariés (CDI + CDD y compris alternants) employé par CREDIPAR pendant l'exercice 2023 est de 723. Il se compose de 258 techniciens (dont 50 alternants) et de 465 cadres.

- L'effectif au 31 décembre 2023 est de 723 soit 700,6 ETP dont 50 alternants.

A - Evolution de l'encours douteux							
(en milliers d'euros)	Bilan au 31.12.2022	Production nette	Passage en pertes	Récupérations sur créances amorties	Dotations/Reprises	Impact résultat Coût du Risque	Bilan au 31.12.2023
A. Clientèle finale crédit							
Créances saines sans impayés	337 814	(29 248)					308 566
Créances saines avec impayés	8 753	2 538					11 291
Créances douteuses	6 890	6 910					13 800
Créances douteuses compromises	17 011	4 436	16 745				38 191
Total Encours brut	370 468	(15 365)	16 745				371 848
Dépréciations créances saines sans impayés	(33)				(4)		(37)
Dépréciations créances saines avec impayés	(1 558)				(253)		(1 811)
Dépréciations créances douteuses	(5 213)				(4 173)		(9 386)
Dépréciations créances douteuses compromises	(14 416)				(16 179)		(30 594)
Total Dépréciations	(21 218)				(20 610)		(41 827)
Total valeur nette Clientèle Finale Crédit	349 250	(15 365)	16 745		(20 610)		330 021
Récupérations sur créances amorties				1 621			
Total valeur nette Clientèle Finale Crédit			(16 745)	1 621	(20 610)	(35 734)	
B. Clientèle finale location							
Créances saines sans impayés	7 263 093	863 215					8 126 308
Créances saines avec impayés	3 713	850					4 563
Créances douteuses	3 012	329					3 341
Créances douteuses compromises	30 619	(6 169)	13 164				37 615
Total Encours brut	7 300 438	858 225	13 164				8 171 827
Dépréciations créances saines sans impayés	(43)				7		(37)
Dépréciations créances saines avec impayés	(384)				(80)		(464)
Dépréciations créances douteuses	(2 251)				(777)		(3 027)
Dépréciations créances douteuses compromises	(23 680)				(6 106)		(29 786)
Total Dépréciations	(26 357)				(6 956)		(33 312)
Total Valeur nette Clientèle Finale location	7 274 081	858 225	13 164		(6 956)		8 138 514
Récupérations sur créances amorties				1 730			
Total valeur nette Clientèle Finale location ⁽¹⁾			(13 164)	1 730	(6 956)	(18 390)	
C. Financement de stock réseaux et créances commerciales							
Créances saines sans impayés	2 716 323	665 610					3 381 932
Créances saines avec impayés	-	-					-
Créances douteuses	56 136	(55 423)					713
Créances douteuses compromises	395	(1 302)	1 087				180
Total Encours brut	2 772 853	608 885	1 087				3 382 825
Dépréciations créances saines sans impayés	(72)				19		(53)
Dépréciations créances saines avec impayés	-				-		-
Dépréciations créances douteuses	(3 374)				3 243		(131)
Dépréciations créances douteuses compromises	(306)				207		(99)
Total Dépréciations	(3 753)				3 469		(283)
Nette Financement Réseaux + commerciales	2 769 101	608 885	1 087		3 469		3 382 542
Récupérations sur créances amorties				1			
Total valeur nette Financement Réseaux + créances commerciales			(1 087)	1	3 469	2 384	
D. Autres créances réseaux (dont crédits à l'équipement, crédit revolving)							
Créances saines sans impayés	311 303	137 805					449 108
Créances saines avec impayés	79	(30)					49
Créances douteuses	4 684	(2 744)					1 941
Créances douteuses compromises	524	(155)	132				501
Total Encours brut	316 591	134 876	132				451 599
Dépréciations créances saines sans impayés	(4 110)				(1 026)		(5 135)
Dépréciations créances saines avec impayés	(3 955)				(1 886)		(5 841)
Dépréciations créances douteuses	(3 512)				1 610		(1 901)
Dépréciations créances douteuses compromises	(638)				22		(616)
Total Dépréciations	(12 215)				(1 280)		(13 495)
Total valeur nette Autres créances réseaux	304 375	134 876	132		(1 280)		438 104
Récupérations sur créances amorties				278			
Total valeur nette Autres créances Réseaux			(132)	278	(1 280)	(1 134)	
Encours total							
Créances saines sans impayés	10 628 533	1 637 381					12 265 914
Créances saines avec impayés	12 546	3 358					15 904
Créances douteuses	70 722	(50 928)					19 795
Créances douteuses compromises	48 549	(3 190)	31 128				76 487
Total Encours brut	10 760 350	1 586 622	31 128				12 378 099
Dépréciations créances saines sans impayés	(4 258)				(1 004)		(5 262)
Dépréciations créances saines avec impayés	(5 896)				(2 220)		(8 116)
Dépréciations créances douteuses	(14 349)				(96)		(14 445)
Dépréciations créances douteuses compromises	(39 040)				(22 057)		(61 096)
Total Dépréciations	(63 543)				(25 376)		(88 919)
Total valeur nette Encours total	10 696 807	1 586 622	31 128	-	(25 376)		12 289 180
Récupérations sur créances amorties				3 630			
Total valeur nette Encours total			(31 128)	3 630	(25 376)	(52 874)	

(1) Il est à noter que les dotations, reprises, pertes et récupérations sur pertes sont présentées au niveau de la note 28 Coût du risque et non pas au niveau des postes Produits et charges sur opérations de Crédit-bail et Produits et charges sur opérations de location simple. Ces éléments totalisent 11,1 millions d'euros relatifs aux opérations sur Crédit-bail et 7,3 millions d'euros relatifs à la location simple en 2023 contre respectivement 7 millions d'euros et 4,3 millions d'euros en 2022.

En ce qui concerne les créances douteuses, et en dehors des clients Corporate pour lesquels le niveau de dépréciation est formalisé dans le Rapport Flash en fonction d'une analyse personnalisée, les loyers échus sont dépréciés à 100%.

En ce qui concerne les créances douteuses compromises, dont la quasi-totalité est déchue du terme, et en dehors des clients Corporate pour lesquels le niveau de la dépréciation est formalisé dans le Rapport Flash, la dépréciation porte sur l'ensemble des loyers échus et du capital restant dû au taux de pertes moyennes actualisées, conformément à la méthodologie décrite au paragraphe C de la note 2 sur les principes comptables.

Note 29 - Gains ou pertes sur actifs immobilisés

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2023	31.12.2022
Sur immobilisations propres		
- Gains	308	406
- Pertes	(15)	(100)
Sur immobilisations financières		
Reprise de provisions		
Dotation/Reprise pour dépréciation de titres	-	-
Total	293	307

Note 30 - Impôt sur les bénéfices

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2023	31.12.2022
- Impôt calculé sur le bénéfice fiscal 2023	5 970	(80)
- dont remboursement crédit d'impôt famille	0	(80)
Total	5 970	(80)

Note 31 - Charges et produits exceptionnelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2023	31.12.2022
Charges exceptionnelles		
- Processus de liquidation concessionnaires "unbankables"	2 541	3 426
Produits exceptionnels		
- Processus de liquidation concessionnaires "unbankables"	(2 541)	-
- Prix de cession fonds de commerce LLD	(43 747)	-
Total	(43 747)	3 426

Note 32 - Evénements postérieurs à la clôture

Il n'est survenu, depuis le 31 décembre 2023 et jusqu'au 13 février 2024, date d'examen des comptes par le Conseil d'Administration, aucun événement susceptible d'influer de manière significative les décisions économiques prises sur la base des présents états financiers.

Note 33 – Tableau des filiales et participations

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 décembre 2023

(en milliers d'euros)

SOCIETES OU GROUPES DE SOCIETES	Capital social	Capitaux propres autres que le capital	Quote-Part de capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Bénéfice ou Perte (-) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette				
1) RENSEIGNEMENTS DETAILLES SUR LES TITRES DONT LA VALEUR BRUTE EXCEDE 1% DU CAPITAL SOCIAL (Filiales détenues à plus de 50 % du capital) Compagnie pour la Location de Véhicules - CLV (1) 2-10 Bd de l'Europe, CS 60168, 78307 Poissy Cedex	17 971	3 654	100	52 292	52 292	-	-	2 166	
2) RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR LES AUTRES TITRES Participations dans sociétés françaises	-	-	-	p.m.	p.m.				

(1) Les filiales de CREDIPAR ne sont pas cotées.

Note 34 - RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(Articles D133, D135, D148 du décret du 23 mars 1967)

	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2021	Exercice 2020	Exercice 2019
<i>(en milliers d'euros, sauf précision contraire)</i>					
Capital en fin d'exercice					
- Capital social	138 517	138 517	138 517	138 517	138 517
- Nombre d'actions émises	8 657 313	8 657 313	8 657 313	8 657 313	8 657 313
Résultat global des opérations de l'exercice					
- Chiffre d'affaires hors taxes	3 221	2 928	2 880	2 511	2 302
- Résultat avant impôt, amortissements et provisions	3 312	2 974	2 814	2 390	2 221
- Impôt sur les bénéfices	5 970	(80)	49 647	25 438	28 099
- Résultat après impôt, amortissements et provisions	41 053	21 502	161 035	78 931	86 761
- Participation des salariés due au titre de l'exercice	8 100	7 080	7 270	7 302	7 260
- Participation des salariés- Régul. exercices antérieurs	490	(490)	(533)	-	(28)
- Dividendes	41 122	118 086	64 410	78 955	86 746
Résultat des opérations réduit à une seule action					
Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions (en euro)	381,84	343,54	319,36	273,10	253,29
Résultat après impôts, amortissements et provisions (en euro)	4,74	2,48	18,60	9,12	10,02
* Dividende net attribué à chaque action (en euro) :					
- dividende distribué	4,75	13,64	7,44	9,12	10,02
- avoir fiscal	-	-	-	-	-
Personnel					
- Montant de la masse salariale de l'exercice	40 915	40 128	39 496	39 511	35 144
- Montant des sommes versées au titre					
- des avantages sociaux (Sécurité Sociale, œuvres sociales, etc..)	21 821	17 362	20 074	19 021	18 317
- Effectif à fin décembre 2023	723	760	759	777	797